BIBLIOTECA NAZ.
142
G
25
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
25
NAP

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. CAPEFIGUE.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

TOME TROISIÈME.

1201—1213.

TROISIÈME ÉDITION.

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III NAPOLI

BRUXELLES,
CHEZ LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.
1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Les nombreuses citations de vers latins dans les notes de ce volume et du volume suivant nécessitent une observation. On remarquera l'absence presque complète des règles usuelles de quantité telles qu'on les admet aujourd'hui : c'est que les chroniqueurs poètes du moyen âge s'étaient formé des règles particulières. Quelques mots barbares s'y trouvent aussi ; la langue franque faisait sentir son influence sur cette latinité.

Dans le récit, souvent on a donné le titre d'évêque aux métropolitains comme aux suffragans ; les troubadours, et même les chroniqueurs auxquels on a fait cet emprunt, ne les distinguent pas toujours comme la *Gallia christiana* et les compilations ecclésiastiques.

On a écrit Sarisburi, comme les chroniqueurs du temps, au lieu de Salisburi, usuellement adopté.

On a préféré quelques répétitions de mots, en suivant avec fidélité la chronique, à une élégance facile, mais moins colorée et moins contemporaine.

Les Courtenays apparaissent tout à la fois comme comtes d'Auxerre, de Nevers et de Namur ; c'est que les divers rejetons de cette noble famille possédaient ces différens fiefs par eux-mêmes ou du chef de leurs femmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE XV.

Situation de l'empire grec après la conquête des Francs. — Caractère d'Alexis. — Le séjour des pélerins se prolonge. — Mort de Montmorency. — Inimitiés des Grecs et des Latins. — Les chevaliers demandent l'exécution des traités. — Retards qu'elle éprouve. — Nouvelle révolution à Bysance. — Second siége de Constantinople par les barons de France. — Ils s'emparent de la ville. — Massacres. — Destruction des monumens. — Les reliques. — Partage du butin. — Élection d'un empereur franc. — Le comte Baudouin de Hainaut est revêtu de la pourpre impériale.

Le rétablissement d'Isaac ne mit point un terme aux violentes révolutions qui agitaient l'empire grec, et le vieil empereur sentit bientôt tout ce que sa position avait de difficile : il devait sa couronne aux barons de France ; auxiliaires hautains

et exigeans ; et, d'un autre côté, les Grecs voyaient avec peine une restauration opérée par la main de l'étranger. Les conditions imposées par les barons leur étaient odieuses ; leur réunion promise à l'Église latine leur paraissait une profanation du culte, une impiété révoltante : habitués aux disputes subtiles, ils ne concevaient pas qu'on les forçât de croire à la primauté du pape, à la consécration de l'Eucharistie sans azyme, et, dans leur foi bigote, ils n'apercevaient leur sujétion que parce qu'on voulait qu'ils reconnussent que le Fils procédait du Père et du Saint-Esprit [1]. Alexis allait souvent visiter les chevaliers d'Occident ; et les Grecs qui l'accompagnaient, habitués aux formes cérémonieuses de la cour de Bysance, étaient toujours prêts à s'indigner des familiarités insultantes des derniers soldats de l'armée de France envers l'héritier de l'empire des Césars. Celui-ci avait contracté, pendant son séjour sous la tente des croisés, toutes les habitudes de la vie militaire des barons français. Il jouait aux dés, s'enivrait, et ses expressions avaient quelque chose de cette rudesse chevaleresque que les Grecs étaient accoutumés à considérer comme la barbarie même. On rapporte que des matelots vénitiens, au milieu des joies bruyantes d'un festin,

[1] Nicétas, p. 348.

coiffèrent Alexis d'un bonnet de laine, en présence des courtisans grecs, dont la gravité vaniteuse[1] devint un objet de risée. Ainsi méprisé par ses sujets, Alexis dut s'appuyer sur les étrangers qui faisaient toute sa force; il voyait donc s'avancer avec crainte l'instant fixé pour le départ de la flotte de Venise et l'exécution des conventions arrêtées. Aux approches du jour fatal, il vint trouver le comte de Flandres et les principaux de l'armée. « Sire comte, dit-il, je sais que vous m'avez fait plus grand service que nul autre ne fit jamais à prince chrétien; mais sachez que maints Grecs, qui me montrent beau semblant, ne m'aiment pas; tous cachent un très grand despit en leur cœur de me voir ainsi restabli par vos forces en mon héritage. Le terme approche où vous devez retourner. Il me sera impossible de tenir les conventions pour cette époque; ne me laissez pas ici tout seul, car je suis en danger; les Grecs me haïssent pour l'amour que je vous porte. Si vous voulez retarder votre départ de Saint-Michel jusqu'à Pâque, je remplirai tous mes engagemens, et, en outre, je partirai avec une flotte pour seconder votre entreprise dans la Palestine[2]. « Les barons demandèrent quelques jours pour en déli-

[1] Nicétas, page 358.
[2] Villehardouin, liv. IV.

bérer; et, comme ils se trouvaient bien à Constantinople, qu'ils y faisaient bonne vie en toute chose, ils donnèrent un an tout entier à l'empereur. Cette résolution réveilla cependant quelque résistance parmi ceux qui s'étaient toujours opposés à l'expédition du Bosphore, parce qu'elle détournait les pélerins du but sacré de leur voyage, la conquête de Jérusalem, et la délivrance de la Palestine.

Les chevaliers s'étaient hébergés de manière à passer tout l'hivernage à Constantinople. Quelques uns des plus intrépides avaient suivi Alexis, qui achevait de soumettre le territoire de l'empire à son obéissance, et domptait les Bulgares. Au milieu de ces trophées et de ces gloires nouvelles, les barons éprouvèrent une grande mésaventure; car Mathieu de Montmorency, qui était l'un des meilleurs chevaliers du royaume de France, et des plus prisés et aimés, mourut; « ce qui fut une perte irréparable et l'un des plus grands deuils et regrets qui leur advint en tout le voyage, pour un seul homme »

Les exploits des chevaliers de France pour délivrer l'empire ne diminuaient point la haine qu'on leur portait : les Grecs les considéraient comme des vainqueurs illétrés dont tout, jusqu'à l'idiome grossier, sentait la barbarie. Sur ces entrefaites, un affreux incendie éclata dans Constantinople, à

la suite d'une rixe entre les Latins et les Grecs; on accusa les barons d'Occident d'être les auteurs de cette épouvantable catastrophe, et de s'être réjouis d'un malheur public; Alexis lui-même fut considéré comme le principal instigateur de tant de maux : Nicétas [1] compare son visage à celui de l'ange exterminateur. « C'était, dit-il, un véritable incendiaire; et, loin de s'affliger de l'embrasement de la capitale, il eût souhaité que toute la ville fût réduite en cendres. L'opinion se prononça avec une telle force, qu'Alexis, pour ne pas perdre tout-à-fait confiance, fut obligé de s'éloigner des Latins; il ne les allait plus visiter si souvent. De leur côté, les barons envoyaient demander fréquemment l'exécution des convenances arrêtées; « mais Alexis les menoit de délai en délai, de respit en respit, le bec dans l'eau, quant au principal, et pour le regard de certaines choses promises, qu'il leur fournissait comme à lèche-doigt, formoit tant de petites difficultés et chicaneries, que les barons commencèrent à s'en ennuyer. » Le marquis de Montferrat alla souvent le visiter « pour le tancer d'importance, » mais le jeune prince ne l'écoutait point; les croisés se réunirent donc en parlement pour délibérer sur le parti à prendre. On résolut d'envoyer une sommation

[1] Nicétas, p. 355; Villehardouin, liv. IV, n° 107.

formelle aux Grecs; s'ils se refusaient d'y répondre sur-le-champ, on devait leur déclarer la guerre. Gauthier de Villehardouin et Conon de Béthune furent encore chargés de porter la déclaration définitive des chevaliers de France. Ils montèrent à cheval, et l'épée ceinte, se rendirent, en grand danger de trahison, au palais de Blaquerne. Conon de Béthune salua l'empereur, et lui dit: « Sire, nous sommes envoyés devant toi de la part des barons de France, et aussi du duc de Venise; pour te remémorer les services qu'ils t'ont faits; nous avons une charte scellée du grand scel d'or pour les promesses que tu as jurées; veux-tu les remplir? Réponds sans détour. Si tu consens à les exécuter, les barons seront contens comme tu as été satisfait d'eux-mêmes; autrement, ils ne te tiennent plus pour ami et confédéré. Ainsi chercheront à avoir leur droit de toutes les manières possibles; mais avant de te chercher en champ de bataille, ils doivent te défier, selon l'usage; car oncques trahison ni déloyauté n'entre dans leur cœur. Tu as maintenant ouï notre dire, fais ce qu'il te plaira [1]. »

Les Grecs furent très étonnés de ce langage plein de hardiesse; ils n'étaient point accoutumés à voir tant d'audace et de franchise en présence

[1] Villehardouin, liv. IV.

de l'idole couronnée. Le palais fut en rumeur ; on voulut arrêter les deux insolens porteurs de message ; mais ils étaient déjà à cheval, la lance haute, et traversèrent Constantinople de cette manière. Villehardouin avoue qu'il se sentit très heureux d'être échappé à ce manifeste danger [1].

La guerre fut, dès-lors, de nouveau déclarée entre les Grecs et les Latins. Comme on était dans l'hiver, les chevaliers de France suspendirent les hostilités jusqu'au commencement du printemps. On fortifia le camp, et les chefs cherchèrent à se procurer tout ce qui pouvait être nécessaire pour un siége. Pendant une nuit des plus noires d'hiver, on fut étonné de l'espèce d'attaque qu'on avait à craindre de la part des Grecs. Tout-à-coup les flots paraissent en flammes, des brûlots pleins de feu grégeois se dirigent par un vent favorable vers les vaisseaux des Vénitiens; l'habileté seule de ces maîtres de la mer put les sauver ; ils évitèrent les brûlots, qui se consumèrent en éclatant au milieu des vagues agitées [2].

C'est dans ces circonstances que le malheureux Alexis et son père furent renversés du trône par une nouvelle révolution. Un courtisan, aussi du nom d'Alexis, de la maison de Ducas, et que les

[1] Villehardouin, liv. IV.

[2] Villehardouin, liv. IV. — Voyez aussi la lettre de Baudouin au pape; *Gesta Innocent.*, ch. 92, p. 534-535

historiens distinguent par l'épithète de *Mourzuphle* [1], qui avait conseillé la rupture avec les Latins, usurpa l'empire et la pourpre des Césars. « Une fois, dit Villehardouin, environ à minuit, qu'Alexis dormait en sa chambre, et qu'il se fioit en sa garde, Mourzuphle et ses complices vous le prennent en son lit paré, vous le jettent en un cul de basse-fosse; cela fait, ce Mourzuphle chausse soudain les brodequins impériaux, et à l'aide des siens associés, se fait couronner à Sainte-Sophie. » Lorsqu'Isaac apprit la captivité de son fils, il en éprouva un saisissement si vif, qu'il en eut une maladie dont il décéda tout après. Alexis fut étranglé dans sa prison, par l'ordre de l'usurpateur, et l'on eut soin de répandre le bruit qu'il était mort naturellement. L'autorité de l'usurpateur fut saluée par les Grecs de Constantinople [2].

Cependant les barons et les chevaliers de France, ayant appris la triste fin d'un empereur dont ils avaient relevé le trône, se réunirent en parlement pour prendre une résolution. « Comme il s'agissait d'une affaire de droit, les barons appelèrent les évêques, et même le légat du pape. Les ecclésiastiques prouvèrent par maints textes de canons ci-

[1] Ducange croit qu'il était fils d'Isaac Ducas, cousin du jeune César. Mourzuphle signifiait, dans la langue du peuple, le mélange de sourcils noirs et gris.

[2] Nicétas, p. 365.

tés que ceux qui commettaient de tels et si abominables homicides, n'avaient droit de tenir terres et seigneuries, ce qui fut d'un très grand encouragement et confort aux barons et aux pélerins. » Toutefois le doge de Venise, toujours plus intéressé que les barons de France, eut une entrevue avec Mourzuphle; mais les conditions qu'il voulut lui imposer du haut de la proue de sa galère, ne furent point acceptées.

Lorsque le printemps approcha, les chevaliers se préparèrent à faire le siége de Constantinople. Suivant la coutume de France, ils tinrent conseil pour savoir la manière dont la conquête serait partagée. On arrêta que, si Dieu leur permettait d'entrer dans la ville, tout le butin qu'on y ferait, serait apporté en commun, et départi selon les rangs; que les Vénitiens nommeraient six personnes de leur côté, et les Francs six autres, qui seraient chargées d'élire pour empereur celui qui leur paraîtrait le plus capable. Le nouvel empereur devait avoir le quart de tout ce qui serait conquis, avec le palais de Blaquerne et celui de Bourbelyon pour demeure; le restant devait être divisé en deux moitiés, l'une pour les Français, l'autre pour les vénitiens. On devait élire douze prud'hommes pour répartir les fiefs, titres et dignités de l'empire [1].

[1] Villehardouin, liv. IV.

Les convenances ainsi jurées, sous peine d'excommunication, et pour le terme d'une année, après lequel chacun pourrait s'en retourner à son pays, les chevaliers se préparèrent à donner un assaut par mer. Les vaisseaux abordèrent vers le rivage, jusqu'au pied des murailles. Ils en vinrent aux mains à coups d'épée et de pieux avec les Grégeois; « mais ce conflit fier et mortel, qui se porta en plus de cent lieux divers, dura jusqu'à une heure du soir, que notre malheur, continue Villehardouin, voulut que nous fussions repoussés, si bien que tous ceux qui étaient descendus à terre, se virent obligés de regagner leurs vaisseaux plus vite que le pas [1]. »

L'échec que venaient de recevoir les barons français et leurs alliés les Vénitiens, était assez grave dans la circonstance, pour appeler un nouveau parlement. « Le samedi et le dimanche tout le jour, ils songèrent à cette affaire. » Il fut arrêté que les nefs où étaient les échelles seraient accouplées ensemble, afin que deux en compagnie pussent assaillir une tour, et l'attaquer plus efficacement. Ils temporisèrent jusqu'au lundi. Dès le matin, les chevaliers coururent à leurs armes, et l'assaut commença fier et meurtrier. Le bruit

[1] Gunther affirme, à l'occasion de ce combat, que *nulla spes victoriæ arridere poterat.* Hist. C. P., c, 13.

était si grand, qu'il semblait que la terre et la mer se fussent mêlées et confondues ensemble. La bataille durait depuis long-temps, quand deux galères, l'une nommée la *Pélerine*, et l'autre le *Paradis*, approchèrent si près des murailles, que les hommes d'armes purent se précipiter du haut des mâts au sommet d'une tour. Les deux premiers qui sautèrent tout soudain, et par un très grand effort d'audace, furent un Vénitien et un chevalier français, nommé André d'Arboise [1]; le reste des chevaliers et des matelots suivit ce courageux exemple, et contraignit les Grecs à délaisser la tour. Quand les gonfanons de Flandres, de Champagne et de Venise parurent sur les crénaux, les chevaliers sautèrent à qui mieux mieux de leurs galères en pleine terre, deslogeant tous ceux qui étoient au haut des murailles; fiers de cette première pointe d'armes, ils gagnent encore quatre tours, enfoncent trois portes, entrent pêle-mêle, et commencent à se répandre de toutes parts. Ils courent à toute bride au logis du tyran Mourzuphle [2]. Le nouvel empereur avait rangé ses trou-

[1] Les chroniques citent aussi un chevalier nommé Pierre Bacheux. Dans sa frayeur, Nicétas lui donne la taille gigantesque de cinquante pieds. Baudouin, dans sa lettre au pape, s'écrie avec l'enthousiasme d'un psalmiste : *Persequitur unus ex nobis centum alienos.*

[2] Villehardouin, liv. IV, n° 130. Sur la prise de Con-

pes en bataille devant ses camps; mais, lorsqu'il vit s'approcher les chevaliers du comte de Saint-Pol, la lance haute et la visière baissée, il s'enfuit, lui et les siens, jusque dans son palais. « Là, vous eussiez vu femmes et enfants, esperdus, transis, et morts à demi de frayeur, se lamentant piteusement, et demandant miséricorde. Nos gens étaient tout lassés du combat et de l'occision; c'est pourquoi l'on fit sonner la retraite; et les chevaliers allèrent se ranger en une place spacieuse : ils ne croyoient pas que d'un mois entier, ils pussent conquérir le reste de la ville, tant il y avoit d'églises fortes, de palais et semblables lieux mal aisés à combattre, et de gens dedans pour les défendre, s'il en eussent eu le courage. » Le lendemain, le comte de Flandres alla se loger sous les tentes vermeilles de l'empereur Mourzuphle, qu'il avait laissées toutes tendues; Henri son frère et le comte de Saint-Pol, devant le palais de Blaquerne[1]. Quant à l'usurpateur, il fit assembler ses gens, les appelant à haute voix, et disant qu'il voulait donner *une camisade* aux Latins; mais il aima mieux ga-

stantinople, voyez la seconde lettre de Baudouin au pape Innocent III, *Gest.* c. 92, p. 534-537; le règne entier de Mourzuphle, dans Nicétas, p. 363-375; Dandolo, *in Chronic. Venet.*, page 323, et Gunther, *Hist. Constantin.*, c. 14, 18.

[1] Villehardouin, liv. IV.

gner la porte dorée et s'enfuir, que de s'essayer encore une fois avec ces hommes de fer à la main pesante. Quelques troupes grecques se montrèrent à l'entour du camp du marquis de Montferrat; ce fut alors que, pour éviter toute surprise, les barons ordonnèrent de mettre le feu aux maisons tout autour de leur camp, « et il y eut plus de maisons brûlées que n'en contiennent trois bonnes villes de France. »

On se mit, le lendemain, en quête dans cette ville qui paraissait un monde merveilleux aux yeux des rustiques pélerins de France. Le marquis de Montferrat s'empara du palais Bourbelyon et de ses vastes jardins. Les chevaliers et les barons y trouvèrent la belle Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste, leur suzerain, qui avait été unie au César Alexis, et alors réléguée dans ce palais. Ils lui rendirent hommage, lance baissée, comme à la fille de leur suzerain. Le palais de Blaquerne se soumit à Henri, frère du comte de Flandre. L'on y trouva le trésor de l'empire et les riches ornemens des princes de Constantinople. Les barons de France s'emparèrent chacun de maisons somptueuses, et s'empressèrent d'y mettre leurs hommes d'armes. Beaucoup de chevaliers se répandirent isolément dans la ville, et, selon Villehardouin, gagnèrent infiniment en or, argent, pierreries, draps de soie, fourrures ex-

quises de martre et de zibeline, précieux ornemens pour les barons, les jours de fête et d'hommage [1].

Villehardouin, qui se trouvait mêlé aux plus vaillans chevaliers, et prenait sa part du butin, parle peu des excès commis par les Francs dans les murs de Constantinople; le Grec Nicétas, au contraire, en fait une triste description. « Ces barbares ne respectèrent ni la pudeur des femmes, ni la sainteté des églises : couverts de leurs armes de fer, ils parcoururent la ville, et dépouillèrent les cercueils des empereurs; le corps de Justinien, que les siècles avaient épargné, ne put retenir leurs mains sacriléges. Partout où éclatait la soie ou brillait l'or pur, on voyait accourir une multitude de soldats avides. Les vainqueurs jouaient aux dés sur des tables de marbre qui représentaient les apôtres et s'enivraient dans les vastes calices de l'église grecque. Des chevaux, des mulets, qu'on avait amenés dans le sanctuaire pour recueillir les dépouilles, succombant sous le poids de leur fardeau, étaient percés à coups d'épée, et souillaient de leurs ordures et de leur sang les riches parvis de Sainte-Sophie. Une prostituée monta dans la chaire patriarchale, entonna une chanson lascive au milieu de la foule des soldats, dont les bruyans

[1] Comparez le récit du maréchal de Champagne avec l'auteur de *Gestes d'Innocent III*, chap. 94, p. 531.

éclats de rire se faisaient entendre sous l'armure [1].

« Voilà donc ce que nous promettaient ces casques dorés, ces hommes fiers, ces sourcils élevés, cette barbe rase, cette main toujours prête à répandre le sang, ces narines qui ne respirent que la colère, cet œil superbe, cet aspect cruel, et cette langue si prompte à s'emporter [2]. Ces barbares détruisirent la statue en bronze de Junon, qui avait jadis orné le temple de la déesse à Samos; sa forme était tellement colossale, que, lorsqu'elle fut renversée par les Francs, huit bœufs attelés traînèrent avec peine sa tête gigantesque au palais de Bourbelyon. Ils n'épargnèrent pas non plus la statue de Pâris offrant à Vénus le prix de la beauté ou la pomme de la discorde, ni l'obélisque de forme carrée qui étonnait tous les spectateurs par la multitude et la variété des objets qu'il offrait à leurs regards. Sur l'un de ses côtés, l'artiste avait représenté en bas-relief des bergers jouant de la flûte, des moutons bêlans, des agneaux bondissans sur l'herbe, des villa-

[1] Nicétas, liv. 5.

[2] Cette poétique description de tous les monumens détruits par les Latins, à Constantinople, ne se trouve pas dans toutes les éditions de Nicétas; elle a été recueillie par Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. VI, p. 405-416, et commentée par Heyne, dans les *Mémoires de la Société royale de Gœttingue*, t. XI et XII.

geois occupés de leurs travaux rustiques, toutes sortes d'oiseaux saluant le retour du soleil ; plus loin, une mer tranquille et des poissons de mille espèces, les uns captifs, les autres rompant les filets et regagnant leurs retraites profondes ; des amours nus folâtrant et se jetant des pommes ; au-dessus de l'obélisque, en forme pyramidale, on voyait une figure de femme qui tournait au moindre vent. Les barbares détruisirent encore l'âne et son conducteur qu'Auguste plaça dans sa colonie de Nicopolis, pour rappeler une prédiction singulière qui lui avait annoncé le triomphe d'Actium ; l'hyène ou la louve qui allaita Romulus et Rémus, souvenir de notre vieil empire de Rome ; le sphinx au visage de femme ; le crocodile, habitant du Nil, avec sa queue couverte d'horribles écailles, et l'antique Scylla offrant par devant les traits d'une femme aux larges mamelles, à la figure difforme, et par derrière des monstres semblables à ceux qui avaient poursuivi Ulysse et ses compagnons.

Les barbares firent fondre l'aigle d'airain qui ornait encore l'hippodrome. Elle déchirait un énorme serpent entre ses serres, et l'emportait vers la voûte azurée. On voyait sur le bronze la douleur du reptile, la fierté de l'oiseau de Jupiter ; lorsque le soleil brillait sur l'horizon, le roi des airs, les ailes étendues, marquait, par des

lignes adroitement tracées, les douze heures du jour. Les Francs ne respectèrent pas davantage la statue d'Hélène, chef-d'œuvre dont la vue aurait dû désarmer les vainqueurs. La fille des Grecs était telle que nous la peint Homère, avec son attitude voluptueuse, son sourire rempli de grâce; sa chevelure flottait au gré des vents; ses yeux où se peignait la langueur, ses lèvres qui paraissaient de rose sur le bronze ne purent arrêter des mains ignorantes; elle fut jetée dans le fourneau, et transformée en grossières pièces de monnaie. Rien ne fut épargné, ni le groupe de plusieurs animaux de l'Égypte, l'aspic, le basilic et le crocodile, se livrant un combat mortel, image de la guerre que se font les méchans; ni la statue de cette jeune femme, les cheveux tressés sur le front ou noués par derrière, qui portait dans sa main un petit cavalier armé de toutes pièces; ni le terrible Hercule, ouvrage de Lysippe : le dieu n'avait ni son arc ni sa massue; il était assis sur un lit de mousse; son genou plié soutenait son coude, et sa tête s'appuyait sur sa main gauche; ses regards et son air pensif laissaient voir le dépit et la tristesse que lui causait la jalousie d'Érysthée [1]. »

Si Nicétas déplore la perte des chefs-d'œuvre des arts dans Constantinople, aucun des histo-

[1] Nicétas, liv. VI.

riens d'Occident n'y prête la moindre attention ; car la grossière avidité des chevaliers n'appréciait dans ces monumens que le métal dont ils étaient formés. Par l'ordre des chefs, le butin fut réuni dans trois églises que l'on confia à la garde d'un nombre égal d'hommes d'armes de Venise et de France. Chacun se mit à apporter son gain, pour le mettre ensemble ; « les uns bien et fidèlement, et les autres, par désir de convoitise, source et racine de tous maulx, mirent leur cas à part. Cependant le butin fut doncques rassemblé au mieux qu'on put, et, sans le laisser croupir davantage, il fut réparti aux Français et aux Vénitiens par égale moitié [1]. »

Les abbés et les évêques, qui avaient suivi l'armée, n'oublièrent non plus un autre genre de pillage qui était pour eux une source de richesses et d'honneurs en Occident. Constantinople, depuis l'avènement de son fondateur, passait dans le monde chrétien pour la ville la mieux garnie de reliques. Toutes les églises conservaient quelques débris mutilés de saints et de martyrs. Une relique était une conquête que prisaient singulièrement les abbés et les moines d'Occident ; car le dépôt d'un bras ou d'un doigt saints dans le moutier multipliait les offrandes et les donations pieu-

[1] Villehardouin, liv. V.

ses. Les fiefs, les écus d'or, les redevances de bon vin et de blé accablaient les monastères possesseurs de quelques débris vénérés. Martin Lis, abbé du diocèse de Bâle, entra dans une église de Constantinople, qui venait d'être livrée au pillage. Pénétrant, sans être aperçu, dans un lieu retiré où de nombreuses reliques se trouvaient déposées sous la garde d'un moine grec, Martin s'approcha du vénérable vieillard, qui priait non loin de ce trésor sacré : « Malheureux, s'écria-t-il avec un accent de colère, conduis-moi près de la châsse à reliques, ou prépare-toi à mourir sur l'heure. » Le vieillard se leva en tremblant, et montra un grand coffre de fer, où le pieux abbé plongea ses deux mains avec avidité, et s'empara des pièces les plus grosses, tels que bras et chefs ornés d'or et de pierreries. Chargé de ce précieux butin, il courut le cacher dans son vaisseau, et sut, par une pieuse fraude, en dérober l'existence à tous les barons et à tous les prélats de l'armée [1]. Un autre prêtre, nommé Galon de Dampierre, obtint la permission d'enlever le bras de saint Mamers; un autre, les chefs de saint Georges et de saint Jean-Baptiste, dont il orna par la suite la cathédrale d'Amiens.

Lorsque le butin eut été partagé, les barons

[1] Gunther, *Hist. C. P.*, c. 19-21. — Fleuri, *Hist. Ecclésiastique*, t. XVI, p. 139-145.

de France payèrent sur leur portion les cinquante mille marcs d'argent qu'ils devaient aux Vénitiens pour leur passage ; et il leur resta bien encore pour leur part environ deux cent mille, dont cent mille furent destinés aux archers, sergens d'armes à cheval et à pied. Après cette distribution, on fit une rigoureuse justice de tous ceux qui furent convaincus d'avoir fraudé pour le butin, et il y en eut tout plein de pendus. Le comte de Saint-Pol fit élever au gibet un de ses chevaliers, convaincu de vol ; « on lui attacha, ajoute le vieux maréchal, son *écu au cul*, en signe d'infamie. »

Pour stabiliser cette conquête, il ne restait plus qu'à élire un empereur. Les deux principaux prétendans étaient le comte de Flandres et le marquis de Montferrat. Aucun baron ne pouvait leur disputer la pourpre impériale, ni par l'éclat de l'origine, ni par l'importance des services. Les chevaliers se réunirent en parlement, et le comte de Saint-Pol, sage et prudent chevalier, parla en ces termes : « Si l'on n'élit qu'un seul de ces deux sires, il est à craindre que l'autre n'en conçoive une grande envie, n'emmène ses gens et ne laisse cette terre en grand péril, comme il fut près d'arriver à Jérusalem lorsque Godefroy de Bouillon fut élu. C'est pourquoi faisons que celui qui aura l'empire donne à l'autre toutes les terres au-delà le canal vers la Turquie avec l'île de Crète, de

quoi il fera foi et hommage et sera son homme lige [1]. » Cette sage proposition fut adoptée.

Conformément au traité qui avait été précédemment conclu entre les croisés, six prud'hommes furent nommés par les barons de France, six autres par le doge. « Ils se réunirent, dit le maréchal de Champagne, en l'hostel du duc de Venise, qui estoit logé en l'un des plus beaux palais du monde. Là se trouva une grande multitude de gens, car chacun désiroit entrevoir qui seroit nommé. Alors furent appelés les douze qui devaient faire l'élection, et renfermés dans une chapelle qui estoit au palais, où ils tinrent leur conseil, jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés à choisir, puis s'en vindrent dehors où estoient les barons et le duc de Venise; vous pouvez estimer qu'ils furent regardés de plusieurs à qui il tardoit de savoir lequel auroit été élu. Et alors l'évêque de Soissons, qui étoit un électeur, vint dire : « Sires comtes, nous nous sommes enfin accordés, grâce à Dieu, à faire un empereur. Or nous avons tous promis et juré de tenir celui que nous élirons; nous vous le nommerons doncques à ce moment : c'est le comte Baudouin de Flandres et de Hainaut. « Là-dessus s'éleva un grand cri d'allégresse par tout le palais, et tout de ce pas emportèrent le nouveau sire

[1] Villehardouin, liv. V.

de Constantinople droit à l'église. Le marquis de Montferrat qui y mist la main d'un côté, y fit tout l'honneur qu'il put. Baudouin fut couronné et sacré le jour de l'Incarnation, de l'année 1205, et conduit en triomphe au palais de Bourbelyon. Il donna l'investiture de l'île de Crète et des terres audelà du Bosphore au comte de Montferrat, et en reçut l'hommage, ce dont tous les barons de France eurent grande joie. »

Ainsi fut fondé l'empire des Francs à Constantinople. Baudouin et ses chevaliers s'emparèrent successivement de l'ancien territoire grec; à mesure qu'ils s'y établirent, la société féodale s'y fonda comme dans la patrie. Chaque baron de France hissa son gonfanon mi-parti dans un fief qu'il reçut sous l'hommage : la Morée, envahie par une colonie de Champenois, devint la souveraineté féodale des comtes de Champlitte et des sires de Villehardouin. Les chroniques grecques du moyen âge citent les donjons des sires de Monteskoub (Montesquiou) et des La Tremoïle (La Trémouille), qui s'étaient établis avec leurs hommes d'armes non loin des ruines de Lacédémone [1]. Plus tard, une révolution renversa la race

[1] Voir la Chronique grecque sur l'expédition des Francs en Morée, publiée par M. Buchon, dans sa *Grande Collection des Chroniques*.

franque du trône de Constantin, tandis qu'une poignée d'aventuriers catalans et de *condottieri* expulsaient de la Morée et de la Grèce les Champenois et leur comte. L'empire de Trébisonde, tant célébré dans les romans de chevalerie, survécut seul à cette ruine, et l'on parlait encore de son éclat dans les castels d'Europe au XVe siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Situation féodale de Jean, roi d'Angleterre. — Traité avec Philippe-Auguste. — Opposition du pape. — Ses affections pour l'empereur Othon. — Mariage de Louis de France et de Blanche de Castille. — Charte sur les tournois. — Hommage d'Arthur de Bretagne. — Voyage de Jean à Paris. — Visite à Saint-Denis. — Enlèvement d'Isabelle, comtesse d'Angoulême. — Appel du roi Jean le ravisseur en la cour féodale. — Arthur dans l'Anjou et le Poitou. — Siége de Mirabeau, soutenu par la reine Éléonore. — Jean s'empare d'Arthur et de tous les défensseurs de sa cause. — Dure captivité du prince breton. — Sa mort tragique. — Cour des barons — Sommation au roi Jean. — Sa condamnation, et confiscation des fiefs anglais. — Conquête de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou.

1200—1205.

Lorsque les barons de France plantaient leur gonfanon sur les riches palais de Constantinople, et se distribuaient en fief Sparte, Athènes et Thes-

salonique, Philippe, leur suzerain, avait repris les armes contre son vassal d'Angleterre.

La trève qu'il avait conclue avec Richard expirait en l'année 1200; les semonces d'usage avaient été faites, et les hommes d'armes parcouraient les châteaux, pour annoncer aux tenanciers de la couronne qu'ils eussent à se préparer à la guerre contre Jean, successeur de Richard. Cependant les deux rois, sommés par les évêques et le pape Innocent III de faire trève de sang et de carnage, afin de porter leur pensée sur Jérusalem, réunirent un parlement entre Gaillon et Andély: « Roi de France, dit Jean; pourquoi ne me laisses-tu pas en repos? Je touche à peine la couronne; mes vassaux d'Angleterre ne sont pas encore domptés, l'Anjou me refuse la féauté [1], et déjà tes chevaliers s'avancent pour soutenir Arthur: faisons paix et alliance durables. — Jean, répondit Philippe, donne-moi raison de mes fiefs dans la Normandie et le Berry. »

La position du roi d'Angleterre était alors très embarrassée; les barons lui prêtaient une obéissance incertaine, et les évêques reconnaissaient avec peine son autorité; une première question de législation féodale s'élevait sur la succession de Richard. Dans l'ordre régulier, la couronne de-

[1] Hoved., p. 457.— Math. Pâris, p. 165.

vait échoir à Arthur, l'héritier de Bretagne, fils du frère puîné de Richard, Jean n'étant que le cadet de la race; le droit de représentation, quoique encore incertain, et un ancien testament, appelaient le jeune prince à la couronne des Plantagenets : cependant les intrigues de la vieille reine Éléonore avaient fait donner la préférence à Jean; il fut reconnu par l'assemblée de Northampton, sous la condition expresse qu'il conserverait à chacun ses droits et ses priviléges. Les barons de Normandie, de la Guyenne et du Poitou avaient adhéré aux actes de l'assemblée de Northampton; mais ceux de l'Anjou proclamèrent hautement les droits d'Arthur [1].

Philippe-Auguste ne manqua pas de profiter de cette situation embarrassée; il imposa le traité suivant au prince anglais :

« Jean cède à Philippe Évreux et ses dépendances posées entre cette ville et Neubourg. Le roi d'angleterre promet que le comte Glocester abandonnera au roi de France la portion desdites terres qui fait partie de ses fiefs; le roi anglais se charge d'indemniser son baron par d'autres aleuds dans ses propres domaines. Tout le Vexin normand appartiendra désormais à Philippe, sauf Andély, qui demeure la propriété de l'archevêque de

[1] Hoved., p. 430. — Math. Pâris, p. 164-165.

Rouen. Les deux rois ne pourront fortifier aucune place du côté de la Normandie, savoir, Philippe en-deçà de la vaste forêt de Vernon, et Jean au-delà du bois d'Andély. Le roi d'Angleterre promet en mariage au prince Louis, fils aîné de Philippe, Blanche de Castille, sa nièce, blanche de cœur comme de nom, et pour dot les fiefs de Graçay et d'Issoudun; il consent à ce que Philippe jouisse de leurs revenus durant sa vie, soit que la princesse de Castille ait des enfans de son mariage, soit qu'elle n'en ait pas. Le roi Jean ajoute que s'il meurt sans postérité directe, il donne par ce présent traité, à sa jeune nièce et à son mari, tous les fiefs et les moulins de Hugues de Gournay en Normandie, et de plus tout ce que les comtes d'Aumale et du Perche tiennent de lui en-deçà la mer [1]. »

« Par une condition additionnelle, il est convenu que le roi Jean paiera vingt mille marcs d'argent [2] à Philippe, et celui-ci lui cède toutes ses prétentions sur la mouvance directe de la Bretagne, sous la condition que l'Anglais recevra Arthur, jeune duc de cette province, à l'hommage de bouche et de main; il donnera aussi l'investiture sous hommage au comte d'Angoulême et au

[1] Rymer, t. I, p. 37. Bibl. du Roi, XVIIe vol. des mss. de Brienne.

[2] Le traite porté que le marc était de 13 sous 4 deniers

vicomte de Limoges, pour toutes les terres qu'ils tiennent de lui : quant au comte de Flandres, il continuera de posséder les fiefs dont il est actuellement détenteur dans la mouvance respective de France et d'Angleterre ; cependant les comtes de Boulogne et de Ponthieu demeureront les vassaux immédiats de Philippe. Jean promet de tenir ses terres du roi de France de la même manière que son père Henri II l'avait fait, de ne jamais détourner les vassaux de son suzerain du serment d'allégeance; enfin, il s'engage à ne secourir ni directement ni indirectement l'empereur Othon son neveu, si ce n'est du consentement exprès du roi de France. »

A la suite de ce traité, l'évêque de Beauvais, captif du roi d'Angleterre depuis trois ans, pour avoir combattu, le casque en tête et l'épée au poing, contre Richard, fut mis en liberté. Le guerroyant prélat avait plusieurs fois tenté de s'esquiver de sa vieille tour, et un jour qu'il demanda à être conduit devant la reine Éléonore, il profita de la négligence de ses gardiens pour se sauver à toute bride dans les rues de Londres. Il courut aussi vite qu'un daim d'Écosse vers une église, comme un lieu d'asile; mais les hommes d'armes le saisirent au moment où il touchait l'anneau de fer attaché à la porte de la cathédrale: il criait, le bon prélat, qu'on le traitait plus du-

rement qu'un esclave. Il fut reconduit dans sa tour, et enfin obligé de se racheter pour dix mille marcs d'argent[1]; on lui compta deux mille marcs[2] pour la dépense qu'il avait faite dans la tour, car le bon évêque était un grand réjoui en toute chose[3].

Ce traité fut d'abord exécuté en ses clauses et de bonne foi de part et d'autre, sauf la condition par laquelle Jean s'engageait à ne fournir aucun secours à l'empereur Othon son neveu. Depuis long-temps Innocent III soutenait avec les foudres de l'Église cet empereur contre Philippe de Souabe, que le roi de France avait pris sous sa protection; lorsqu'il sut qu'une des clauses du traité conclu entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre portait que l'Anglais s'abstiendrait de secourir Othon, il écrivit sur-le-champ au roi Jean la lettre qu'on va lire et qui contient de singulières maximes sur les obligations du serment.

Innocent III à Jean, roi des Anglais.

« Philippe, roi des Français, n'a pas pu t'exempter des obligations que tu avais contractées envers le roi Othon, élu empereur des Romains, pas plus qu'Othon n'aurait pu te délier des obligations

[1] Trois cent mille livres.
[2] Vingt mille livres.
[3] Roger Hoved., Annal. Angl., p. 777.

auxquelles tu t'es engagé envers le roi des Français ; et de plus, la raison et la nature ordonnent que l'oncle donne du secours à son neveu : or il est certain que puisque le serment que tu as fait au roi de France est préjudiciable à Othon et à l'Église, il doit être déclaré illicite. Nous qui, par un soin paternel, voulons pourvoir à ton salut et à ton bien-être, nous déclarons ce serment nul en tout ce qui regarde cet article, et nous t'en délions, ainsi que tous ceux qui l'ont prêté avec toi. Nous t'enjoignons en conséquence de ne point l'observer, et de donner du secours à ton neveu autant que tu le peux et que tu le dois [1]. »

En même temps le pontife écrivait à l'évêque d'Ostie, son légat en France, de déterminer Philippe à reconnaître la légitimité de l'élection d'Othon ; il lui ordonna en même temps de remettre au roi un bref spécial, qui lui était adressé [2].

« Tu ne peux, Philippe de France, reconnaître l'élection du duc de Souabe, car il est excommunié pour avoir cruellement persécuté le Saint-Siége. A la vérité il s'est fait absoudre par notre légat ; mais cette absolution est nulle, le pouvoir d'un légat ne s'étendant pas à ce point. Je sais que

[1] Regist. d'Innocent III, *de Negot. Imp.*, epist. 60, p. 714.

[2] *Ibid.*, epist. 48, p. 709.

d'ailleurs le duc persiste dans ses mauvais desseins contre nous, et qu'il prend le titre de marquis de la Campanie, ce qui est une usurpation sur la chaire pontificale. Je ne puis certainement pas reconnaître pour avoué du Saint-Siége (titre des empereurs) celui qui s'en est fait le persécuteur et l'ennemi. Si je favorise Othon, ce n'est pas par aucune affection personnelle, mais parce que, comme il ne peut y avoir deux empereurs, et que je ne puis pas en créer un troisième pour mettre à la place du duc de Souabe, il faut bien que je me déclare pour Othon, qui était élu, pour l'opposer ensuite au duc excommunié. Quant aux intérêts du royaume de France, je te promets qu'ils sont bien garantis; car j'ai exigé qu'Othon s'obligeât dans nos mains à ne jamais les troubler. Qui pourrait te faire repousser le prince élu? N'est-il pas le proche parent de Louis, ton fils aîné, héritier présomptif de ta couronne? Fais donc la paix avec l'empereur, dans ce moment surtout où il pourra t'en savoir quelque gré; plus tard tu ne pourras l'éviter : hâte toi donc, pour mériter de la reconnaissance. Si tu doutes des droits d'Othon, voici ma décrétale vénérable. Tu y verras que c'est aux papes qu'il appartient de sacrer les empereurs et de leur conférer la pourpre, et cela par le droit acquis au Saint-Siége en la personne de Charles-le-Grand. D'ailleurs le pape, ayant seul la faculté

de sacrer les empereurs, ne doit-il pas examiner le caractère et les droits de celui à qui il confèrera l'onction sainte? S'il est sacrilége, fou ou hérétique; si c'est un tyran, un corrupteur, il doit pouvoir le rejeter. Outre cela, l'élection de Philippe de Souabe est nulle; car les princes qui ont le droit d'élire ont porté leur suffrage sur Othon : quand bien même les fauteurs du duc l'auraient choisi, ils n'auraient fait qu'une mauvaise élection, car l'abus du droit perd le droit [1]. »

Ce bref de la cour de Rome, plein de faits controuvés et de maximes extraordinaires sur les droits respectifs de la tiare et des couronnes, fut suivi d'une excommunication générale contre tous les protecteurs de Philippe de Souabe. Sans se soumettre tout-à-fait à la volonté du pontife, le roi de France n'osa pas braver une seconde fois les foudres menaçantes de l'Église; il répondit à Innocent que la conduite d'Othon déterminerait sa propre conduite.

Pendant ce temps, un nouveau parlement se tint à Andély, pour l'exécution du dernier traité conclu avec Jean d'Angleterre. Le 27 mai 1201, Philippe et le roi son vassal vinrent y célébrer les fiançailles de Louis avec Blanche de Castille. Dès

[1] Cette décrétale se trouve encore dans le Regist. d'Innoc. III, *de Negot. Imp.*, epist. 64, p. 717.

le mois d'octobre de l'année précédente, la reine Éléonore ou Aliénor était partie de Londres, à la prière de son fils, pour aller chercher la jeune princesse. Aliénor accompagnée de plusieurs prélats et de quelques vieux chevaliers, s'était rendue en effet en Castille; et, après avoir obtenu qu'on en confiât l'héritière à son expérience, elle s'en était revenue à Bordeaux. Dans cette cité, une dispute qui s'éleva entre les hommes d'armes et les bourgeois lui causa une telle frayeur, qu'elle tomba malade, et fut obligée de s'héberger sur la route en l'abbaye de Fontevrault. Blanche de Castille, sous la garde de l'archevêque de Bordeaux et de prudens barons, se mit en marche vers la Normandie, où elle arriva à l'époque indiqué pour le parlement. Le baronnage était très nombreux; presque toute la chevalerie de France, qui n'avait pas suivi les gonfanons des comtes dans la croisade, assista aux joûtes brillantes qui suivirent la célébration des fiançailles. Plusieurs chevaliers furent désarçonnés par le prince Louis encore adolescent, qui fut légèrement blessé au bras d'un coup de lance. Cet accident inquiéta vivement le roi Philippe, et c'est sans doute ce motif qui détermina les précautions suivantes à l'égard de l'héritier de la couronne.

« Moi Louis, premier né du seigneur roi de France, je fais savoir à tous présens et à venir, que notre très cher père nous a donné les reveuus

de Poissy, de Lorris, de Château-Landon, de Fayes, de Vitry-en-Laye et de Bois-Commun, et tous les herbages qu'il peut avoir dans ces petits châteaux, ainsi que la pêche des viviers, et cela, pour fournir à nos dépenses et à celle de notre nouvelle femme, sous cette condition que nous ne pourrons pas vendre les bois, ni faire coupes, ni même recevoir les hommages des fiefs qui pourroient y être attachés, tandis que si notre père veut faire tout ce qui nous est défendu, il le pourra. Nous jurons que nous n'irons plus à d'autres tournois, qu'à ceux qui se tiendront tout près de Paris ou de Fontainebleau, et encore seulement afin d'y assister comme spectateur; nous n'y porterons jamais armes de chevalier, pour combattre même à fer émoulu, mais seulement le petit haubert et le casque; nous jurons, en outre, que nous ne ferons désormais aucune violence aux bourgeois ni aux hommes des communes du roi; nous promettons ensuite que nous n'aurons ni écuyer, ni chevalier, qui ne prête, au préalable, fidélité à notre seigneur et père [1]. »

Dans ce parlement, Arthur rendit aussi foi et hommage au roi Jean, son oncle, pour la Bretagne, fief d'Angleterre. Arthur venait d'être reçu chevalier par Philippe de France; il portait les

[1] Extrait de l'ancien Cartulaire de Philip.-Aug. f° 136.

les éperons d'acier, et sur son casque un cimier où se peignaient le lion, la licorne et le griffon, vieille devise du roi Arthur. Il s'avança, revêtu de ses armes, au-devant de son oncle, mit un genou en terre, et le héraut lut la formule suivante : « Moi Arthur, duc des Bretons, je fais l'hommage-lige à mon oncle et à mon sire, sauf les droits du roi de France; je lui prêterai mes services, je le racheterai en captivité, et ne ferai jamais outrage à sa fille ni à sa femme, vivant en son hôtel. » Arthur jura toutes ces conditions, mais il refusa constamment de se confier à l'Anglais : il semblait qu'un secret pressentiment lui annonçait sa triste destinée. Il demeura en la cour de France.

Après ce parlement, Philippe et le roi Jean semblaient vivre dans la meilleure intelligence; ils vinrent ensemble à Paris, où les bourgeois fêtèrent leur commune arrivée et le mariage du prince Louis, par maintes folles joies. Il y avait des lampions sur les croisées, même dans la rue aux Juifs. On commençait alors à paver Paris en pierre; les tours et quelques monumens que la magnificence du roi avait construits s'élevaient çà et là. Selon l'usage, les deux monarques vinrent visiter l'abbaye de Saint-Denis, où tous les religieux les reçurent en grande pompe au-dessous du portail commencé sous l'administration de Suger, et dont on terminait alors les ornemens. Ils

visitèrent les saintes reliques du patron de la France, l'oriflamme sacrée, les *chefs* de maints abbés. Après avoir entendu messes et offices, ils revinrent à Paris, suivis de tout leur baronnage, en traversant la vaste forêt qui séparait cette cité de l'abbaye, où le seigneur de Montmorency avait si long-temps exercé ses pilleries. Lorsque Jean quitta Paris, il fut comblé de présens; le roi lui donna des étoffes de grand prix, et des chevaux d'Espagne de noble race [1].

Les deux rois se séparèrent ainsi pleins de bienveillance l'un pour l'autre, répondant à toutes leurs paroles par des expressions de douceur et de mansuétude. Jean s'éloigna vers le mois de février, et dirigea ses courses en Poitou. Un jour qu'il chassait dans le comté de la Marche, il aperçut une noble damoiselle qui traversait la forêt, suivie de quelques chevaliers et de plusieurs hommes d'armes. Il s'informa du nom de la belle étrangère. Un jeune varlet lui répondit que c'était Isabelle, héritière du comté d'Angoulême, fiancée à Hugues-le-Brun, sire de Lusignan, comte de La Marche, et confiée, depuis son enfance, à sa garde. Le comte de La Marche était un des vassaux du roi d'Angleterre, à cause de ses fiefs dans la mouvance d'Angoulême; Isabelle, héritière de

[1] Rigord, *de Gest. Philipp.-Aug.*, Duchesne, t. v, p. 44.

ce comté, était aussi sa vassale. Jean, dont le caractère était discourtois, ardent, impétueux, tout-à-coup épris de la jouvencelle, l'enleva du milieu de ses gardes, et l'emmena dans le château de Guéret. Le prince anglais était alors divorcé avec la fille du comte de Glocester ; il portait une physionomie distinguée; et, suivant Roger de Hoveden, il avait quelque chose de doux et d'entraînant dans ses paroles. Il parvint à séduire Isabelle, qui n'aimait pas le sire de Lusignan, à cause de son vieil âge et de sa barbe crépue. L'héritière d'Angoulême n'était point d'ailleurs exempte d'ambition, et la promesse de la couronne d'Angleterre parlait vivement à son cœur. Il paraît donc qu'elle renonça sans peine aux premiers liens de ses fiançailles, et qu'elle demeura sous la protection du roi anglais [1].

D'après les lois de la féodalité, l'enlèvement de la fille ou de la femme du vassal étant un cas de déloyauté, le comte de La Marche, plein de colère de ce que son seigneur-lige allait épouser sa fiancée, porta plainte à Philippe de France, en sa cour de suzerain. Le comte d'Eu et Geoffroy, qui portait le titre de Lusignan, deux de ses frères,

[1] Rigord, *de Gest. Philipp.-Aug.* — Duch., t. v, p. 45. — Roger de Hoveden dit que Jean n'enleva Isabelle que par les conseils de Philippe-Auguste.

se joignirent à lui, et vinrent réclamer aide et appui. Le roi, qui était bien aise d'établir par la coutume la juridiction encore incertaine de sa cour supérieure, somma le roi Jean, comme comte d'Anjou, de comparaître pour répondre sur le fait de trahison et de déloyauté dont il était accusé [1].

Jean répliqua à cette sommation : « Que me veut donc encore Philippe? les comtes d'Eu et de La Marche ne sont-ils pas mes vassaux immédiats? Ils doivent d'abord répondre devant leurs pairs à ma cour ; après qu'ils seront jugés, ils pourront en appeler à la cour supérieure du suzerain ; mais, avant tout, qu'ils comparaissent devant leurs pairs. » Comme Philippe insistait par de nouveaux messages, Jean répondit : « Si bien ; je promets d'aller en droit devant lui.—Et quel gage en donnez-vous? demandèrent les messagers.—Je mettrai dans vos mains, à jour fixe, les châteaux de Rosières et de Boutavant. » Au terme indiqué, le roi Jean ne voulut ni comparaître, ni donner ses garanties : ce fut là le prétexte d'une nouvelle rupture. Le roi Philippe vint mettre le siége devant les deux châteaux promis comme gage d'exter en droit en sa cour. Il les attaqua avec une grande vigueur ; ils furent détruits jusque dans leurs derniers fondemens.

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, chant x.

Dans cette guerre, le jeune Arthur duc de Bretagne, s'était prononcé pour Philippe et l'avait suivi aux champs de bataille. Il venait d'être fiancé à Marie, fille du roi de France, et ses nouveaux liens avaient encore augmenté la noble fraternité qui existait entre lui et le prince Louis, avec lequel il était élevé. On disait hautement dans les châteaux de France, que Jean portait mal à propos la couronne d'Angleterre; car Arthur, fils du puîné de Henri III, devait être préféré par représentation à son oncle, le cadet de la race; que si les barons anglais avaient pu ratifier par l'élection ses droits incertains à la couronne d'Angleterre, ce choix ne pouvait priver Arthur des domaines héréditaires des Plantagenets. Ce fut d'après ces motifs que Philippe reçut le prince breton en l'hommage du comté d'Anjou, et qu'il fut chargé d'y conduire la guerre. Le mouvement des chevaliers d'Anjou et du Poitou contre Jean d'Angleterre fut tout national et patriotique. Les trouvères faisaient entendre leurs chansons pour exciter le baronnage contre un prince couard et déloyal. « J'aime les archers, disait le sire de Montcuc, quand ils lancent la pierre au loin et renversent les murailles; j'aime les barons, quand ils se forment en armes dans la plaine. Je voudrais donc que le roi d'Angleterre se plût autant à combattre que je me plais à contempler l'image de ma dame.

Quelque méprisé qu'il soit, il acquerrait encore de la gloire s'il entrait en lice avec ses barons, au cri de *Normandie et Guyenne;* mais son scel est si décrié, que je n'ose le dire [1]. » Ainsi, la chevalerie s'indignait de la lâche conduite du roi Jean; mais, épuisés par les croisades, ils ne purent fournir à Arthur qu'un petit nombre de guerriers. Geoffroy de Lusignan lui amena vingt chevaliers; Savary de Mauléon conduisit trente lances et soixante-dix servans d'armes; le comte d'Eu amena quarante chavaliers; Hugues-le-Brun, le même que le roi Jean avait profondément outragé, ne put en réunir plus de quinze, malgré ses efforts et ses menaces féodales contre ses hommes.

Lorsque le jeune Arthur se vit entouré d'un si petit nombre de chevaliers, il leur dit : « Sires barons, croyez-vous que nous soyons une assez grande chevalerie pour conquérir terre et domaines? Attendons encore quelques jours; le roi, notre sire supérieur, nous accorde pour auxiliaires le comte Henri, Hugues de Dampierre, Hugues de Beaujeu et tous les barons d'au-delà de la Loire. La Bretagne m'envoie cinq cents chevaliers à l'épreuve, et quatre mille archers ou hommes d'armes; nous ne sommes aujourd'hui pas plus de cent;

[1] Poésies de Bernard de Monteuc. — MSS. de Sainte-Palaye.

demain peut-être nous aurons quinze fois plus de lances; d'ailleurs nous avons affaire à un roi plein de ruses. La terre de Beauce se jaunit de moins d'épis chargés de grains en temps d'automne; le pays d'Eu se réjouit moins de ces pommes dont les Neustriens ont coutume de se faire une agréable boisson; les rochers de Cancale sont battus de moins de coups par les flots de la mer en furie, que la Normandie ne fournit de combattans à ce roi déloyal; de plus, la terre d'Angleterre fait pleuvoir de l'argent, récolte éclatante de blancheur, car le sol est plus propre à produire des sterlings que de vigoureux guerriers [1]. »

Les barons n'applaudirent point à ce discours, « Que ceux-là, dirent-ils, qui manquent de courage, tremblent; que les lâches aient peur, il n'y a rien là d'extraordinaire; les chevaliers du Poitou ne craignent rien. Que Jean vienne, s'il l'ose, si sa lâcheté invétérée laisse en son cœur un mouvement de vaillance; mais il n'y a pas à le redouter; il se gardera bien d'arriver où il croirait pouvoir nous trouver; fais cesser tout retard, nous ne sommes plus les maîtres de différer; Jean nous a déshonorés; il a enlevé à Hugues de Lusignan sa fiancée chérie; il l'a privé de son fief; il a détruit plusieurs de nos châteaux; allons assiéger Mire-

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, chant. x.

beau; Aliénor, mère du roi Jean, qui lui a conseillé ses perfidies, y est renfermée; sois sûr que si nous la tenons une fois, Jean sera tout à nous, et nous pourrons ravoir ce qu'il nous a enlevé. »

Arthur adopta bientôt les conseils hardis des barons du Poitou, et suivi de cent chevaliers et de quelques centaines de servans, il vint mettre le siége devant Mirebeau. Le château était très fortifié, et du haut de ses tourelles, Aliénor se moquait des vains efforts de cette petite troupe de chevaliers dont la lance venait se briser contre les épaisses murailles et les lourdes chaînes du pont-levis. En même temps le roi Jean, avec ses Anglais et ses Normands, venait de camper non loin de ce castel, pour apaiser la révolte des barons du Poitou.

Il rassembla ses hommes d'armes, et leur dit[1] : « Je pense qu'il serait plus sûr d'attaquer les Poitevins la nuit, et lorsqu'ils seront accablés par le sommeil, chargés de viandes et de vin. Or, préparez-vous à envelopper le camp des ennemis; que des chaînes pesantes soient le partage de ceux qui se sont ainsi révoltés! » Alors Guillaume des Roches l'interrompit : « Sire roi, cette nuit même nous te livrerons tes ennemis, si tu promets de les

[1] Guillaume-le-Breton, Philippéide, chant. x.

épargner. Jure d'abord que tu ne leur feras aucun mal, ainsi qu'au jeune Arthur, ton neveu. — Je jure, Guillaume, répondit Jean, qu'il sera fait ainsi que tu l'as demandé ; que Dieu soit le garant de ces promesses, et me serve de témoin ! S'il arrive que de fait ou de parole je manque à la foi que je te donne, et en présence de tant d'illustres seigneurs, qu'il vous soit permis à tous de méconnaître mes ordres, que nul ne me tienne plus pour leur suzerain légitime. »

Rassuré par les promesses du roi, Guillaume des Roches profite d'une nuit obscure ; les hommes d'armes du Poitou étaient endormis ; ceux qui ne l'étaient pas sont attaqués de vive force. Les hommes du roi Jean pénètrent donc sans bruit jusque sous les tentes : « armés, dit le poète breton, ils marchent ainsi vers des hommes désarmés ; innombrables, ils vont combattre un petit nombre d'hommes qui, couchés sur leur lit, et sans vêtemens, sont forcés de recevoir des fers, et la guerre se fait ainsi d'une manière vraiment étonnante. La victoire se donne ainsi volontairement à celui qui n'est point vainqueur ; sans avoir la peine de vaincre, l'ennemi triomphe de son ennemi vaincu ; que dis-je ? il ne l'est point vaincu, il n'est que captif : toutes ces choses arrivaient selon les desseins de Jean ; car la trompette ne sonne point l'attaque, le clairon ne proclame point la retraite.

Entré comme un voleur, Jean s'en alla comme un larron, se retirant au-delà de la Loire. »

Maître des barons du Poitou révoltés contre sa puissance, et surtout d'Arthur de Bretagne, l'Anglais ne se rappela plus la foi jurée. Il ordonne d'enfermer Arthur dans la tour de Falaise, sur un rocher isolé battu par les flots. « Tous ceux qui étoient décorés de l'éperon de chevalier, et qui tombèrent dans ses mains, furent jetés dans des donjons; Jean prescrivit de ne leur donner aucune nourriture ni même aucune espèce de boisson qui pût humecter leur gosier desséché, les forçant ainsi à succomber à une mort d'un genre inouï : quant aux hommes grands et illustres, comblés d'honneurs, imposans par leur majesté et fiers de leur noblesse, il n'osa ainsi les livrer à la mort, car il craignait leurs cousins et leurs parens valeureux; mais il ordonna de les disperser en divers lieux dans des châteaux et places fortes, en les gardant soigneusement; il ne permit pas qu'ils fussent réunis, afin qu'ils ne pussent se donner mutuellement des consolations [1]. »

La fureur de Jean n'était point satisfaite. Le jeune Arthur défendait ses droits avec une franchise qui ne permettait pas de douter que le roi ne trouvât en lui dans l'avenir un ennemi redou-

[1] Guilaume-le-Breton, chant x.

table. Il disait tout haut aux preux chevaliers qu'il était l'hoir légitime d'Angleterre, et que, bon gré mal gré, il saurait bien se faire reconnaître. D'un autre côté, Arthur était le plus grand obstacle aux projets de Jean sur le duché de Bretagne : le zèle et la fidélité des barons de cette terre, qui le considéraient comme un prince national, lui étaient acquis; on considérait l'héritier de la Bretagne comme un jouvencel plein de vaillance et devant rappeler par ses prouesses les fabuleux prodiges du roi Arthur dont il portait le nom, et des chevaliers de la Table ronde. Un jour qu'ils avaient mangé ensemble, Jean-sans-Terre dit au prince national des Bretons :

« Beau neveu, renonce à des couronnes que oncque ne porteras; je te ferai part d'héritage comme ton bon et droit seigneur, et t'accorderai octroi de sincère amitié.

— « Bel oncle, mieux me vaudroit la haine du roi de France; car toujours il y a remède de générosité avec noble chevalier.

— « C'est folie de s'y fier, varlet musard; les rois de France naissent ennemis des Plantagenets.

— « Philippe est mon parrain de chevalerie, et m'a baillé sa fille en mariage.

— « Beau neveu, mes tours sont fortes, et il n'y a ici nul qui résiste à ma volonté.

— « Jamais tours ni épées ne me rendront assez couard pour renier droit que je tiens de mon père après Dieu. Angleterre, Touraine, Anjou, Guyenne, sont miens de son chef, et Bretagne de l'estoc de ma mère; jamais n'y renoncerai que par la mort.

— « Ainsi sera donc, beau neveu, dit Jean plein de colère [1]. »

Arthur était détenu dans le château de Falaise. Jean s'adressa à tous ceux en qui il avait le plus de confiance, et leur demanda conseil sur les moyens de s'en débarrasser. Personne ne voulut se charger d'un pareil crime. Préoccupé de son dessein, le roi chercha dès lors à rapprocher son neveu de sa personne, afin d'en faciliter l'exécution. De Falaise, il le fit transférer dans une antique tour de Rouen. Ses projets barbares étaient un bruit public ; on en parlait parmi les barons comme d'une chose prochaine, tellement que Guillaume de Brauce, vieux chevalier, à qui la tour de Rouen avait été confiée ainsi que le prisonnier, vint trouver Jean, et lui parla de la sorte : « Je ne sais ce que la fortune réserve à l'avenir de ton neveu, dont j'ai été jusqu'à présent le gardien fidèle d'après tes ordres ; je te le remets ici en parfaite santé, jouissant de la vie, et intact de tous

[1] *Voy.* d'Argentré, p. 271.

ses membres. Remplace-moi dans le soin de cette garde : le pénible souci de mes propres affaires m'occupe bien assez. »

Le baron voyant les yeux du roi tout éclatans de colère, se retira dans son fief de Brauce, se disposant à se défendre, si Jean venait l'attaquer. Ce noble refus d'une complicité odieuse ne changea pas la résolution de Jean à l'égard de son malheureux neveu. « Il s'éloigna de tous les chevaliers de sa cour, et se cacha pendant trois jours dans les vallées ombrageuses de Moulineaux ; la quatrième nuit étant arrivée, il monte dans une petite barque, et traverse le fleuve en se dirigeant vers la rive opposée. Il se rend à Rouen, et s'arrête devant la porte par laquelle on arrive à la tour, sur le port, que la Seine inonde du reflux de ses ondes, chaque jour deux fois, à certaines heures : le roi étant arrivé sur le port, et se tenant debout, ordonna que son neveu sortît du château, et lui fût amené par un page ; puis, l'ayant placé à ses côtés dans sa barque, il s'éloigna tout-à-fait du rivage. L'illustre enfant, déjà placé près des portes de la mort, s'écriait : « O mon oncle ! prends pitié de ton jeune neveu ; épargne, mon oncle, mon bon oncle, épargne ta race ; épargne le fils de ton frère ? » Tandis qu'il se lamentait ainsi, l'impie le saisissant par les cheveux, au-dessus du front, lui enfonce son épée dans le ven-

tre jusqu'à la garde, et la retirant encore humectée de ce sang précieux, la lui plonge de nouveau dans la tête, et lui perce les deux tempes; puis s'éloignant encore, et se portant à trois milles environ, il jette le corps privé de vie dans les eaux qui coulent à ses pieds. »

Ce récit de la mort d'Arthur n'est point contredit par les chroniqueurs anglais. Ils cherchent à excuser leur suzerain, mais ils avouent que la rumeur publique disait que le roi Jean avait tué de sa propre main son neveu. « Voilà bien une œuvre digne de Néron, s'écrie toujours le poète breton, de ce Néron qui, après le trépas de tant d'hommes nobles, osa bien percer le sein de sa mère, dans lequel il avoit été conçu; qui, enfin, se frappa lui-même de sa propre épée, redoutant de mourir de la mort des esclaves : le même sort t'est réservé, Jean. Tu as craint de perdre ton royaume par la vie d'Arthur, et par sa mort tu seras dépouillé du royaume; avant que tu ne fusses devenu monarque, tu avais reçu de ton père le nom de *Sans-Terre*, et afin qu'il n'ait pas été menteur, ta mort le justifiera, car ton heure fatale approche; le temps n'est pas éloigné où, devenu odieux à tous par tes crimes, tu vivras sans terre pendant plusieurs années, et, dépouillé de ton royaume, tu seras ensuite privé de la vie. Avant, cependant, tu feras encore beaucoup de fraudes, afin que tu

deviennes plus digne d'être frappé par les rudes châtimens de l'enfer [1]. »

Il paraît que ces reproches du chroniqueur, quelque violens qu'ils puissent paraître, étaient encore au-dessous de l'indignation générale qu'excita le meurtre d'Arthur de Bretagne. Il n'était pas un château, pas une tourelle où les dames et les écuyers ne déplorassent les tristes destinées d'un jeune prince frappé par un roi déloyal et méchant. Les chants des trouvères de la Bretagne et de la Normandie étaient consacrés au récit des sinistres aventures de la tour de Rouen. On racontait dans les plus grands détails *les perfidies et barbaries* de Jean, poursuivant Arthur à travers l'escalier tortueux qui du donjon conduisait à la Seine; on disait les larmes de l'enfant-chevalier, ses supplications et ses prières; cette indignation profonde ne se manifestait pas seulement dans les fiefs d'Anjou et de Bretagne, et dans le royaume de France, mais dans les propres domaines de Henri; si l'on en croit l'Anglais Mathieu Pâris, plusieurs dames et damoiselles de la cour du roi le traitèrent de suzerain perfide et cruel; Jean punit de la confiscation de leurs fiefs quelques barons qui s'étaient trop librement exprimés sur la couardise d'une telle conduite. Le chroniqueur

[1] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

courtisan ne peut s'empêcher lui-même de dire : « Je souhaite qu'Arthur n'ait pas péri, ainsi que la médisance le raconte [1]. »

[1] Mathieu Pâris, ad ann. 1203.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Préparatifs de guerre contre l'Anglais. — Opposition du légat. — Ligue des barons contre le pape. — Cour féodale pour juger le roi Jean. — Confiscation des fiefs. — Siége de la Roche-Gaillard. — Pirates bretons. — Surprise du camp des barons de France. — Le château est entouré. — Famine. — Prise de la Roche-Gaillard. — Le roi s'empare de Falaise, de Caen, de Bayeux, de Coutances et de Lisieux. — Capitulation de Rouen. — Charte de privilége concédée aux bourgeois. — Réunion de la Normandie à la couronne. — Conquête du Poitou et de l'Anjou.

1204—1206.

Le roi de France ne cessait, depuis une année, de poursuivre avec succès la guerre contre Jean; il s'était emparé de plusieurs places de Normandie, et, après la captivité d'Arthur, il avait passé la Loire et marché jusqu'à Tours; l'indignation générale produite par le crime de l'Anglais secon-

dait ses avantages, et presque tous les vassaux de l'Anjou et du Poitou lui faisaient hommage direct et brisaient d'eux-mêmes les liens qui les unissaient à l'indigne héritier des Plantagenets. Au milieu de ces succès de la couronne, les légats du pape Innocent III, les abbés de Cazemare et de Trois-Fontaines vinrent lui imposer la paix d'après les ordres du Saint-Siége [1] : la guerre de Palestine était toujours le prétexte de ces injonctions hautaines; on donna aussi pour motif que les troupes ruinaient par leur pillage les abbayes et les cloîtres, et ne leur permettaient plus de recueillir paisiblement leurs vins et les aumônes; les ordres des légats étaient impérieux, et la paix commandée sous peine d'excommunication [2]. Philippe prit alors le parti d'en appeler directement au pape, ce qui suspendait provisoirement la sentence des légats; les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Meaux, de Châlons et de Nevers, durent se rendre par ses ordres à Rome pour justifier les hostilités contre Jean. En même temps le roi réunit ses barons pour leur demander s'ils le seconderaient dans une résistance contre la cour de Rome; ils répon-

[1] Rigord, *Gest. de Philippe-Auguste.* — Duchesne, t. v, p, 46 et 47.

[2] *Gest. Innocent. III*, n° 103, p. 81.

dirent affirmativement, et signèrent de leur scel la charte suivante :

« Nous nous obligeons à seconder Philippe, notre seigneur, dans la guerre qu'il fait contre le roi Jean, et ce nonobstant la volonté du pape ou des légats : nous l'exhortons même à la continuer sans se laisser intimider par de vaines paroles, nous engageant de notre côté à lui donner tout secours, et à ne faire aucune trève ni accord avec le pape, que d'après les ordres du roi notre sire. » Cette charte est scellée du sceau des ducs de Bourgogne, des comtes de Nevers et de Soissons, de Boulogne, de Sancerre et de Beaumont; des comtesses de Blois, de Clermont, de Saint-Quentin; des sires de Dampierre et de Coucy [1]. »

Il n'est pas douteux que l'indignation produite par la mort d'Arthur, et l'insolente conduite d'Innocent III protégeant le meurtrier, n'eût excité cette résistance des barons, si peu conforme à l'esprit superstitieux du moyen âge. Philippe sut en profiter avec adresse, et ce fut alors qu'il songea à faire convoquer la cour des barons pour juger le roi Jean accusé de félonie et de forfaiture.

On a déjà dit que la tenure féodale établissait

[1] Juin 1203, *Trésor des Chartres*, Layett. Angleterre, II, liasse 3. — *Invent. du Trésor des Chartes*, vol. XV, p. 22.

entre le seigneur et le vassal un véritable pacte qui les soumettait l'un envers l'autre à des obligations particulières. Si le vassal remplissait les devoirs de sa tenure, l'hommage, la fidélité et les services, dans les termes portés par les coutumes, le seigneur supérieur n'avait plus aucun droit sur la terre inféodée. S'il y avait, au contraire, violation des engagemens de la part du vassal, le pacte était annulé; la propriété du fief rentrait dans le domaine du suzerain [1].

Mais qui pouvait légalement décider si les obligations de la tenure avaient été accomplies? Fallait-il s'en rapporter à la décision du supérieur intéressé à réunir les fiefs immédiatement à son domaine? Croire le tenancier aussi intéressé à les garder et à s'affranchir des devoirs de la vassalité? Les coutumes féodales, car les plus bizarres systèmes ont leurs garanties, avaient attribué le jugement sur les contestations entre le supérieur et le tenancier à la cour des barons ou des pairs [2].

L'usage était qu'un baron ne pouvait être jugé que par ses pairs, c'est-à-dire, par la cour de son supérieur, composée de ses égaux en tenure; de

[1] Voir le premier chapitre de cette histoire.

[2] Le système féodal faisait même une obligation au supérieur de rendre justice en sa cour. Cette clause est stipulée en plusieurs chartres. — Brussel, *de l'Usage des Fiefs*, liv. II, chap. 15.

sorte que le roi d'Angleterre relevait du plaid des barons de France pour ses fiefs de Normandie, de l'Anjou et du Poitou. Cette cour se composait de tous les possédant fiefs immédiats de la couronne, et par conséqnent aussi bien des ducs de Bourgogne, des comtes de Champagne, que des sires de Coucy, de Montmorency, de Nanterre, dont la puissance était moins grande, sans doute, mais qui relevaient directement du suzerain de France.

La cour des pairs fut donc réunie à Paris, d'après les ordres du roi, afin de juger Jean d'Angleterre, accusé de trahison pour le meurtre de son neveu Arthur, duc de Bretagne. Des messagers furent envoyés à Londres, afin de sommer l'accusé de se présenter en personne, et de répondre sur les faits dont il était chargé. Jean ne déclina pas la compétence de la cour; il envoya auprès de son suzerain et des barons, savoir, Eustache, évêque d'Hély, et Hubert du Bourg, avec mission de déclarer que leur maître comparaîtrait volontiers devant la cour des pairs, pourvu qu'avant tout on lui donnât un sauf-conduit [1]. « Qu'à cela ne tienne, dit Philippe; qu'il vienne sans craindre aucune violence [2].—Mais pourra-t-il retourner aussi en sûreté

[1] Significans ei quod libenter veniret ad curiam suam, juri per omnia super illa re pariturus et responsurus. Mathieu Pâris.

[2] Libenter in pace salvus venerit. *Ibid.*

après le jugement?—Oui ; je lui donnerai un sauf-conduit, si le jugement de ses pairs me le permet [1].—Et si la cour le condamne, le lui donnerez-vous aussi?—De par tous les saints de France, non; il n'en sera que ce qui sera décidé par les pairs.—Tu sens alors que Jean ne peut paraître à ta cour; les prérogatives de la suzeraineté d'Angleterre ne permettent pas qu'une tête couronnée s'expose à un jugement sur meurtre. D'ailleurs, les barons anglais ne le souffriraient pas.—Eh? seigneur évêque, qu'est-ce que tout cela me fait? Les ducs de Normandie, il est vrai, ont fait la conquête de l'Angleterre; mais, parce qu'un vassal augmente son domaine, le suzerain doit-il perdre ses droits [2]? » Les évêques se retirèrent donc sans avoir rien obtenu du roi de France.

Deux mois furent donnés pour la comparution de Jean en personne devant ses pairs. Au jour indiqué, la cour se réunit dans la tour du Louvre; elle était nombreuse, et les barons couverts de leur hermine; les hérauts d'armes parcoururent les places publiques, sommant le roi Jean, à haute voix, de venir répondre pour cas de félonie. Il ne comparut point; « car il ne voulut pas se

[1] Ita si parium suorum judicium hoc permittat. *Ibid.*

[2] Et si subdito aliquid accrescit, in honorem perdetne per hoc dominus capitalis? *Ibid.*

confier, dit Mathieu Pâris, aux barons de France, qui point ne l'aimaient. » Quoi qu'il en soit, un arrêt fut porté par défaut; il prononça la confiscation au profit de la couronne, et pour *meurtre et déloyauté*, de tous les fiefs que le roi Jean tenait en France. C'étaient la Normandie, l'Anjou, le Poitou; quant à la Guyenne, qui formait comme une province séparée dont la reine Éléonore avait la jouissance, et qui était, sous certains rapports, en dehors de la mouvance du roi, la confiscation n'en fut prononcée que pour la forme. Quelques chroniques ajoutent que Jean fut condamné à mort par ses pairs [1].

A peine l'arrêt était-il rendu, que Philippe était déjà en armes pour envahir les fiefs confisqués. « La terre, dit le poète chroniqueur, s'était revêtue de fleurs, les champs déployaient le luxe de leurs plantes; déjà plus de la moitié du printemps s'était écoulée, quand le roi, rempli de colère, appelle de nouveau les chevaliers à la guerre, pressé de rendre enfin à Jean la juste peine du talion, et de le punir de l'assassinat de son neveu, de tant de crimes, de tant d'actes de fureur dont ce misérable ne put jamais s'abstenir [2]. »

[1] Math. Pâris. Voyez aussi *Chronique de Simon de Montfort;* Duchesne, *Coll. des Hist. de France*, t. v, p. 764.

[2] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

Les barons et les chevaliers du roi de France pénétrèrent d'abord dans la Normandie, et vinrent assiéger *Château-Gaillard*. C'était un castel situé sur un rocher escarpé, au milieu de la Seine, près d'Andély, que Richard avait fortifié d'une tour très élevée et d'une triple muraille. Il avait pris le nom de *Gaillard*, de son inexpugnable situation : on le considérait comme la clef de la Normandie; ce qui donnait une grande importance à sa soumission. « Une triple digue construite au-dessous de ses remparts, et formée de pieux carrés et de chêne très dur, se prolongeait jusque sur la rive opposée du fleuve, destinée à interdire toute navigation à nos vaisseaux. Mais les jeunes hommes, à qui l'art de la nage n'est point inconnu, vont arracher cette digue, la renversent à coups de hache; et tandis qu'ils travaillent ainsi, des pierres et des dards, lancés du haut du rocher, tombent sur eux comme grêle : plusieurs s'en défendent avec leurs boucliers ou des pièces de bois; plusieurs aussi reçoivent la mort. Enfin ils ne cessent de travailler qu'après avoir ouvert un libre chemin, pour que la flotte puisse venir apporter des vivres et toutes les choses dont ont besoin ceux qui marchent à la suite d'un camp. Aussitôt après, le roi leur ordonna d'amener de larges navires tels que ceux que nous voyons voguer sur le cours de la Seine, et qui

transportent ordinairement les chevaux et les chariots le long du fleuve. Le roi les fit enfoncer dans le milieu des eaux, en les couchant sur le flanc, et les posant immédiatement l'un à la suite de l'autre, un peu au-dessous des remparts du château. Afin que le courant rapide des eaux ne pût les entraîner, on les arrêta, à l'aide de pieux enfoncés en terre et unis par des cordres et des crochets [1]. »

Lorsque le roi Jean apprit que toutes les forces des chevaliers de France s'étaient portées sur Château-Gaillard; il fit appeler Guillaume de Glocester, son maréchal. » Guillaume, tu sais que les gonfanons de Philippe brillent tout auprès de Château-Gaillard; il faut nous en délivrer. Prends trois cents chevaliers, mille servans d'armes, et quatre mille bourgeois de mes communes; vous vous avancerez, pendant la nuit, vers le camp; j'ai appris que le roi a passé de ce côté-ci du fleuve, avec le tiers des barons et les hommes de Champagne; de l'autre côté sont demeurés Robert de Dreux, Hugues, héritier de Neuf-Château, Simon de Montfort; dans la plaine sont couchés pêle-mêle les servans d'armes, les piquechiens et tous ceux qui suivent les camps pour vendre des provisions et gagner des sterlings, et sur lesquels il vous sera facile d'assouvir votre fu-

[1] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

reur. Tu prendras en outre avec toi Brandimer et Desroutiers [1]. Alain Le Breton, qui sillonne les mers avec ses navires à éperons, te joindra suivi des pirates qu'il conduit lorsqu'il se plaît à aller piller tout ce qu'il peut trouver dans les îles Guernesey et d'Ouessant. Tu placeras tous tes hommes sur les soixante-six bâtimens que l'on nomme coureurs, et que Richard a fait construire pour le service de la mer et du fleuve. Remontez la Seine; moi, je vous attends ici, je vous suivrai de la main pour mettre un terme aux travaux de cette guerre. » Ainsi, continue le chroniqueur, le grossier paysan donne ses ordres à ses serviteurs quand le loup lui a enlevé une brebis. « Va, dit-il, berger, précipite-toi dans les ronces, tout nu, et toi encore, bouvier, pénètre dans cette caverne; moi, je vais en lieu de sûreté avec mon chien : de même Jean poussait ses hommes d'armes à affronter les plus grands périls, et lui cependant n'osait marcher avec eux [2]. »

D'après les ordres de l'Anglais, Alain le Breton conduisit une partie de ses pirates par la Seine; l'autre marchait sous les ordres du maréchal Guillaume pendant les ténèbres de la nuit, à travers les campagnes, précipitant ses pas pour surpren-

[1] Chefs de cottereaux et routiers.

[2] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

dre les chevaliers de France avant l'aurore. « La troupe du maréchal arriva la première, au moment où l'oiseau annonce de sa voix perçante l'approche de l'aurore dorée : elle se précipite sur le camp; les ribauds, les marchands et les gens du peuple sans armes, après s'être rassasiés de vin, et déjà à demi-morts, succombent sous le glaive, semblables à des moutons. Un grand nombre d'hommes tombent frappés; la vie s'échappe de leurs corps avant même qu'ils aient senti le coup qui les tue, tant ils sont accablés sous le poids excessif du vin et du sommeil. »

Le bruit fut terrible sous la tente des chevaliers; tandis que la multitude fuyait, se précipitant vers le fleuve, le brave Guillaume des Barres, si redoutable aux Anglais, fait briller son glaive à la multitude des fuyards qu'une terreur panique pousse hors du camp. Renaud, comte de Boulogne, Gauthier, Guy, Mathieu, tous nobles chevaliers, imitent son exemple, et parviennent à réunir autour de leur petite troupe un certain nombre de lances et d'hommes d'armes. « Où fuyez-vous, s'écrient-ils? vous recevez la mort et ne la donnez pas! tournez donc le visage et votre épée contre l'ennemi. » On allume des flambeaux en toute hâte sur la rive droite du fleuve; des bûchers ardens pétillent dans les camps; ceux-ci ajoutent des bottes de paille; ceux-là des fagots de bruyère; l'un

apporte de la graisse et du lard, l'autre verse de l'huile sur la flamme, sans cesse augmentée. La nuit disparaît complètement, et les ombres se dissipent. Lorsqu'il leur fut permis de voir en face leurs ennemis, les chevaliers de France n'eurent plus qu'à les attaquer pour vaincre. Ils renversent, massacrent, saisissent des prisonniers, et font payer, par un juste retour, le prix d'une trahison nocturne [1]. »

L'armée reposait déjà, lorsque les arbalétriers poussent de nouveau le cri d'alarme. Plus de cinquante barques fendent les ondes; « leurs flancs renferment plusieurs milliers d'ennemis. C'était la flotte d'Alain le pirate, qui n'avait pu arriver en même temps que la troupe de Guillaume le maréchal, à cause des sinuosités infinies de la Seine. Au cri des sentinelles, on s'élance sur la tour de bois. Les arbalétriers tendent l'arc, les hommes d'armes se pourvoient de blocs de pierre, de masses de fer, de troncs d'arbres nouvellement coupés, de tisons ardens et de pieux en bois. Les plus braves chevaliers se placent intrépidement sur le pont, en attendant la flotte. Elle s'avançait à la hâte, et les hommes qui la dirigeaient, le fer en main, semblaient se disposer à couper les pieux qui retenaient le pont. A cet aspect, on redouble

[1] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

d'efforts : chevaliers, servans d'armes et arbalétriers font pleuvoir sur eux une grêle de traits. « L'un, dit toujours le poète classique que nous aimons à citer, l'un tombant dans le fleuve, se tient à l'ancre, et, pour être inhumé, implore le chœur des Néréïdes, afin d'en obtenir les honneurs de la sépulture ; l'autre, déjà mort, tombe sur son compagnon blessé, au milieu du navire, et l'achève par son poids [1]. »

La courageuse résistance des chevaliers contraignit bientôt les pirates bretons à faire un mouvement rétrograde, « et ramenant leur proue, ils présentèrent leurs poupes, rasant les flots avec leurs rames. Habitués aux périlleuses navigations, ils remontent la rivière avec l'agilité d'un trait d'arbalète, et les javelots vinrent bientôt mourir dans les ondes. Cependant Galbert, surnommé le Barbu, Thomas-le-Pourfendeur et Jean le Noir, tous trois au service de France, réunissent un grand nombre d'hommes du commun et de varlets habitués aux combats sur l'eau ; ils montent en toute hâte de longues barques avec lesquelles les pêcheurs naviguent sur la Seine ; les rameurs mettent plusieurs voiles aux mâts, et atteignent bientôt les pirates ; ils leur jettent des traits, du bitume, et parviennent enfin à s'emparer de deux de ces navires tout remplis d'hommes. »

[1] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

Ce Galbert était tellement habile dans l'art de nager, qu'il pouvait parcourir, dans l'heure, une distance de mille pas [1]. L'armée de France étant délivrée de l'attaque inattendue des pirates, le hardi marin se chargea d'aller mettre le feu aux palissades qui défendaient Château-Gaillard. Ayant rempli des urnes avec des charbons ardens, il les ferma et les frotta de bitume à l'extérieur, avec une telle adresse, qu'il devint impossible aux eaux de les pénétrer : alors il attache autour de ses reins une corde qui tenait aussi à ces vases, et, plongeant dans la Seine sans être vu de personne, il va subitement aborder aux palissades construites en bois de chêne, qui enveloppaient d'une double enceinte les murailles du Château-Gaillard. L'adroit nageur y mit le feu : « la flamme s'attacha aux pièces qui forment les retranchemens, et aux murailles qui enveloppent l'intérieur du château : bientôt elle s'élève dans les airs en tourbillons tout chargés d'étincelles, trouvant un nouveau secours dans les rayons du soleil et dans le souffle du vent de l'est, que l'orient poussait avec force, et qui, athlète vigoureux, secondait

[1] J'ai donné quelques détails sur ce siége afin de faire connaître avec précision les moyens employés dans le moyen âge contre les castels assiégés. Le chroniqueur Guillaume-le-Breton était témoin oculaire.

parfaitement les artifices de Galbert. Ainsi qu'Encelade, à la gorge embrasée [1], vomit sur l'Etna des vapeurs brûlantes et des roches calcinées par le feu, telle la flamme dévorante, allumée furtivement par l'habileté du fidèle Galbert, dépouillait les murailles de tout ce qui servait à les défendre, et consumait les palissades, les retranchemens, les maisons, les tours à trois étages et les claies en bois doublées de cuir, qui concouraient pareillement à la plus grande sûreté des remparts. »

Malgré les incroyables efforts des chevaliers de France, la position de la Roche-Gaillard restait inexpugnable. Le siége avait duré tout le printemps et l'été; l'automne s'approchait déjà, et les barons annonçaient que, les services féodaux touchant à leur terme, ils voulaient rentrer dans leurs manoirs pour la saison d'hiver. Philippe eut besoin, pour les retenir, de leur donner de nouveaux fiefs et de leur distribuer une partie de l'argent de son trésor. Mais de la prise de la Roche-Gaillard dépendant la conquête de la Normandie tout entière, le suzerain se soumit à tous ces sacrifices. Il fit donc construire un camp d'hiver entouré de murailles et de tours; il voulait réduire la Roche-Gaillard par la famine, en lui coupant toute espèce de communication avec les deux rives de la Seine.

[1] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

« C'est ainsi [1] que l'auguste roi sut entourer l'ennemi d'une ceinture de fer, et fournit aux chevaliers un sujet de plaisanteries, de proverbes et de chants joyeux ; car ils se divertissaient de voir tous ces hommes enfermés dans une seule enveloppe, et ce nid tout gonflé d'une abondante semence, qui devait enfin être forcée d'en sortir dans la saison du printemps [2]. » La Roche-Gaillard avait alors pour châtelain un vieux et prudent chevalier nommé le comte Roger. Des milliers de bourgeois étaient venus de tous les points de la Normandie chercher un refuge contre les désordres des varlets et ribauds de France, en se mettant sous la protection de Roger. Lorsque les vivres commencèrent à manquer, le châtelain appela tous les hommes inutiles, les femmes et les enfans, et leur dit : « Je ne puis vous garder ; allez où le sort vous conduira. » Dès le soir, cinq cents de ces malheureux furent mis hors du château. Les jours suivans, un pareil nombre en fut aussi expulsé ; de sorte que le roi Philippe, voyant bien que par ce moyen les vivres suffiraient pendant long-temps au petit nombre de chevaliers qui restaient pour défendre la Roche-Gaillard, ordonna qu'on repoussât la foule dans le château à coups

[1] Guillaume-le-Breton. ch. VIII.
[2] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

d'arbalètes et de flèches : les hommes d'armes et les archers se tinrent prêts ; aussitôt qu'ils virent sortir de l'enceinte fortifiée, et se diriger sur le fond de la vallée, en suivant le flanc d'une colline, ces hommes portant des visages pâles et défaits, et tout couverts de haillons, ils les attaquèrent de loin en pousant des cris. Ces malheureux veulent faire leur retraite sous la roche ; mais le comte Roger leur fait impitoyablement fermer les portes : « Allez chercher d'autres demeures ; je ne vous connais plus, s'écrie l'impitoyable châtelain. » Les bourgeois infortunés se précipitent alors dans la plaine, se cachent dans les rochers, et meurent de faim ; ils pillent tout ce qu'ils rencontrent. « Je vis alors, chose extraordinaire ! une poule qui volait, et qui tomba au milieu d'eux, saisie et avalée avec ses plumes, et un œuf tout chaud qu'elle portait en son corps : tout ce qui peut céder sous la dent est aussitôt englouti dans ces estomacs, et ils en viennent enfin à se nourrir de la chair des chiens ; car Roger, n'oubliant aucune précaution, avait ordonné d'expulser tous les levriers et les faucons du château, afin de ménager les vivres[1]. » A l'aspect de tant de misère, Philippe ne put résister plus long-temps ; il commanda qu'on fournît des vivres à ces malheureux, afin qu'ils ne

[1] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

tombassent pas d'inanition ; « ceux-ci, ayant reçu cette nouvelle, et, sortant de leur caverne, nous vîmes parmi eux un certain homme, spectacle déplorable ! qui s'obstinait à emporter encore la cuisse d'un chien, et comme on lui disait de la jeter, il s'écria : « Je ne renoncerai à cette cuisse, qui m'a fait vivre si long-temps, que lorsque je serai rassasié de pain. » Alors un autre la lui enleva, et lui donna du pain ; il le porta à sa bouche, mais à peine pouvait-il mâcher : cependant, et quoique les morceaux fussent mal broyés entre ses dents, il les avalait avec une extrême voracité, tant ses longues souffrances l'avaient à la fois affaibli et affamé ! Philippe laissa ces malheureux habitans gagner les villes prochaines [1]. »

La persévérance du comte Roger ne se lassait pas : l'hiver était passé, et le gonfanon, mi-parti d'Angleterre et de Normandie, flottait encore sur les tours élevées de la Roche-Gaillard. Aux approches du printemps, les travaux du siége furent repris avec une ardeur nouvelle : des machines s'élèvent comme par merveille ; les archers, sous la conduite du ménestrel Perigas Blondel [2], placés derrière des fascines, font pleuvoir une grêle de

[1] Guillaume-le-Breton, ch. VIII.

[2] Il ne faut pas le confondre avec l'ami et le troubadour de Richard-Cœur-de-Lion.

traits; les pierriers lançaient d'immenses blocs de pierres et de fer : tout cela était inutile contre un château dont l'épervier seul, dans son vol audacieux, pouvait toucher la cime. Cependant les chevaliers de France plantent des échelles au pied de la roche d'où s'élève la principale tour, mais nulle échelle ne peut encore l'atteindre; les intrépides varlets tirent leurs poignards de leur cotte d'armes, taillent le rocher, et parviennent à faire des trous suffisans pour placer leurs pieds. Les voilà donc, ces braves hommes, comme suspendus dans les airs; ils tendent la main à ceux de leurs compagnons qui les suivent de plus près, et bientôt plus de trois cents routiers, sous la conduite de Cadoc, hommes légers et courageux, se trouvent parvenus au sommet du rocher, au pied des tourelles : alors, se couvrant de leurs boucliers, ils s'avancent au-dessous d'une des tours, et commencent à la miner; ils soutiennent les crevasses avec des pieux et des morceaux de bois, afin que cette masse ne s'écroule pas sur eux-mêmes : lorsque le travail est fini, ils y mettent le feu, se retirent, et cette tour s'écroule avec un horrible fracas. Cadoc, le premier, planta son étendard au milieu des débris, et les chevaliers du camp répondirent à ce signal par des acclamations répétées [1].

[1] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

L'écroulement de la tourelle n'achevait point l'ouvrage du siége : le château entouré de murailles élevées, formant une double enceinte, pouvait faire encore une longue résistance; les servans d'armes, dont l'office est de combattre avec le glaive ou la lance; Oger, Eustache, Manassé, Garnier, se mettent à rôder autour de la muraille, cherchant partout si le hasard ne leur ferait pas découvrir quelque endroit praticable pour s'élancer dans le château. Vers un des coins était une maison que le roi Jean avait fait construire l'année précédente; la partie inférieure était destinée « à un besoin qui veut toujours être satisfait dans le mystère du cabinet [1]. » La partie supérieure, servant de chapelle, était consacrée à la célébration de la messe, et il y avait à la hauteur du milieu une fenêtre en dehors que deux ou trois hommes montés l'un sur l'autre pouvaient atteindre, et qu'on n'avait pas eu le temps de murer. Aussitôt un intrépide varlet du nom de Bogis se glisse, au milieu de la nuit, de l'autre côté du fossé, puis grimpe, suivi de ses compagnons, jusqu'au pied du rempart; alors s'élevant sur les épaules de deux servans d'armes, avec une légèreté admirable, il s'élance de tout son corps vers la fenêtre ouverte. Une fois parvenu dans la maison,

[1] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

il tend une corde à ses suivans, et bientôt soixante d'entre eux se trouvent réunis : ils font sauter les portes avec le feu, et les voilà au milieu du château, face à face du comte Roger et de sa troupe, alors réduite à cent cinquante chevaliers. Bogis et ses compagnons se serrent et se retranchent contre un mur, tandis que quelques uns d'entre eux font tomber le pont-levis, pour ouvrir un passage à une troupe nombreuse qui était restée en dehors. Le comte Roger, voyant que tout espoir de défendre cette partie du château était perdu, se retira dans la citadelle, qu'environnait une nouvelle et plus formidable enceinte. Rien n'arrête l'ardeur des chevaliers de France; la catapulte lance contre ces murailles d'énormes blocs de pierre, tandis que les routiers pratiquent une mine en dessous pour précipiter l'écroulement : la muraille enfin s'ébranle; une large brèche s'ouvre sous les coups redoublés du bélier : les chevaliers volent à travers les décombres, que défendent vaillamment les hommes du comte Roger, qui, bientôt accablés par le nombre, s'ensevelissent sous les ruines : le lendemain ils furent trouvés morts dans la poussière; tous étaient blessés à la face et à la poitrine; grand sujet de louange et d'honneur pour la chevalerie [1].

[1] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

Maître de Château-Gaillard, Philippe dompta facilement le reste de la Normandie : Falaise, quoique entourée de sept tours, et dans une position formidable, fit sa soumission au roi, après quelques jours de résistance ; les bourgeois de la commune, et Le Loup [1], chef des routiers, qui commandait la citadelle, rendirent la ville, moyennant qu'on leur conservât leur liberté et leurs biens. Les chevaliers de France marchèrent ensuite sur Caen ; « Caen, ville opulente, qui se reconnaît à peine inférieure à Paris, et qui doit son origine à Caius, portemets d'Arthur [2] : » les bourgeois se remirent aux mains du roi de France. Bayeux imita cet exemple, avec les diocèses de Seez, de Coutances et de Lisieux.

Tandis que Philippe et ses barons se portaient sur la commune de Rouen, défendue par ses vaillans bourgeois, on apprit dans le camp que Guy de Thouars, duc de Bretagne, fidèle vassal de France, s'avançait sur la Normandie du côté d'Avranches, pour seconder les opérations de son suzerain. Guy et ses farouches Bretons s'étaient dirigés sur les rivages qui avoisinent le Mont-Saint-

[1] On a dû remarquer que presque tous les chefs de routiers portaient des surnoms formidables et vaniteux.

[2] Guillaume-le-Breton, chant VIII. Toutes ces origines appartiennent aux fables de la Table ronde.

Michel, où le roi Jean avait fait bâtir un de ces castels à vol de faucon, tant il se rapprochait des cieux. Les hommes d'armes du comte Guy plantant des échelles au pied de ces hautes tourelles, « et les enfans de la Bretagne [1], animés d'une fureur sauvage, grimpent ainsi au sommet des tours, et livrent aux flammes les maisons, le castel, et le monastère sous l'invocation de saint Michel. » C'est non loin de Rouen que le comte Guy vint joindre le roi Philippe et ses barons.

Les bourgeois avaient fermé les portes de leur double muraille et rempli d'eau leur triple fossé ; « la commune de Rouen, au cœur superbe, et qui portait une haine éternelle au roi Philippe, aima mieux se laisser vaincre, que de se soumettre volontairement à sa suzeraineté [2]. » Pendant quatre-vingts jours, elle se défendit avec un courage digne d'un meilleur sort ; enfin ses prud'hommes se virent obligés de signer la charte suivante :

« Il y aura une trève entre le roi et les bourgeois de la ville ; elle devra durer trente jours, à commencer du premier de juin 1204. Après ces trente jours, si le roi Philippe ne faisait paix avec Jean, leur légitime suzerain, ou si celui-ci ne dé-

[1] On s'apercevra qu'une portion des barons de la Bretagne combattait pour Philippe, l'autre pour Jean.

[2] Guillaume-le Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

livrait pas les habitans, ils rendraient de bonne foi leur cité. En attendant, ils abandonnent au roi la tête du pont, et s'engagent à en couper les quatre arches à sa première volonté : au cas où la ville lui serait livrée, le roi prend l'engagement de maintenir bourgeois, chevaliers et sergens, dans leurs fiefs, pourvu qu'ils lui fassent hommage, et lui rendent les services et devoirs. Les habitans du comté d'Auge et les bourgeois de Driencourt et d'Aumale, qui étaient à Rouen le premier jour de juin, devaient être rétablis dans leurs tenemens, s'ils voulaient retourner aux lieux où ils étaient situés; les chevaliers et sergens du comte d'Alençon, qui étaient aussi venus porter des secours aux habitans, devaient être rétablis dans leurs fiefs, en faisant l'hommage dû au comte. Toute sûreté serait donnée aux bourgeois de Rouen d'être maintenus dans leurs anciens priviléges, coutumes et libertés ; ils ne paieraient que le même péage qu'ils acquittaient auparavant, excepté dans le comté d'Évreux, dans le Vexin normand, à Paris, au Pont-de l'Arche, du côté de Rouen, dans le Poitou, l'Anjou, la Bretagne, le Maine et la Gascogne. Tous les chevaliers qui, se trouvant à Rouen, ne voudraient pas servir le roi, devaient obtenir des sauf-conduits pour aller où bon leur semblerait. Les bourgeois pourraient librement commercer dans toutes les terres de

France, et leurs priviléges devaient s'étendre aux marchands du Pont-de-l'Arche et de Verneuil, s'ils voulaient accepter la charte de capitulation [1]. »

Le roi Jean ne secourut point Rouen dans le temps fixé par les bourgeois; ses barons lui disaient : « Voilà que Philippe prend toutes les terres de Normandie. » Il répondait d'un air béat : « Je reconquerrai en un seul jour ce qu'il me prend petit à petit. » Il n'en fit rien.

Rouen se soumit au roi de France : les hommes de la commune furent obligés de détruire les propres murailles de leur cité. « Grande douleur, s'écrie le chroniqueur breton, pour des bourgeois; mais si un malheur est plus supportable lorsqu'il est partagé, je dois dire que Verneuil subit le même sort, afin que Rouen ne s'affligeât pas seule [2]. »

Ainsi fut soumise la terre de Normandie, et le roi plaça des hommes d'armes dans tous les lieux fortifiés. En même temps, Guillaume des Roches, Cadoc et ses impitoyables routiers, marchaient vers Angers pour conquérir le Poitou, tandis que Henri-Clément le Maréchal, qui portait au combat la première lance, s'avançait vers le Poitou.

Les seigneurs poitevins n'avaient pas attendu

[1] Duchesne, *scriptor. rerum Norman.*, p. 1057.
[2] Guillaume-le-Breton, *Philippéide*, ch. VIII.

cette invasion des barons de France : excités par le roi Jean, quelques châtelains dévoués à la maison des Plantagenets, tels que Aimeri de Lusignan, Savari de Mauléon, avaient pris les armes pour envahir les terres du domaine de Philippe sur la frontière du Poitou. Henri le Maréchal surprit cette ardente chevalerie tout près d'un marais ; elle fut dispersée. Le noble comte désarçonna de sa main le sire de Portaillé, et lui fit mesurer la terre de son corps ; Aimeri de Lusignan et le brave Savari lui-même furent contraints de prendre la fuite. Les combattans étaient si pressés, qu'on put employer le poignard de miséricorde, arme meurtrière lorsque les chevaliers se prenaient corps à corps.

Après ce combat, Henri, la lance haute, compta les prisonniers qu'il avait réunis autour de lui ; il put envoyer au roi cinquante-deux chevaliers et cent bourgeois chargés de chaînes : « ce qui réjouit les barons qui, de compagnie avec Philippe, soumettaient alors Poitiers, Loudun, faible en grains, Niort, riche en vins, Montreuil, et la rebelle Parthenay ; » puis, ayant placé dans chacun de ces châteaux des hommes chargés de garantir en son nom la sûreté du pays, le roi ramena ses paladins bardés de fer vers Chinon. Les traditions fabuleuses du moine Geoffroi de Montmouth disaient que cette ville devait son origine

à Chaius, sénéchal d'Anjou, sous le roi barde Pendradoridas. Jean en avait fait une prison redoutable, et l'on racontait que l'évêque de Beauvais toujours guerroyant, et Conan-le-Bref, qui depuis fut duc des Bretons, y étaient renfermés. On y retenait aussi dans les fers Guidomarche, renommé par sa force prodigieuse. D'un coup de poing, il avait cassé la tête d'un cheval et d'une sorte d'hippogryphe, monstre ailé qui avait désolé les terres de Bretagne. Chinon et Loches furent assiégés par le roi. « Chinon et le pays à l'entour étaient gouvernés par le farouche Gérard, serf issu de père et de mère également serfs. Il avait, dans sa jeunesse, appelé tous les habitans à la révolte, et Jean avait été obligé de lui concéder cette terre pour calmer la sédition des esclaves, et l'on sait qu'il n'y a pas de pire seigneur qu'un serf, lorsqu'il foule sous les pieds des têtes libres! Chinon et Loches se rendirent aux barons de France, et le roi, maître du Poitou et de l'Anjou, chargea Gérard de plus fortes chaînes que celles qu'il portait lorsqu'il était esclave, et le retint captif dans les tours de Compiègne [1]. »

[1] Guillaume-le-Breton, chant VIII.

CHAPITRE XVIII.

Résultats de la réunion des provinces anglaises. — Normandie. — Son territoire. — Baronnages et fiefs. — Coutumes normandes. — Actes qui suivent la réunion. — Ordonnances et jugemens de l'Échiquier. — Territoire de l'Anjou. — Coutumes. — Le Poitou. — Coutumes. — Sénéchaux établis dans les terres réunies. — Hommage-lige de la Bretagne. — Considérations générales sur l'état du domaine de France.

Les résultats obtenus par la conquête des fiefs anglais étaient immenses pour la suzeraineté de France, car ils faisaient rentrer dans la hiérarchie régulière du système féodal des territoires qui jusqu'alors pouvaient être considérés comme des annexes de la couronne des Plantagenets. Lors de la domination anglaise sur ces provinces, le simple hommage était l'unique obligation imposée à de superbes vassaux envers leur suzerain nominal.

Digitized by Google

Voulaient-ils lever bannière, même pour le combattre, ils appelaient librement sous leur gonfanon ducal les châtelains, les communes de Normandie, de l'Anjou, du Poitou et de la Guyenne : ainsi près de la moitié du territoire féodal de la France accourait se ranger derrière leur cheval de bataille, à la moindre semonce des hommes d'armes portant le lion des Plantagenets [1].

La réunion au domaine de France du plus grand nombre des provinces naguère sous la domination anglaise changeait absolument cette situation féodale. Au lieu d'une suzeraineté fictive, qui ne pouvait requérir ni hommes d'armes, ni aides des communes, Philippe acquérait un véritable pouvoir de fait. L'autorité médiate des princes anglais s'effaçait, et la suzeraineté royale ne trouvant plus la résistance d'un vassal unique et insolent, n'avait à dompter que l'opposition isolée et impuissante de quelques châtelains, qui regrettaient les cours plénières du roi Jean, et les vieilles couleurs d'Éléonore.

La Normandie, la plus importante des provin-

[1] C'est ce qu'on voit dans toutes les guerres de Henri II, de Richard et du roi Jean, contre Louis VII et Philippe : on doit même remarquer que jamais les rois de France ne s'en plaignirent, tant c'était là une habitude admise ! Ce n'est que sous Saint-Louis que les jurisconsultes commencèrent à établir des maximes contraires.

ces réunies, comprenait, lors de l'inféodation, en 912, au pirate Roll ou Rolf, toute la terre qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer[1]; ses frontières, qui avaient souvent varié dans les traités entre Philippe et Richard, étaient alors fixées entre Gaillon et le val de Rueil. On avait posé des bornes à Moyenville, et depuis ces bornes d'un côté jusqu'à la Seine, et de l'autre jusqu'à l'Eure, ce qui était vers Gaillon appartenait au roi de France, et ce qui était près du val de Rueil dépendait du duché de Normandie[2].

La constitution de cette province était comme le type du système féodal; colonie militaire, et sorte de campement chevaleresque, le régime de la conquête s'y était maintenu. Un brillant et nombreux baronnage y portait armes pour le service du duc; le Domesday indique plus de cent-vingt châtelains arborant gonfanon de chevalerie: on y comptait l'évêque de Coutances, qui devait en guerre cinq chevaliers et dix-huit varlets; celui de Bayeux, vingt chevaliers et cent-vingt servans d'armes; celui de Lisieux, vingt chevaliers et

[1] Roman du *Rou* de Robert Wace, un des monumens les plus curieux pour les antiquités de Normandie. — Dudon de Saint-Quentin, *de Moribus et gest. Normanorum*, liv. 2, ch. 20 à 29.

[2] Traité de l'année 1200. — Ancien Cartul. de Philippe-Auguste, *regist. Heroval.* folio 100.

trente servans; les abbés de Jumièges et de Saint-Michel, chacun trois chevaliers; le comte de Chester, dix chevaliers et sept servans; le comte de Leicester, Robert de Montfort, Richard de Vernon, chacun dix chevaliers; Hugues de Mortemart, cinq; Richard Talbot, un seul [1].

Le territoire du duché de Normandie était organisé sur le même modèle que les monarchies féodales de France et d'Angleterre; il était inféodé à des comtes héréditaires; on citait les sires comtes d'Harcourt, du Cotentin, d'Evreux, de Beaumont, de Pont-Audemer, d'Eu, de Mortain, de l'Aigle, de Longueville, de Bayeux, d'Avranches, de Mortemart, de Breteuil, d'Ivri, et d'Orbec. A un petit nombre de ces fiefs, selon la coutume des cours féodales; étaient attachées les dignités hiérarchiques de l'écurie et des festins: le titre de grand maréchal de Normandie appartenait au Bessin; l'office de connétable, à la terre de Varengebec; au fief de Gouy, près de Rouen, la charge de panetier, et celle de chambellan à l'aleud de Tancarville. Chacune de ces inféodations créait des devoirs héréditaires pour les charges qu'elle instituait [2].

[1] Houard, *Coutumes anglo-normandes*, t. I.

[2] Ancienne coutume de Normandie, le plus vieux monument de notre droit coutumier.

Au milieu de cette société féodale, inhérente pour ainsi dire au sol, des traces restaient encore de la domination scandinave. Presque toutes les terres allodiales et inféodées portaient le nom de quelques uns de ces vieux chefs normands auxquels on avait ajouté l'épithète latine de *villa :* tels étaient les fiefs de *Frober*ville, *Beuze*ville, *Rolle*ville, *Tancar*ville, *Varenge*ville, *Bier*ville, *Norman*ville. Plusieurs autres avaient conservé une dénomination tout empreinte des dialectes du Nord : le *sted* ou *stad* (la cité) des langues germaniques s'était changé en *tot;* telles étaient *Ive*tot, *Garne*tot, *Houde*tot, *Louve*tot : d'autres fiefs leur empruntaient la terminaison en *bec;* tel que *Bol*bec, *Caude*bec, de l'expression *beke* ou *bec,* qui signifie encore ruisseau ou eau courante, dans la langue originaire [1].

On voyait aussi, çà et là dispersées, ces tours danoises nommées *borghs,* qui ont depuis donné leur nom aux habitations groupées à l'abri de leurs créneaux. Des postes militaires, de construction toute scandinave, s'élevaient sur les rivages, sorte de lieu de débarquement [2]. Le nom de *falaise* dé-

[1] Notes sur les noms topographiques de Normandie, dont l'origine est étrangère. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands,* t. II.

[2] *Anglo-Normands. Antiquités,* London, 1767.

signait les rochers de la Normandie, comme dans la Norwège et le Danemarck, et l'on disait encore *houlme* ces îles dispersées qui bordent des côtes battues par les flots [1].

La langue et les dieux de l'Edda n'étaient point effacés de la mémoire des vaillans hommes du Nord; les habitudes des châtelains rappelaient quelque chose de leur patrie primitive : le sire Raoul de Tesson, au milieu des batailles, poussait pour cri d'armes : *Torie! Torie!* [2] en souvenance du dieu, vaillant compagnon d'Odin et des jeunes vierges qui versent l'hydromel dans le crâne des ennemis. Dans les côteaux du Cotentin, survivaient les traditions du Nain des montagnes, qui se retrouvent chez toutes les nations du Nord [3].

Des institutions, mêlange des lois saxonnes et des besoins de la conquête, défendaient les conquérans et les vieux possesseurs du sol. L'échiquier, cour plénière des barons, fondée par Roll, se rassemblait deux fois par année, à Pâques et à la Saint-Michel, pour régler les comptes et l'emploi des aides d'argent, et services militaires.

[1] Estrup, *Remarques faites dans un voyage en Normandie*, Copenhague, 1821.

[2] Que *Thor m'aide*, comme les ducs de Normandie, qui avaient pour cri d'armes : *Die aie ou ie* (*que Dieu m'aide.*)

[3] Rom. du Rou, vers 9109 et 9759.

Souvent convoqué à d'autres époques, il prononçait sur des causes qui appelaient plus particulièrement la sollicitude des magistrats : tels étaient les droits des mineurs, du mariage, reliefs, escuage, sur lesquels les cours inférieures des vassaux ne décidaient qu'en premier ressort [1]. Une injustice était-elle faite à un homme libre, il poussait le cri de *haro*, sorte d'appel aux lois, et tous lui devaient alors protection et appui ; le son du couvre-feu annonçait aux châteaux et aux monastères, à la case du serf et du manant, qu'ils devaient éteindre la lampe de fer enfumée, et le tison ardent des vastes foyers de famille. Les lois forestières protégeaient les bois touffus, et les habitations des champs, le faucon et les chiens ; tandis que des punitions sévères, la perte des biens ou des membres, tendaient à comprimer les habitudes de pillage, dont les traces avaient quelque peine à s'effacer dans une colonie de pirates [2].

Ces mœurs indomptables et rebelles à tout frein agissaient non-seulement sur les masses, mais

[1] On l'appelait *échiquier*, parce qu'il se tenait dans une salle dont le pavé, en forme de carreaux, représentait un échiquier. — Ducange, v° *Scacarium*, t. III, p. 714. — Ancienne Coutume mss. de Normandie, p. 1, distinct. 5, ch. 7.

[2] Houard, *Lois anglo-normandes*, 21.

encore résistaient à la piété et aux macérations de la vie monastique. Les évêques, les abbés mitrés, portaient casque, et s'armaient volontiers de l'arbalète, de la masse et même du poignard de miséricorde, arme chérie des ribauds et des routiers. Les cathédrales et les monastères étaient le théâtre de continuels et sanglans débats [1]. Dans l'abbaye de Grestain, les moines portaient de profondes cicatrices qu'ils s'étaient faites à coups de couteaux. Il y avait à peine un siècle que les religieux de Saint-Ouen, arrachant de l'autel l'archevêque qui officiait la crosse en main, l'avaient foulé aux pieds, et qu'ameutant les bourgeois de Rouen, au son du beffroi, ils avaient provoqué le meurtre de leur archevêque [2]; les moines défendaient par les armes tout, jusqu'à leurs concubines [3]. Un jour ces jeunes ribaudes se rassemblèrent comme des furies contre l'évêque Godefroy, qui, dans le

[1] Nical. de Clemengis, *de Corrupto ecclesiæ statu*, cité par D. Bessine, *Observ. in Concil. Rothomag. provinc.*, an. 1055.

[2] *Chronique de Caen*, citée par D. Bessin, *Concil. Rothomag. Provin.*, p. 63.

[3] Le pape refusa de sanctionner l'élection de l'évêque d'Avranches, parce qu'il avait des enfans partout, *et cum filios habeat undècumque*. — Lettre d'Innocent III au chapitre d'Avranches, dans D. Bessin, *Concil. Rothom. Prov.*, p 368.

synode de Rouen, avait prêché sur l'incontinence des clercs, hantant les mauvais lieux et les folles filles. Elle s'armèrent de pierres, et parvinrent, par douces paroles et postures de leur corps, à soulever les bons bourgeois de Rouen. « Vous les eussiez vues trotter çà et là, avec les petits bâtards de clercs, couverts d'aubes et de surplis, et animer tous les mauvais bourgeois à courir sus tous les serviteurs de l'archevêque [1].

Telle était la Normandie, avec ses mœurs et ses habitudes nomades, lors de la conquête par Philippe-Auguste. Cet évènement y produisit une véritable révolution, surtout dans le haut baronnage : un grand nombre de familles attachées par les liens du sang, ou par des fonctions domestiques, à la domination des Plantagenets, se retira outre-mer. Depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands, les barons possédaient tout à la fois des fiefs sur le continent et dans les terres conquises : les comtes de Chester, Leicester, Talbot, Montfort, portaient également dans leurs armoiries les tourelles des châteaux de Neustrie et celles des anciens manoirs saxons. Lorsque les

[1] Orderic Vital ne peut s'empêcher de s'écrier : *Et sanct. synodus in debachationem et ludibrium conversus est. Recueil de Duchesne*, p. 886. — Voyez, pour tout ce qui concerne les désordres du clergé de Normandie, le travail déjà cité de D. Bessin sur les conciles.

armes de Philippe eurent soumis la Normandie, de grandes mutations s'opérèrent ainsi dans la possession des fiefs. Parmi les fugitifs qui suivirent la fortune du roi Jean et des Anglais, on remarqua Marie de France, dont les lays et les tensons étaient si populaires dans les cours plénières et les veillées. Les dames et les varlets aimaient à réciter particulièrement son recueil de fabliaux alors connus sous le nom d'Isopet ou petit Esope; et surtout son *Purgatoire de Saint-Patrice*, conte de superstitions mystérieuses et dévotes recueillies sur la caverne de ce nom, en Irlande. Marie ne voulut point chanter en une autre cour qu'en celle des Plantagenets. Elle quitta les vivantes cités de Normandie, pour les vieilles tours de Londres et de Woodstock [1]. Par contraire, d'autres poètes normands s'attachèrent fidèlement à Philippe, et le suivirent en sa cour de Paris.

Le roi profita de ces émigrations volontaires des barons normands en Angleterre, pour consolider sa domination ; il fonda sa suzeraineté non-seulement sur les droits de sa couronne, mais encore sur la possession réelle des terres, seul lien reconnu et puissant sous la féodalité.

Il avait déjà obtenu, depuis quelques années,

[1] Voyez l'édition de ses Fabliaux, publiés par M. Roquefort. Paris, 1820.

d'Amaury, comte de Glocester, la cession du comté d'Évreux; il acquit ensuite, de Richard de Vernon, le fief de Longueville; la seigneurie d'Orbec, de Guillaume comte de Pembrok, grand maréchal d'Angleterre; Breteuil et ses dépendances, d'Anicie de Montfort; du comte de Leicester, tous les fiefs qu'il possédait sur le continent; de l'abbaye de Jumièges, la ville de Pont-de-l'Arche; enfin le comté d'Alençon, d'Émeri vicomte de Cleraud [1]. Toutes ces possessions réelles et territoriales augmentaient l'influence royale dans le duché de Normandie.

Un des premiers actes de la conquête fut de réunir en parlement les barons, pour recueillir témoignage sur les priviléges des terres, hommes, clergé, et communes. Des enquêtes préparèrent les conventions féodales, et les concessions *de proprio motu* de la couronne. Ce fut à Caen que se rassembla la cour pleniére, où s'assirent à côté du roi les comtes d'Aumale et de Mortain, et la plupart des vassaux de Normandie [2]. On reconnut que l'archevêque et les évêques étaient obligés, par la coutume, d'installer dans les bénéfices les clercs qui étaient désignés par les barons sous le

[1] Cartul. de l'abbé De Camps, et mss. Fontanieu, *cahier des acquisitions du domaine de la couronne*, § 1 à 30.

[2] Ancien Cartul. de Philippe-Auguste, *sive Regist. heroval*, f° 122. — Duchesne, *Hist norm. scriptor.*, p. 1059.

patronage desquels le bénéfice était constitué ; il fut encore constaté que les clercs, en aucune circonstance, n'auraient le droit d'excommunier les barons ou les officiers du roi, à moins qu'ils n'en fussent requis par le suzerain ou son sénéchal ; qu'ils ne pourraient non plus attirer à leur cour de justice les causes de sermens prêtés par les laïques, à moins qu'il ne s'agît d'un mariage ou d'un croisé. On reconnut que, du temps de Henri II et de Richard, on ne payait la dîme ni du foin, ni des genets, ni des bois, à moins que ces terres ne fussent aumônées [1] ; on déclara que l'archevêque de Rouen n'avait aucun droit dans les fiefs de Gournay, la Ferté Gaillon, fors pour mariage, legs testamentaires et meubles ecclésiastiques; que le clerc tenancier d'un fief laïque pouvait être saisi en tous ses meubles, s'il se mettait en forfaiture envers son seigneur ; que s'il retenait une terre, fief ou aleud, il devait prouver en cour laïque qu'elle avait été donnée à l'Église ; que s'il était saisi par hommes d'armes, et que l'évêque le réclamât, il serait rendu à ses juges ecclésiastiques ; convaincu de meurtre ou de larcin, il devait être banni de la terre de Normandie ; lorsqu'un usurier faisait des legs, distribuait ses biens par testament, sa volonté devait être exécutée

[1] Ancien Cartul. de Philippe, f° 103.

comme celle d'un homme libre ; s'il n'avait pas fait de dispositions, tout ce qu'il possédait appartenait au roi. On reconnut enfin que la *trève de Dieu* devait durer depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin ; que si quelqu'un était tué ou blessé dans cet intervalle, la connaissance du meurtre appartenait au roi, en sa cour tenue à Lisieux [1].

Un autre parlement fut réuni par Philippe, pour entendre les nouvelles plaintes des hommes du duché. Les châtelains, vassaux et communes s'y plaignirent de ce que les clercs s'attribuaient, contre le droit et la coutume, le jugement des fiefs, sous prétexte qu'on prêtait serment à chaque mutation de feudataires.

Le roi et les barons répondirent : « Nous consentons à ce que l'église connaisse de la transgression des sermens, mais ce n'est point à elle à juger de la propriété ni des services d'un fief; cependant une veuve pourra plaider en cour ecclésiastique. »

On demanda ce qu'il adviendrait pour le partage d'une succession de biens en bourgeoisie.

« La cour répondit qu'aucun bourgeois ne pouvait donner à l'un de ses fils plus de la moitié de ses biens au préjudice des autres. »

On demanda comment seraient punis ceux qui

[1] Ancien Cartul. de Philippe, f° 103.

vendaient le dimanche, ou trafiquaient avec les Juifs.

La cour répondit « qu'aucune peine ne serait appliquée, mais que les anciens réglemens subsisteraient contre les nourrices chrétiennes qui allaitaient des Juifs. »

On demanda encore : « Si quelqu'un est conduit en prison pour un crime dont la peine est la perte de la vie ou d'un membre, et qu'il se sauve, invoquant les franchises d'églises, qu'adviendra-t-il ? »

La cour répond « que si le détenu atteint le parvis, il sera en franchise d'église [1].

Les fouages de Normandie furent aussi réglés par un autre parlement [2] ; on décida que cet impôt, perçu par feux, serait exigé sur trois, quatre, six ou un plus grand nombre d'habitans. Les magistrats de la commune devaient prêter serment de lever la taxe avec fidélité, en prenant d'un à deux deniers par feux. Que si plusieurs personnes habitent la même maison, et qu'elles possèdent chacune d'elles pour plus de vingt sous de meubles, elles seront les unes et les autres soumises au fouage. Les veuves en seront exemptes, à moins qu'elles

[1] Ancien cartulaire de Philippe-Auguste, f° 103.

[2] MSS. de la Biblioth. de Bigot, n° 292, f° 2, v°. — Ducange, v° *Focagio*, t. II, 2e part., p. 468.

ne possèdent plus de quatre sous en mobilier. Le fouage ne s'applique point aux clercs, gens de noble race ou officiers du roi. »

En même temps, l'échiquier de Normandie reçut une organisation nouvelle; les évêques et les barons durent être présidés en cette cour par un officier du service du roi, délégué pour rendre justice. Diverses causes furent immédiatement vidées par l'échiquier. Il prononça que les procès des mineurs seraient suspendus, et qu'on attendrait leur majorité pour juger. L'échiquier de Falaise défendit en conséquence à Bernard de Barneville de répondre sur l'héritage qui lui était contesté, jusqu'à ce que Robert Bertrand, qui devait le garantir, eût atteint sa majorité [1]; le même échiquier décida à la Saint-Michel que le mineur ne pouvait être poursuivi pour dette de son père avant majorité, et que même l'intérêt était suspendu pendant cet intervalle. Il jugea encore, à l'occasion d'un bâtard qui avait appelé à Rome pour une terre qu'on lui revendiquait, qu'aucun appel n'aurait lieu hors le duché de Normandie [2]; les poursuites des comtes de Boulogne contre la per-

[1] MSS. de la Biblioth. de Bigot, n° 107, p. 242. Ces jugemens ont une date un peu postérieure à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Je les ai réunis, afin de ne plus revenir sur les résultats de cet événement.

[2] Même manuscrit, p. 243.

sonne d'un religieux à cause d'une dette, furent déclarées nulles, mais il fut décidé que les biens du religieux répondaient de l'emprunt [1].

Une cause curieuse fut encore résolue par l'échiquier : il s'agissait d'une revendication de terre poursuivie sur Guillaume de Rivers; des témoins furent entendus, et jurèrent, sur leur foi, que Rivers avait plus de droit en ce fief que sa partie adverse. Sur cette affirmation, l'échiquier déclara qu'il lui serait dévolu; mais, un moment après, les témoins revinrent de leur affirmation et déclarèrent que Guillaume de Rivers avait trompé la cour des barons; l'échiquier maintint la chose jugée, mais condamna les témoins à indemniser la partie qui avait souffert dommage de leur faux serment [2]. Il décida en ce même plaid que les possesseurs de fiefs de haubert pourraient en donner le tiers à l'église, sauf en tous cas le service dû au seigneur dont ils étaient tenanciers [3].

Tels furent les premiers actes d'administration du roi Philippe-Auguste dans la Normandie. La race des habitans primitifs, de ces Neustriens long-temps unis au domaine, renoua ses anciennes habitudes d'obéissance envers les rois francs;

[1] MSS. de la Biblioth. de Bigot, p. 245.
[2] Même manuscrit, p. 246.
[3] Même manuscrit, p. 247

le baronnage eut plus de peine à rompre ses rapports avec ses frères d'armes, ses parens de race normande qui vivaient à la cour du roi Jean; les clercs, toujours si admirablement doués de cette souplesse qui s'abaisse devant le pouvoir, pour le dominer ou l'exploiter, prêchèrent avec onction dans les cathédrales la domination de Philippe, et en moins de cinq ans le roi put compter sur le fidèle appui des barons et des communes de Normandie.

L'Anjou subissait en même temps la domination du gonfanon de France; le comté de ce nom comprenait toute cette terre située entre le Maine, la Bretagne, le Poitou et la Tourraine : les populations angevines, subjuguées par César, envahies par les barbares sous Honorius, avaient été réunies à la couronne des rois francs pendant le règne de Clotaire. Sous la seconde race, l'Anjou fut divisé en deux comtés, l'un au-delà de la rivière du Maine; il avait pour capitale Château-Neuf; l'autre en-deçà, dont Angers était le centre : le comté d'Outre-Maine fut donné par Charles-le-Chauve à Robert-le-Fort, pour le défendre contre les incursions des Normands et des Bretons; l'Anjou, en-decà, fut inféodé à un manant affranchi nommé Tertulle [1], dont la force extraordi-

[1] *Rusticanus... de copia silvestri et venatico exercitio*

naire et la vie au milieu des forêts excitaient la crainte et l'admiration. Plus tard, s'opéra la réunion des deux comtés sous la race des Foulques, qui prirent tour à tour le titre de comtes et de consuls. Ce noble lignage, « dont les aïeux chantaient office comme clercs savans, » se continua jusqu'à Geoffroy-le-Bel, dit Plantagenet, tige de la race des rois Anglais. C'est ainsi que l'Anjou avait été uni à la couronne d'Angleterre et confié comme apanage aux puînés de la branche royale [1].

Lors de la conquête par Philippe-Auguste, l'Anjou reconnaissait une longue hiérarchie de nobles seigneurs sous les titres de comtes, vicomtes, châtelains, hauts et moyens justiciers dont il fallait maintenir et défendre les priviléges. Ils prétendaient tous à une brillante et fabuleuse origine, car là se trouvaient aussi ces vieilles traditions françaises, d'une colonisation de Troyens portant leurs dieux et leur gloire au milieu des populations primitives de la Gaule. Tous les vaillans châtelains s'enorgueillissaient aussi de compter parmi leurs ancêtres le vaillant Roland, comte d'Angers, neveu de Charlemagne, dont les exploits

victitans. — Art. de vérifier les dates. — Chronologie des comtes d'Anjou.

[1] Voyez, sur l'histoire des comtes d'Anjou, le livre si curieux et si original, *de Gest. Consul. Andegav.* Dans le *Spicileg.*, in-4°, t. x, p. 445 *et seq.*

merveilleux avaient fourni au bon archevêque Turpin le sujet de ses grandes chroniques [1].

Les comtes, vicomtes et barons de l'Anjou avaient tous l'exercice de la haute et moyenne juridiction sur leurs vassaux, sans que le suzerain pût s'en mêler; ils avaient devant leurs tourelles gibet à six et à quatre piliers, pour marquer le droit de correction et de punition. Trois fois l'an ils pouvaient tenir leurs assises, imposer leurs communes et leurs hommes sans l'intervention du suzerain; ils avaient châtellenies sujettes, villes closes, abbayes, prieurés conventuels avec bois usagers [2]. « Aux barons d'Anjou appartenait le droit d'épave ou de chose trouvée, en ce qui touche argent et dextrier, et en ceci il faut entendre cheval de guerre, coursier de batailles; ils possédaient bacs, grands chemins, péage, chasse à la grande bête dans les taillis et forêts, sur toute l'étendue de la seigneurie, sans qu'ils fussent tenus d'offrir en hommage hures et faucons. » Toutes ces seigneuries formaient donc de véritables suzerainetés politiques.

Le Poitou, réuni en même temps à la couronne,

[1] L'auteur des *Gestes*, déjà cité, n'a pas manqué d'orner d'une multitude de fables et de légendes cette origine chevaleresque.

[2] Vieille coutume d'Anjou, chap. 1 à 15. Ce que j'en donne est un simple résumé.

comprenait le territoire des anciens *Pictones*, ou *Pictaves*, appelés ensuite Poitevins, l'un des quatorze peuples répartis entre la Garonne et la Loire sous César. Clovis, lors de la conquête sur les Visigoths, établit des comtes dans les villes soumises, et de là la première origine des comtes de Poitiers. Lors de l'établissement du royaume d'Aquitaine sous la seconde race, le Poitou y fut réuni de telle sorte, que même après la chute de cette royauté éphémère, le titre de comte de Poitiers demeura inhérent à celui de duc d'Aquitaine. Un moment dans le domaine de France par le mariage d'Éléonore, il en fut séparé pour passer dans la maison des Plantagenets [1], lors de l'union de cette riche héritière avec Henri II. Richard-Cœur-de-Lion porta le titre de comte de Poitiers; mais appelé à la couronne d'Angleterre, il l'inféoda à Othon son neveu, qui plus tard fut élevé à l'empire. Othon fit hommage en cette qualité de plusieurs fiefs à Guillaume évêque de Poitiers, et il prend dans la charte d'hommage le titre de duc d'Acquitaine et comte de Poitou [2]. Mais, après la mort de Richard, Éléonore avait ressaisi ces deux provinces, et en fit l'hommage pur et simple,

[1] Sur la série des comtes de Poitiers, on peut consulter le Cartulaire de la cathédrale de Poitiers, dit *le Grand-Gautier*, p. 1 à 85, et l'Art de vérifier les dates: *Chronologie des comtes de Poitiers.*

[2] *Gall. Christ.*, t. II, col. 1181.

de bouche et de main, au roi Philippe-Auguste, peu avant la conquête de cette province et sa confiscation sur Jean d'Angleterre.

Dans le Poitou, les nobles hommes barons et châtelains possédaient de larges immunités et de beaux priviléges. Tout seigneur qui avait comté, vicomté ou baronnie, était fondé par la coutume d'avoir droit de châtel, châtellenie, haute justice, moyenne et basse; « et pouvait le seigneur comte, vicomte ou baron, avoir et tenir à quatre piliers sa justice; c'est à savoir, fourches patibulaires pour prendre et exécuter malfaiteurs; ils pouvaient porter bannière, c'est-à dire qu'ils avaient armoiries sur leurs gonfanons carrés, ce que n'avaient les simples châtelains, dont le pénonceau n'offrait armoiries qu'en forme d'écusson [1]; et pouvaient les dits comtes et vicomtes bannir les délinquans hors de leurs terres : mais pour se dire haut seigneur et comte, il fallait avoir nombre de châtellenies sous son vol-de-chapon. Le comte et même le simple châtelain avaient carcan, gibet et prisons bâties au rez-de-chaussée, mais sans creux et culs de basses-fosses en terre. Quiconque avait juridiction, pouvait tenir son assise, mais les comtes et barons en jouissaient d'une manière plus étendue et plus complète. »

[1] Vieilles coutumes du Poitou, ch. 1 à 10.

Les cités avaient des priviléges et des immunités, comme les possédant fiefs, et Poitiers avait reçu, en 1200, le droit de commune de la reine Éléonore, princesse alors très-populaire et protectrice des bons bourgeois [1].

Le premier soin de Philippe-Auguste, en réunissant l'Anjou et le Poitou à la couronne, fut d'établir, au milieu de tous ces droits et de ces priviléges qu'il était impossible d'effacer, une administration tant soit peu régulière. Comme dans toutes les réunions à la couronne, le roi promut immédiatement des sénéchaux, officiers de cour et des provinces. Le sénéchal était en quelque sorte le représentant du suzerain, chargé de veiller à ses droits, de *semondre* [2] les barons aux temps de bataille, et de recueillir les tailles des communes. Deux sénéchaux furent donc désignés: Guillaume Des Roches pour le comté d'Anjou, le vicomte de Thouars pour celui du Poitou; vaillans chevaliers, très experts dans l'art des joûtes sanglantes. Mais comme il était à craindre qu'ils ne se rendissent par la suite tout-à-fait indépendans de la couronne, dans les terres qu'ils tenaient d'elle, des chartes royales réglèrent le pouvoir qui leur était confié, et eux-mêmes firent

[1] Art. de vérifier les dates. — *Chronol. histor. des comtes de Poitiers*, t. III, p. 146.

[2] Appeler.

la déclaration suivante : « Nous n'avons aucun droit, ni sur les revenus, ni sur les bois, ni sur les forêts du roi, en nos sénéchaussées; nous ne percevrons les tailles que pour lui; nous ne pourrons élever notre gonfanon sur les châteaux forts qui ne seraient pas dans les fiefs à nous propres, à moins que notre sire ne nous en ait confié la garde; et en ce cas nous nous engageons à les rendre à ses officiers, à leur première demande. Si notre sire vend fiefs ou offices dans les terres de nos sénéchaussées; il aura deux tiers de la valeur, et nous aurons, nous, le tiers restant [1]. »

L'Anjou et le Poitou étaient ainsi réunis à la couronne, d'une manière immédiate et complète. Il n'en fut pas de même de la Bretagne. Elle conserva le gouvernement de ses ducs; mais les rapports d'hommage et de ligéité devinrent plus étroits et plus obligatoires. C'était pour les Bretons une ancienne et naturelle politique que leur alliance avec le roi de France. En lutte presque continuelle avec les princes anglais, envieux de leur indépendance, les comtes bretons requéraient volontiers aide et assistance en la cour de Philippe et de ses prédécesseurs. Sous le règne de Louis VII, après son divorce avec Eléonore, la Bretagne au-

[1] Regist. des Chart., cot. 31, art. 519. — Recueil de Colbert, vol. 3, f° 725. — Anc. Cartul. de Philippe-Auguste, f° 94, rect.

rait pu être réunie au domaine du roi par son mariage avec Constance, droite héritière de ce duché, qui le pressait vivement : « Si, touché, lui disait-elle, de l'amour que je vous porte, vous voulez bien échanger quelque gage de retour, votre anneau même, je me trouverais la plus heureuse des femmes. Disposez de tout ce que le pays peut produire, faucons, chiens et chevaux ; toutes mes terres vous appartiennent [1]. » Ce mariage n'eut point lieu, mais l'amitié et le dévouement des barons de Bretagne se manifesta en toutes les circonstances : ils suivirent le gonfanon du roi Philippe contre Richard et Jean. Après le meurtre d'Arthur, ils ne le quittèrent plus ; les hommes de haut parage soutinrent Philippe dans sa conquête de la Normandie, le secondèrent lorsqu'il dirigea ses armes contre l'Anjou et le Poitou, sauf quelques enfans perdus, qui préférèrent les bons sterlings du roi Jean. Plus tard nous verrons les barons de Bretagne derrière l'étendard royal, à la bataille de Bovines.

Des acquisitions partielles augmentèrent encore les possessions du domaine; ce n'étaient plus ici des provinces entières acquises à la couronne, mais de simples cités, des terres confisquées pour félonie, échangées ou rachetées des deniers royaux.

[1] Duchesne, *Recueil des Hist. de France*, t IV, p. 725.

C'est ainsi qu'en 1204, Beaumont-le-Roger fut réuni, par confiscation, au domaine. Dans une charte contemporaine, Guy de La Roche-sur-Yon, étant au château d'Anet, déclare qu'il a interrogé Gautier de Maudre, traître au roi de France, et que celui-ci, convaincu de félonie, lui a cédé le château de Beaumont-le-Roger pour être réuni au domaine [1]. Le fief de Buire-en-Ponthieu fut aussi transmis au roi par Aenor, comtesse de Dreux [2]. Il acquit la suzeraineté de Crépi, en Valois [3], la foret de Cruie [4], les pariages de Dizi [5], de Dun [6], la propriété de Falaise, Domfront et Bonneville [7], le fief et mouvances de la Fère en Tardenois [8], la terre de Hannemont [9], qu'il paya à Barthélemy des Monts cent cinquante marcs d'argent; le bois d'Henneville [10], la mouvance d'Issoudun [11], la seigneurie de Langés dans l'Anjou [12]. Les religieux

[1] Ancien Cartul. de Philipp.-Aug., f° 88.
[2] Regist. de Chart., cot. 31, art. 451.
[3] Anc. Cartul. de Philipp.-Aug., f° 112.
[4] *Ibid.*, f° 91.
[5] Reg. des Chart., cot. 31, art. 289.
[6] *Ibid.*, cot. 31, art, 253.
[7] Ancien Cartul. de Philipp.-Aug., f° 119.
[8] Reg. B, art. 4, scrinii 116, p. 289.
[9] Anc. Cartul. de Philipp.-Aug., fol. 128.
[10] Recueil des Chart., cot. 31, art. 290.
[11] Lathaumassière, *Hist. du Berry*, p. 370.
[12] Anc. Cartul., fol. 88.

de Lonret, dans le diocèse d'Auxerre, associèrent Philippe à la possession de tous leurs biens [1], ceux de Saint-Denis de la Chartre lui cédèrent le terrain sur lequel la deuxième tour du Louvre fut bâtie [2]; les habitans de Melun lui donnèrent trois toises de terrain, tout autour des murailles [3]; Jean de Nanteuil lui vendit le fief de Monceau-Saint-Gervais [4], et Pierre de Courtenay lui céda Montargis, pour le payer du droit de rachat, à cause du comté de Nevers, dont Courtenay épousait l'héritière [5]. On sent bien que toutes ces acquisitions augmentèrent les richesses du domaine; et le roi de France, possesseur de terres nouvelles, ne fut plus ce faible suzerain obligé de solliciter aide et soutien de ses vassaux rebelles et insubordonnés.

[1] Reg. des Chart., cot. 31, art. 277.
[2] *Traité du Franc-Aleu*, chap. 3, p. 33.
[3] Anc. Cartul., fol. 165.
[4] Anc. Cartul., fol. 153.
[5] Anc. Cartul., fol. 81.

CHAPITRE XIX.

Naissance et progrès de l'hérésie des Albigeois. — Situation féodale de la Langue-doc [1]. — Ses mœurs et coutumes aux XIIe et XIIIe siècles. — Le clergé. — L'évêque de Toulouse. — Opinions religieuses. — Ariens. — Succession des doctrines gnostiques. — Bulgares. — Patarini. — Bons-hommes. — Premiers symptômes d'hérésie dans la Langue-doc. — Ses développemens chez les nobles, les bourgeois et les serfs. — Efforts impuissans du clergé. — La cour de Rome. — Lettre d'Innocent III. — Première idée d'une croisade.

1147—1206.

Un des fiefs les plus puissans du royaume de France, désigné sous le titre de comté de Tou-

[1] Je me sers de l'expression et de l'orthographe du temps. On disait la Langue-doc pour toutes les provinces au midi de la Loire. La Langue-doïl comprenait les provinces au nord.

louse, et quelquefois par les dénominations plus génériques de Langue-doc ou de Provence, était pour ainsi dire resté en dehors du grand mouvement politique qui centralisait l'autorité suzeraine. La confiscation sur le roi Jean avait rapproché les domaines de la couronne des provinces méridionales, mais les rapports de féodalité ne s'étaient point modifiés; les seigneurs territoriaux conservaient leur même indépendance, leur privilége de législation et de gouvernement, sans que la royale famille des Francs exerçât une plus grande influence sur les populations du midi des Gaules. Cependant un triste drame se préparait, qui devait amener, par l'extermination de toute une race d'hommes, la domination momentanée des enfans du Nord dans cette belle terre.

La situation féodale et politique de la Langue-doc ou de la Provence [1], offrait des traits particuliers qu'il est essentiel de signaler, pour bien comprendre les évènemens qui vont se dérouler devant vos yeux.

Le comte de Toulouse, le plus puissant et le plus riche des barons de France, était seigneur

[1] La Provence avait une circonscription bien plus étendue qu'aujourd'hui; on la confondait souvent avec la Langue-doc, et on appelait Provençaux indistinctement tous les enfans du midi des Gaules, c'est-à-dire la vieille race visigothe.

suzerain de cinq grands fiefs qui dépendaient de son domaine. Le premier était celui de Narbonne, dont le sire prenait le titre de vicomte, et possédait les plus larges prérogatives de la féodalité, même le droit de battre monnaie et de s'intituler *par la grâce de Dieu*. La vicomté de Narbonne était échue en 1180 à une noble héritière nommée Hermengarde, femme d'Aimeri de Lara, comte de Molina, en Castille. Don Pedro, l'aîné de son lignage, lui avait succédé; mais par une cession faite en 1194, il avait lui-même transmis la vicomté de Narbonne à Aimeri son fils, fiancé à Guillemine de Montcassin. [1].

Le second fief était la vicomté de Béziers, dont les comtés d'Albi et de Carcassonne relevaient; le seigneur se nommait alors Raymond Roger; il avait succédé à Raymond, premier du nom dans la race des sires de Béziers [2].

Le comté de Foix se composait de six vassalités territoriales, et était alors dans les mains de Ray-

[1] Narbonne avait été d'abord la capitale du royaume de Septimanie et du marquisat de Gothie ou du duché de Narbonne; elle formait une province ecclésiastique. Voyez Catel, Mémoires sur les comtes de Toulouse, p. 589.

[2] D. Vassète, Hist. du Languedoc, a traité avec détail l'histoire de la vicomté de Béziers.

mond Roger V ; il héritait de Roger Bernard IV, surnommé le *Gros*, son père [1].

Le comté de Montpellier venait d'échoir aux rois d'Aragon. Quoique la ville relevât directement de l'église de Maguelone, dont elle était fief, Guillaume IV la possédait comme seigneur, en 1180, ainsi que Tortose dans la Catalogne. Il avait épousé Eudoxe, nièce de Manuel, empereur de Constantinople, dont il n'avait qu'une fille nommée Marie, mais le sire comte, subitement amoureux d'une jeune Espagnole, dona Agnès, quitta sa femme pour l'épouser : il en eut cinq enfans, dont les deux aînés, quoique déclarés adultérins dans une bulle du pape, furent destinés par son testament, l'un à posséder la seigneurie de Montpellier, l'autre celle de Tortose ; Marie, fille du premier lit, mariée à douze ans au sire de Barral, vicomte de Marseille, puis l'épouse du comte de Cominges, fut préférée par les notables habitans de Montpellier, et reconnue pour leur dame dans la place publique au son de toutes les cloches ; alors elle fit annuler son mariage avec le comte de Cominges, devenu son époux du vivant de deux femmes légitimes qu'il avait, et donna son cœur et sa seigneurie au roi d'Aragon, qui fut ainsi vicomte de Montpellier [2].

[1] Marca Hispanica, p. 1283.

[2] Sur les révoltes fréquentes des bourgeois de Mont-

Le cinquième fief du grand domaine de Toulouse comprenait les comtés de Quercy et de Rhodez. Richard, roi d'Angleterre, qui avait toujours prétendu la suzeraineté sur ces terres, comme duc de Guyenne, les avait conquises autrefois sur Raymond V, comte de Toulouse; puis il les donna en dot à Jeanne sa sœur, en l'unissant à Raymond VI. Le fils qui était né de ce mariage portait le titre de comte de Quercy et de Rhodez [1].

Le marquisat et comté de Provence, quoique disputés entre la maison d'Aragon et celle de Raymond de Toulouse, étaient considérés comme une annexe de la Langue-doc, avec laquelle on l'avait souvent confondu : les populations étaient les mêmes; un esprit commun de liberté et d'indépendance animait les habitans des cités et les barons féodaux, et ce que l'on doit remarquer pour constater de plus en plus la différence des races qui habitaient le territoire des Gaules, c'est qu'il existait plus de rapports entre les seigneurs de la Langue-doc et les vieux chrétiens dispersés parmi les Maures d'Espagne, qu'entre les barons

pellier, il faut consulter Murator. Script. rer. Italicar., t. VI, p. 261. Les Génois intervinrent plusieurs fois dans ces querelles.

[1] Roger de Hoveden, p. 436. Guill. de Puy-Laurens, chap. 5. — Chroniq. anonym. apud Catel, p. 160.

francs, et ceux de la Provence. L'esprit de ces populations, la forme de leur gouvernement, portaient comme une empreinte particulière. Dès le XIIe siècle, les droits de la bourgeoisie se trouvaient aussi nettement établis et reconnus, que ceux des barons et du clergé. Dans une charte de 1107 [1], on voit un corps de bourgeois à Carcassonne; en 1113, on délibère en la maison commune de Montpellier [2]; en 1121, à Béziers; des consuls jugent et décident les causes municipales à Nîmes, Narbonne, Castres; le commun conseil de Toulouse est aussi indiqué à cette même époque [3].

Le pouvoir de ces magistrats bourgeois était bien plus large que celui des maires et échevins des cités de France. Ils le tenaient des lois romaines, et des vieilles municipes gauloises, que la domination successive des Visigoths et des princes francs sous Charlemagne, n'avait point effacées. Les magistrats bourgeois assistaient aux plaids du comte, et formaient souvent sa cour; c'était à eux d'administrer la justice, et de faire la police de la cité; le commun conseil concluait des traités

[1] Chartes du chât. de Foix, caisse 15. D. Vaissète, t. 3, aux preuves.

[2] Archives de Montpellier, 2e part. p. 94. D. Vaissète, ibid.

[3] Ibid. col. 391.

comme les barons ; des conventions d'alliance unissaient la plupart des cités commerçantes de la Langue-doc et de la Provence avec les républiques d'Italie ; leurs habitans formaient une milice particulière, avec leurs lois propres et des chefs élus par eux. Delà résultait cette haute puissance des bourgeois, qui décidaient des droits héréditaires de leur comte ou seigneur, admettaient de préférence tel de ses fils au préjudice de l'autre, se prononçaient quelquefois même à main armée contre les actes de leur sire.

Nous avons déjà signalé l'indépendance d'opinion et de manière qui distinguait les populations de la Provence en général : toute nouveauté y était adoptée avec ardeur c'était ; sur ce territoire qu'avait pris naissance la grande hérésie des Ariens; elle y avait jeté de profondes racines ; la vive imagination de ces races enjouées les portait vers tout système nouveau avec entraînement, la situation du clergé catholique dans ces provinces, ses mœurs, ses richesses, étaient aussi tellement en opposition avec l'esprit de l'évangile, avec la haute pureté de la vie pastorale, qu'il n'est pas étonnant que les peuples ne conservassent qu'un faible respect pour les dogmes et les enseignemens émanés d'une source si terrestre. On ne peut se faire une idée de la vie joyeuse de la plupart des évêques et des clercs dans la Provence, et pour

en donner un exemple, nous retracerons les gestes du plus puissant des prélats de ces contrées, à cette époque : l'évêque de Toulouse.

Folquet de Marseille, évêque de Toulouse, depuis si célèbre par son fanatisme dans la guerre des Albigeois, était fils d'un marchand de Gênes ; les travaux du commerce ne pouvant lui plaire, il préféra le service des grands et la science gaie des troubadours. Par l'art des chansons, il acquit une douce influence à la cour de Richard d'Angleterre, d'Alphonse d'Aragon, et de Raymond comte de Toulouse ; mais il s'attacha particulièrement à Barral, l'un des cinq sires de la vicomté de Marseille, ou plutôt à Azalaïs de Roquemartine, sa femme, qui devint l'objet de ses adorations [1] ; il chanta pour elle *amour et merci,* divinités favorables aux amans, et obtint aussi *aimable retour* de Laure de St.-Julien et de Mobile de Pontevez, bien que, dans un lay plaintif, il prétende que son amour pour ces deux nobles dames n'est que fictif [2], et sert de voile pour déguiser la

[1] Et entenda se en la molher del sien senhor en Barral et pregava el d'amor. Nostrad. 53.

[2] En Barral se avia due serors de gran valor et de gran bieutat : l'une avia nom Laura de san Julian ; l'autra Mobilia de Pontevez ; et Folquet avia tant d'amistat ad chascune que semblar era quel entende chascune per amor. Nostrad. p. 55.

passion réelle qu'il porte à la belle Azalaïs : « Hâte-toi, dit à la noble dame le volage troubadour depuis évêque de Toulouse, hâte-toi de me rendre heureux, tandis qu'on me croit encore passionné pour Laure et Mobile ; la circonstance est favorable[1]. » La femme du vicomte Barral ne se laissa point prendre à ces protestations de fidélité ; jalouse de la dame de Saint-Julien, elle chassa son amant qui vint se consoler dans les bras d'Eudoxe, femme du sire de Montpellier. Un an plus tard, le troubadour se couvrait de l'habit de Citeaux, devenait abbé de Toronet, non loin de la cour de la dame de Barral, sa mie, puis était élevé à l'évêché de Toulouse qu'il remplit de trouble et de désolations[2].

Avec un clergé riche, opprimant toutes les classes de la société, insultant par sa pompe et ses débauches à la foi du Christ, il n'est pas étonnant que l'esprit de piété ne se fût point conservé pur parmi les populations vives et enjouées de la Langue-doc, et que le sacerdoce n'inspirât que les sirventes moqueurs des troubadours.

« Pourquoi le clergé veut-il avoir de si beaux habits et vivre dans l'opulence ? pourquoi prétend-il à de si beaux chevaux, puisqu'il sait que Dieu

[1] Millot, Hist. des troubadours, t. I, p. 181.
[2] Millot, Hist. des troub., t. II, III, et Raynouard, t. IV.

vécut pauvre ? Pourquoi veut-il s'emparer du bien d'autrui, puisqu'il sait que tout ce qu'il dépense au-delà de son nécessaire est un vol qu'il fait aux nécessiteux, si l'écriture ne ment. [1] »

« Si j'étais mari je me garderais bien de laisser approcher de ma femme ces gens-là, car rien ne s'allume si aisément que la graisse avec le feu ? [2] »

« Il n'y a point de crime dont on ne trouve l'absolution. Pour de l'argent ils donneront à des renégats, à des usuriers, la sépulture qu'ils refusent aux pauvres, qui n'ont pas de quoi la payer; vivre tranquilles, acheter de bons poissons, du pain bien blanc, du vin exquis, c'est à quoi ils passent l'année entière. [3] »

« Il n'est point de vautour qui évente d'aussi loin un cadavre, que les clercs et les prédicateurs sentent un homme riche; aussitôt ils en font un ami; et, quand il lui survient une maladie, ils lui

[1] Le troubadour Guillaume de Montagnagout, apud Millot, Hist. des troubadours, t. III, p. 100. Raynouard, Choix de poésies, t. IV, p. 333.

O per que clercs vol belha vestidura,
Ni per que vol vivre tan ricamen,
Ni per que vol belha cavalcadura;
Que el sap que dieus vol vivro paubramen.

[2] Le troubadour Pierre Cardinal; Millot, t. V, p. 245.
[3] Le même troubadour, Millot, t. III, 249.

arrachent une donation qui dépouille ses parens [1]. Vous les voyez sortir tête levée de mauvais lieux pour aller à l'autel ; les rois, les comtes, les chevaliers avaient coutume de gouverner la terre, mais les clercs ont usurpé sur eux cette autorité. »

« Si Dieu sauve pour bien manger et avoir des femmes blanches de peau, les moines, les templiers et les chanoines auront le paradis ; saint Pierre et saint André sont bien dupes d'avoir tant souffert de tourmens pour un paradis qui coûte si peu aux autres. [2] »

« Pour les moines, s'il y a chez vous une jolie femme, il en naît bientôt une lignée ; comment les chevaliers ne meurent-ils pas de honte de se laisser fouler aux pieds par de telles gens ? Charles-Martel savait bien mieux gouverner les clercs ; mais aujourd'hui que les gens d'église connaissent

[1] Tartarassa ni voutour,
No sent plus leur carn puden.
Com clerc et predicador,
Senton ont es lo manen
Mantenen son siei privat,
Et quand malautia il bat,
Fan li far donatio
Tal que il paren no y au pro.

Le troubadour Pierre Cardinal, Raynouard, t. IV, p. 358,

[2] Le troubad. Pierre de Castelnau, Millot, t. III, p. 77, sur les mss. Sainte-Palaye.

la faiblesse des rois, ils nous mènent comme ils veulent [1]. »

Telles étaient les opinions contemporaines sur le clergé, et l'on doit bien penser qu'elles n'étaient pas de nature à protéger la ferveur catholique. Les chants des troubadours étaient populaires; ils se récitaient dans les châteaux, au milieu des cités, et le peuple devait y puiser une licence de propos et de pensée en opposition avec les doctrines orthodoxes.

Dans la Langue-doc, d'ailleurs, l'hérésie était ancienne. Sous les Visigoths, la population avait embrassé presqu'unanimement l'Arianisme, et comme les opinions et les sentimens des multitudes ne s'effacent pas tout d'un coup, il était resté quelques débris des anciennes croyances. Dans la campagne, chez le bourgeois et même parmi chez les nobles, la foi catholique n'avait pas conservé toute sa pureté et son orthodoxie, et les hérésies du XIIe siècle trouvèrent d'anciens souvenirs, qui, avec le caractère national, favorisèrent leur propagation. L'Arianisme était fondé sur la non-consubstantialité du Verbe, la nature toute humaine du Christ; nous retrouverons quelques-unes de ces opinions philosophiques dans les doctrines des hérétiques albigeois.

[1] Le troubadour Pierre Cardinal; Millot, t. III, p. 236; Raynouard, t. IV.

D'où provinrent ces nouvelles prédications? dans quelles sources ces systèmes religieux furent-ils puisés? Quelle fut la succession d'enseignemens à travers laquelle ils arrivèrent jusques dans l'Occident barbare, questions graves qui se rattachent à la marche et aux progrès de la philosophie?

Lorsque le christianisme apparut au monde, une certaine masse d'idées religieuses ou d'opinions philosophiques était répandue dans l'univers ancien. La prédication évangélique n'était point en elle-même assez séparée des enseignemens préexistans pour qu'il y eût incompatibilité complète entre les vieilles doctrines et la nouvelle croyance, et presque dès l'origine une confusion naturelle s'opéra entre la religion du Christ et la plupart des mythologies contemporaines, ou des écoles philosophiques. De là, le premier principe des hérésies, qui ne furent, à vrai dire, que d'anciens systèmes se revêtant du costume chrétien [1]. Si la philosophie de Platon devint la doctrine orthodoxe après le concile de Nicée, les mystérieux enseignemens de la cabale et des prêtres de l'Égypte entrèrent dans les opinions des Gnostiques, tandis que la distinction des deux principes, des essences diverses avec leur longue hiérarchie d'é-

[1] Voir sur les systèmes philosophiques des hérésiarques des premiers temps du christianisme : Beausobre, Hist. du Manichéisme.

manations, fut la source de l'hérésie de Manès ou du manichéisme.

De tous les systèmes répandus dans l'univers chrétien, ce fut cette dernière hérésie qui domina le plus complètement. Elle fut d'abord prêchée dans la Perse et dans cette partie de l'Arménie qui touche à ses frontières. Encore au Ve siècle, les lois impériales, les canons des conciles proscrivaient ses sectateurs. Nous la voyons paraître à cette époque en Occident; l'évêque d'Avila, Priscilius, répandit en Espagne la doctrine de Manès : les hérétiques prirent de leur chef le nom de Prisciliens[1].

La secte des Pauliciens fut encore une branche du manichéisme; elle parut sous Justinien, et fut proscrite par un grand nombre de lois du Digeste et des Basiliques. Les hérétiques, contraints de fuir de leur patrie, se réfugièrent en Bulgarie, et toujours persécutés, se répandirent sur tous les points de la chrétienté. En Italie les sociétés secrètes de ces anciens Manichéens prirent le nom de Patarini; en Allemagne, celui de Cathare; on leur donna aussi le nom de Bulgares, dont les chroniques ont fait ensuite celui de Bolgre ou Bougre[2].

[1] Mosheim, Hist. ecclésiast. t. II, p. 176; Gibbon, t. V, et Volf *de Manich. ant. Manich.*, p. 247.

[2] Ducange. Vo *Bulgre*, Bulgarii; Murator., antiq. ital.

Des germes de doctrines orientales altérés par leur passage à travers des idées barbares et des mythologies locales, étaient donc incontestablement parvenus en occident, et ces doctrines ainsi localisées, nous devons le dire, se retrouvent tout entières dans les sectes de *bons-hommes* ou Albigeois qui furent l'objet du drame sanglant que nous devons retracer.

Les premiers symptômes d'hérésie dans la Langue-doc, depuis l'arianisme, remontent à **1147**. Un clerc du nom de Henri, originaire d'Italie, enseigna *la science* de concert avec un autre clerc, Pierre de Bruys, et tous deux très-lettrés, à Poitiers, Bordeaux, en Dauphiné et en Provence. Dans leurs prédications, écoutées avec passion par le peuple, ils rejetaient une grande partie de l'écriture sainte et tout l'ancien testament; ils niaient que Dieu eût institué un culte matériel, un sacerdoce visible; ils ne voulaient point d'Église, point de sacremens; pas plus le baptême que l'eucharistie. Ces deux hérésiarques furent poursuivis par

medi. ævi. 2 vol. p. 13. — Les Bolgres, Bougres et Albigeois sont entièrement confondus dans les chroniques. On trouve dans l'épitaphe d'un vieux baron mort contre les Albigeois :

« Il mourut contre les Bolgres et les Albigeois. »

Pierre-le-Vénérable et condamnés au supplice du feu [1].

Mais l'hérésie n'en avait pas moins fait d'immenses progrès, si bien qu'à l'instigation du pape Eugène III saint Bernard quitta sa pieuse solitude de Clairvaux, pour entreprendre la conversion des nouveaux hérétiques. Il écrivit au comte de Toulouse pour lui annoncer son dessein. Le pieux abbé a peint avec toute la pompe de son style religieux le triste état de la foi catholique dans la Langue-doc. « On y voit des églises sans peuple, un peuple sans prêtre et le prêtre sans ministère; on ne célèbre pas les fêtes, les chrétiens meurent sans sacremens et on refuse le baptême aux adultes. Un homme qui enseigne de telles erreurs peut il venir de Dieu? et l'on dit cependant qu'il a un grand nombre de serviteurs [2] ! »

En effet, la prédication de saint Bernard dans la Langue-doc ne fut point heureuse; et quoiqu'il prêchât tous les jours publiquement, que les sectateurs avoués de l'hérésie ne fussent que de simples ouvriers, des tisserands enfin, il ne put persuader personne, et à la fin de sa prédication il dut se convaincre qu'un grand nombre de notables

[1] Mabillon, præf. in S. Bernard, § 6. *id.* Analect., t. III, p 312.

[2] St. Bernard. Epistol. p. 241.

habitans professaient en secret les doctrines hérétiques. A Verfeuil [1], petite ville à quatre lieues de Toulouse, le défenseur de la foi orthodoxe reçut une triste leçon. Il y avait cent maisons de chevaliers, tous fauteurs d'hérésie, et saint Bernard voulut porter un coup fatal à l'erreur en prêchant au milieu de ces nobles hommes. A peine avait-il commencé sa vive oraison, que tous, chevaliers et bourgeois, quittèrent l'église, et lorsque le saint homme se présenta sur la place publique on se prit à rire et l'on se retira. Le lendemain les hérétiques causèrent tant de bruit que personne ne put plus entendre, et saint Bernard se vit contraint d'abandonner le château de Verfeuil [2], en secouant la poussière de ses sandales, comme J.-C. l'avait recommandé aux apôtres.

Le prédicateur zélé dirigea ensuite ses pas sur Albi; tous les habitans avaient embrassé l'hérésie; le légat du Pape qui précédait saint Bernard, s'avança vers la ville; mais, spectacle désolant pour les orthodoxes! les citoyens vinrent au devant de lui montés sur des ânes en signe de moquerie; ils tenaient des propos joyeux, chantaient des chansons populaires contre les clercs. Le succès de la prédication de saint Bernard fut si peu satisfai-

[1] Viridi-folium. (Verte feuille.)
[2] Guill. de Puy-Laur., Chroniq. c. I.

sant que le zélé docteur ne put s'empêcher de déclarer que la Langue-doc et la Provence étaient tout infectées, et qu'elles allaient devenir une terre maudite de Dieu et des Saints [1].

Ainsi les populations d'une riche province tendaient à secouer par l'hérésie, sorte de protestation contre le système d'autorité, les lois générales de la société catholique. Les mœurs des habitans, leurs joyeuses satires contre le clergé, leur mépris hautement exprimé pour la cour de Rome, la liberté des opinions, tout cela était en opposition évidente avec les lois d'obéissance et d'ordre que l'église pontificale avait établies; cette église était dès-lors menacée dans son existence même. Il fallait éviter que l'indépendance de l'esprit ne s'agrandît, et ne donnât l'exemple d'une résistance générale aux volontés de la cour de Rome.

Il faut voir avec quel mépris étaient traités, dans la Langue-doc, les clercs et les évêques. Aucun chevalier, aucun homme de race noble n'aurait cherché à donner à son fils une éducation ecclésiastique; lorsqu'on voulait insulter quelqu'un on l'appelait *moine*, *clerc* ou *abbé;* les églises étaient désertes : on préférait les exhortations des hommes simples et instruits, qui professaient dans le désert et ne demandaient ni dîmes, ni redevance cléricale.

[1] Vita St.-Bernardi, l. 3, chap. 6.

Au commencement du XIIIe siècle, les doctrines des hérétiques avaient pris un caractère d'ensemble et de régularité; on y découvrira facilement à travers le grossier récit des chroniques, le système philosophique des Manichéens.

Les hérétiques établissaient deux créateurs, l'un des choses invisibles, qu'ils appelaient le dieu bon, l'autre des choses visibles, qu'ils nommaient le dieu du mal, attribuant au premier le nouveau-testament, et l'ancien au second; aussi rejetaient-ils toute la tradition judaïque; le dieu de l'ancien-testament était menteur et cruel: menteur, car il avait dit « En quelque jour que vous mangiez de l'arbre de la science, vous mourrez de mort; » or, les docteurs de l'hérésie avaient mangé de la science, et ils étaient encore tous pleins de vie; cruel, car il avait anéanti le monde sous les eaux diluviennes, brûlé les habitans de Sodome et de Gomorrhe, submergé Pharaon et les Égyptiens sous les flots de la mer.

Le Christ, l'oint du Seigneur, dont parle l'évangile avec ses actions toutes terrestres et son corps matériel, n'est point l'émanation céleste, le Christ intellectuel qui jamais ne mangea ni but [1].

[1] Pierre de Vaulx-Gernay nous donne avec précision, mais sans philosophie, le tableau des doctrines des Albigeois, chap. 2.

L'église romaine était la caverne de fraude et de prostitution dont parle l'Apocalypse. Un vieux chroniqueur, fanatique pour la cause du comte de Montfort, nous fait ainsi le tableau des croyances pratiques et de l'organisation intérieure des sociétés hérétiques. « Ces hommes maudits annulaient les sacremens de l'église à tel point, qu'ils disaient publiquement que l'onde du sacré baptême ne diffère aucunement de l'eau des fleuves, et que l'hostie du très-saint sacrement est la même chose que le pain laïque et commun, distillant dans l'oreille du simple ce blasphème que le corps du Christ, quand bien même il contiendrait en lui l'immensité des Alpes, aurait été consommé par tous ceux qui en mangent. Ils avançaient de plus que la confirmation et la confession sont deux choses frivoles, et le sacrement du mariage une prostitution; que nul ne peut être sauvé en engendrant fils et filles; ils prétendaient que nos âmes sont ces esprits angéliques qui précipités du ciel, comme apostats d'orgueil, ont laissé dans les airs leurs corps glorieux, et que ces mêmes âmes après une successive habitation en sept corps quelconques, doivent retourner aux esprits comme s'ils avaient parachevé leur pénitence. »

Les hérétiques ne reconnaissaient ni prêtre ni hiérarchie ecclésiastique; ils se divisaient en deux catégories : les uns prenaient le titre de *parfaits*

ou *bons*, et les autres celui de *croyans*. Les parfaits étaient vêtus de noir, observaient la plus sévère chasteté, détestaient l'usage des viandes, des œufs et du fromage, se refusaient au serment et à tous juremens. Les croyans n'atteignaient point encore cette perfection ; ils vivaient dans le siècle et plaçaient leurs espérances de salut dans les exhortations et la conduite exemplaire des parfaits. Il suffisait en mourant de la prière pour être sauvé.

« Lorsqu'un catholique orthodoxe voulait embrasser les croyances hérétiques, il s'adressait à un *parfait* qui, élevant la voix, lui disait : Ami, si tu veux être des nôtres, il faut que tu renonces à la foi tout entière, telle que la tient l'église de Rome. Le néophite devait alors répondre : Oui, j'y renonce. Le parfait lui soufflait sept fois dans la bouche. Renonces-tu, lui disait-il encore, à cette croix qu'en ton baptême le prêtre t'a faite sur la poitrine, les épaules et la tête avec l'huile et le chrême ; et il répondait : J'y renonce ; alors il était *consolé* par les parfaits, c'est-à-dire qu'il recevait les enseignemens de la foi nouvelle [1].

A ces sectes qui avaient évidemment leur origine dans les croyances secrètes des gnostiques et

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, ibid. Comparez avec les interrogat. mss. des Albigeois par l'inquisition, biblioth. du roi, mss. Colbert, n° 1069.

des manichéens, s'étaient jointes aussi les opinions des Vaudois, simple réformation morale; ils professaient la plupart des principes orthodoxes, mais ils combattaient la hiérarchie ecclésiastique, le luxe des autels, les richesses des moines. Nouveaux puritains, ils soutenaient l'égalité des fortunes, le partage des biens, et posaient comme un article de foi que tout homme qui se croyait inspiré pouvait parler la parole céleste, et enseigner la foi du Christ [1].

Malgré les efforts des conciles, et les prédications constantes des prêtres, l'hérésie faisait sans cesse de nouveaux progrès, non-seulement parmi les classes simples de la campagne, les bourgeois des villes, mais encore chez la plupart des chevaliers, des barons, des seigneurs. Le comte Raymond lui-même, le seigneur de tant de terres dans la Langue-doc, favorisait ouvertement ces croyances. On disait qu'il ne quittait point les hérétiques, et se nourrissait nuit et jour de leurs enseignemens. Il en avait sans cesse auprès de sa personne afin de mourir entre leurs mains si la maladie le prenait. Le comte portait avec lui le nouveau testament pour recevoir au moment fatal l'imposition du livre saint. Il annonçait hautement qu'il élèverait son fils dans cette réforme

[1] Du Cang. V° *Valdenses.*

religieuse, et il offrait de l'argent à ses serviteurs à ses amis, qui voulaient quitter les croyances orthodoxes [1].

On rapportait encore parmi les prêtres catholiques certains mots du comte de Toulouse, qui faisaient présumer l'ardente protection qu'il accordait aux nouvelles doctrines.

Un jour Raymond, attendant avec impatience quelques serviteurs qui n'arrivaient pas à son gré, s'écria : « Il appert clairement que le diable a fait ce monde, car rien ne nous réussit à souhait. »

« Étant dans une église, ce Raymond, qui avait habituellement en sa compagnie un certain mime et bouffon raillant les autres, selon l'usage, par gestes et grimaces, lui dit au moment où le prêtre célébrant se retournait vers le peuple pour le *dominus vobiscum :* « Arnal, contrefais-moi ce drôle là, » et aussitôt le bouffon fit gestes à la manière des histrions, et tout le peuple se prit à rire.

Il jouait une autre fois aux échecs avec son chapelain, et lui dit : « Maître Pierre, le dieu de

[1] Nous rapportons ici l'opinion unanime des chroniqueurs orthodoxes. L'historien provençal, serviteur du comte, qu'a publié dom Vaissète, dans son Histoire du Langue-doc, sous le titre : Historial de la guerre des Albigeois en languedocien, soutient que son seigneur n'avait jamais cessé de professer la foi la plus parfaite.

Moïse, en qui vous croyez, ne pourra vous aider en ce jeu, et quant à moi, que jamais ce dieu ne me soit en aide, je n'en veux pas. »

« Devant aller en guerre notre sire Raymond contre le roi d'Aragon, il vint à la maison des hérétiques, et il leur dit : « Frères, divers sont les évènemens de la guerre, quoi qu'il arrive de moi je recommande en vos mains mon ame et mon corps [1]. »

Il est possible sans doute que les chroniqueurs catholiques, en louant Simon de Montfort, aient exagéré la ferveur hérétique du comte Raymond; mais il n'en était pas moins vrai qu'à Toulouse, Béziers, Albi, et dans tous les châteaux de la Langue-doc et de la Provence, les hérésies trouvaient appui et protection absolue.

Cette situation de la Langue-doc, l'exemple d'émancipation qu'elle pouvait donner à l'univers catholique, occupaient vivement les pontifes. Après l'inutile prédication de saint Bernard, la cour de Rome ne désespéra point cependant de faire rentrer toute cette grande population sous son autorité et dans la foi orthodoxe. Alexandre III chargea Pierre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon; Guarin, archevêque de Bourges; Réginald, évêque de Bath en Angleterre, et l'é-

[1] Pierre de Vaulx-Gernay, ch. IV.

vêque de Poitiers, d'une prédication évangélique dans toute l'étendue de ces provinces. Il écrivit à cet effet au roi de France et au roi d'Angleterre pour accorder protection et appui aux nouveaux missionnaires; mais ces efforts ne furent point heureux : on reçut les clercs pontificaux à Toulouse avec de grandes huées, et on les appelait dans toutes les rues *hypocrites* et *apostats*. A Béziers, également accueillis par des rires et des moqueries, les prédicateurs se contentèrent d'excommunier le vicomte, protecteur avoué de la secte hérétique [1].

On put se convaincre durant cette mission des véritables caractères de l'hérésie. Les Albigeois ne croyaient pas que Jésus eût été vrai homme, qu'il eût véritablement bu et mangé, ils disaient que toutes les actions rapportées par les évangiles ne s'y trouvent qu'en apparence ; ils rejetaient et condamnaient absolument le sacrifice de la messe, le baptême des enfans, les offices divins reçus dans l'église catholique; ils avançaient sans crainte que Lucifer, le grand Satan, était le créateur de toutes les choses visibles, et le principe de toutes les émanations terrestres. Que l'union des sexes entre parens ou non était également criminelle;

[1] En 1178, Roger de Hoved., Annal, p. 327. Robert du Mont, Chronic. ad ann. 1178.

on apprit enfin que les femmes des parfaits qui étaient grosses faisaient périr leurs enfans, afin d'éviter une procréation [1].

Le mauvais succès de cette mission ne fit point renoncer à l'espérance de dompter l'hérésie. La cour de Rome envoya, en 1181, le cardinal Albano dans la Langue-doc, à la tête d'une troupe de chevaliers, levés parmi les populations de race franque. Cette expédition armée ne fut pas plus heureuse que la prédication épiscopale. L'hérésie, loin de se restreindre, se mêlait aux habitudes de tout le peuple, et le clergé était tombé dans un tel mépris qu'on le regardait pis que les Juifs, et qu'on disait communément comme un juron populaire : « J'aimerais mieux être clerc que d'avoir fait telle chose. » [2] Les habitans riches et pauvres de Carcassonne, Béziers, Toulouse, Foix, avaient entièrement secoué la foi orthodoxe. L'hérésie avait même passé les Pyrénées, et se répandait dans l'Aragon et la Catalogne.

Dès que la thiare eut touché la tête d'Innocent III, son génie vaste et hardi comprit le danger qui menaçait la suprématie romaine. Toutes ses pensées se portèrent sur l'hérésie de la Langue-doc. Il délégua frère Régnier, pour visiter la

[1] Gme. de Puy-Laurens, Pref. in chronic. c. 6.
[2] Ibidem.

province ; en même temps une lettre circulaire fut adressée aux princes de la chrétienté. « Nous ordonnons, disait le pontife impérieux, aux princes, comtes, et à tous les barons, nous leur enjoignons pour la rémission de leurs péchés de traiter favorablement notre légat, de l'assister de toutes les forces temporelles contre les hérétiques, de poursuivre ceux que frère Régnier aura excommuniés, de confisquer leurs biens, et d'user envers eux d'une plus grande rigueur encore s'ils persistent à demeurer dans le pays. Nous avons donné à notre légat plein pouvoir d'agir de la sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur les terres. Nous prescrivons aussi à tous les peuples de s'armer contre les hérétiques, lorsque frère Régnier jugera à propos de le leur ordonner, et nous accordons à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi, les mêmes indulgences qu'aux pélerins qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Jacques [1]. »

Ce n'était point encore la prédication d'une croisade ; mais un pas était fait vers la guerre religieuse. Le pape adjoignit à frère Régnier, son légat, Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, pour le seconder dans la haute mission qui lui

[1] Epist. Innoc. III, liv. I, ep. 94.

avait été confiée. Tous deux se rendirent dans la Langue-doc [1].

L'hérésie y devenait une mode. Tout le pays retentissait des prédications d'un sectaire du nom de Guillabert de Castres; Esclarmonde, sœur du comte de Foix, et cinq dames de sa cour vinrent se jeter à ses pieds pour lui demander l'imposition des mains; elle fut faite par un *fils majeur* de l'église de Toulouse assisté des autres hérétiques qui *consolèrent* ces nobles pénitentes, « lesquelles se rendirent à Dieu et à l'évangile, et promirent de ne plus manger à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais de vivre seulement d'huile et de poisson. » Elles s'engagèrent aussi à ne pas jurer ni mentir, à n'avoir de commerce charnel tout le temps de leur vie et à ne jamais abandonner la secte par la crainte de la mort. Après cette cérémonie, on leur souffla trois fois dans la bouche, et le chef des hérésiarques fit une lecture de l'évangile en tenant le livre ouvert sur la tête des nobles adeptes. Le comte de Foix, frère d'Esclarmonde, les bourgeois et chevaliers prirent part à cette cérémonie, tous adorèrent le prédicant, excepté le Comte [2].

[1] Epist. Innoc. III, liv. 2, ep. 222.

[2] Procédure de l'inquisit. dans la Langue-doc, mss. Colbert, n° 1067, et dans les archives de l'inquisition de Toulouse. Preuves de l'Histoire du Languedoc, t. II.

Revêtus d'un pouvoir absolu, le premier soin des légats fut de rassembler les notables de la Langue-doc, les barons, capitouls, bourgeois, afin de leur demander compte de leur foi religieuse. Ils s'occupèrent aussi de la réforme du clergé. « Clercs, évêques, abbés, courtisaient femmes et filles de joie. » L'archevêque de Narbonne fut accusé et convaincu d'avoir négligé de visiter son diocèse depuis treize années et d'avoir ainsi laissé s'accroître les désordres. Ce prélat entretenait à sa solde l'Aragonais Nicol, et faisait rançonner tout le pays, arrêtant les passans sur les grandes-routes. Il avait vendu l'évêché de Narbonne quatre cents sous d'or. Quelquefois il restait quinze jours de suite absent de la cathédrale et courait les champs avec les chanoines et les clercs de son diocèse [1].

La prédication catholique s'étendit ensuite dans tout le pays. Elle s'était fortifiée de deux clercs ardens que le pape venait d'adjoindre à ses légats. C'étaient Diégo de Asèbe, évêque d'Osma en Espagne, et Dominique, sous-prieur de son église, moines austères et fanatiques; ils proposèrent aux légats de prêcher nu-pieds et de donner ainsi l'exemple de la vie des cénobites; mais les envoyés

[1] Epist. Innoc. III, liv. 7, apud Mauriquez. Annal. Cisterc. an. 1204.

de la cour de Rome dirent : « Oh, nous ne le pouvons ! ce serait une nouveauté. » On parcourut donc les provinces avec toutes les pompes cléricales. Des désaveux, des conversions de bouche furent obtenues, mais les hérésies n'en restèrent pas moins dans toute leur force ; elles trouvèrent faveur et protection parmi les chevaliers et bourgeois, si bien que, durant cette prédication, les laïcs pris pour juges sur des points de foi, communiquaient les mémoires des prédicans catholiques aux fauteurs d'hérésie pour faciliter leur réponse. Enfin, dans un moment de fureur, le légat Castelnau fulmina l'excommunication contre le comte de Toulouse, et jeta l'interdit sur toutes ses terres [1].

La guerre étant ainsi hautement déclarée entre la cour de Rome, les seigneurs et les peuples de la Langue-doc, le pape se hâta d'écrire au comte de Toulouse et de le menacer de toute sa colère.

« A noble homme, Raymond, comte de Toulouse. Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouverions les abominations détestables que vous avez commises. Quelle est votre folie, homme pernicieux ! vous êtes déjà à charge sur la terre, voulez-vous l'être encore à Dieu? ne rougissez-vous pas d'avoir violé le serment prêté de chasser les

[1] Guill. de Puy-Laurens, c. 9. Pierre de Vaulx-Cernay, c. 3.

hérétiques de vos fiefs ! nous confirmons la sentence prononcée par nos légats. [1] »

Le comte Raymond se soumit un moment aux ordres du pape, mais la mort violente de Pierre de Castelnau souleva plus imminentes les foudres de la cour de Rome. Il paraît que le légat n'étant point satisfait du zèle que déployait le comte dans la poursuite des hérétiques, vint à Toulouse dans des transports de fureur, et qu'en présence des barons de la Langue-doc rassemblés, il le traita de tyran et l'excommunia de nouveau [2].

Raymond conserva beaucoup de sang-froid, mais il fit prier le légat et ses collègues de quitter la ville et de se retirer à Saint-Gilles. De plus en plus irrité, Pierre de Castelnau déclara qu'il abandonnait la Langue-doc, et se mit en route avec son vicaire. Les bourgeois de Saint-Gilles lui donnèrent une escorte de leurs hommes ; car Raymond avait dit : « Ils m'ont trop fait de mal, il faut que je m'en débarrasse. » Arrivés sur les bords du Rhône, au moment où Pierre se disposait à passer le fleuve, un chevalier qui l'avait suivi et s'était logé avec lui dans la même hôtellerie, lui asséna par derrière un grand coup de lance qui le transperça d'outre en outre. Le légat se sentant mou-

[1] Epist. Innoc. III, liv. x, ep. 67.
[2] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 3.

rir, donna des ordres à ses clercs, récita quelques prières et expira [1].

On ne peut dire si le comte de Toulouse trempa dans cet attentat ; les haines que le légat avait soulevées par sa conduite hautaine, pouvaient toutes seules exciter des ennemis personnels, et les croyances religieuses sont toujours si près du fanatisme qu'il est bien possible que quelque sectateur des doctrines nouvelles eût été poussé par son zèle sans aucune autre inspiration.

L'historien impartial du comte de Toulouse [4] venge la mémoire Raymond du crime que le fanatisme lui imputait. « Pierre de Castelnau, dit-il, eut à St.-Gilles une dispute fort vive, à cause de l'hérésie, avec un homme de la suite du comte Raymond, et leur querelle s'échauffa tellement, que le commensal du comte frappa de son poignard Pierre de Castelnau [5]. Ce meurtre causa un grand mal, ainsi qu'on pourra le voir ; car le légat en fut très-irrité. Pierre de Castelnau fut ensuite inhumé

[1] Ep. Innoc. III, liv. XI, chap. 26.

[4] Anonyme du comte de Toulouse. Preuves d l'hist. du Languedoc, de D. Vaissète, t. III, col. 4.

[5] Lo dit Peyre de Castelnau aguét alcunas paraulas an un servitou et gentilhome del conte Ramon tougan la dita heresia, et talamen fou lor question que a la fin lo dit gentilhome donet d'un spiet à travers le cors del dit Peyre de Castelnau et lo tuet de fet et meurtrit, p. 3.

dans le monastère de St.-Gilles. Quant à l'homme d'armes, il s'enfuit à Beaucaire auprès de ses parens et de ses amis. Si le comte eût pu se rendre maître de sa personne, il en eût fait une éclatante justice, de telle sorte que le prélat et ses gens en eussent été pleinement satisfaits [1]. »

Quoi qu'il en soit, le pape jeta tout le poids de ses colères sur Raymond, comte de Toulouse, et son autorité catholique, méconnue d'une manière si nouvelle et qui pouvait devenir si fatale, recourut à un moyen extrême que la fureur lui suggéra. Il résolut de faire prêcher contre les hérétiques une croisade dans les mêmes termes et avec les mêmes moyens que pour les grandes expéditions contre les infidèles.

Après avoir décrit et déploré la triste mort de Pierre de Castelnau, il déclara aux archevêques d'Arles, de Toulouse, d'Aix et de Vienne qu'il accordait une indulgence plénière à tous ceux qui entreprenaient de venger le sang du juste sur les hérétiques : l'abbé de l'ordre de Citeaux fut chargé de prêcher la croisade dans tout le royaume de France [2].

[1] Car si lo conte Ramon laguessa pogu ne prendre naguere fe far tal justecia et punicions que los dit legats et sa gens ne furent estas contens. col. 4.

[2] Epist. Innoc. III, liv. XI, ep. 26.

On pense bien que Philippe-Auguste ne fut point omis dans la liste des princes auxquels le pontife s'adressa pour demander vengeance de la mort de son légat et l'extirpation de l'hérésie. Déjà il avait écrit à ce prince deux lettres spéciales sur l'état de la Langue-doc et la malice du comte Raymond, sur la nécessité que le roi de France intervînt comme suzerain dans l'ordre des fiefs pour contraindre le comte de Saint-Gilles à rentrer dans la doctrine orthodoxe de l'obéissance au Saint-Siège [1]; en cette dernière circonstance, sa lettre au roi fut encore plus violente. Il l'exhorta à se liguer avec les princes francs contre la race provençale et les ennemis de la foi; d'aller en personne dans la Langue-doc pour y détruire les hérétiques qui sont pires que les Sarrasins, et dépouiller un vassal infidèle de ses domaines [2].

D'autres lettres furent encore adressées à tous les comtes, barons de France, aux évêques pour les inviter à prêcher la croisade, afin que les peuples se levassent contre la Langue-doc; leur enjoignant de préparer l'union entre les princes pour concentrer leurs sollicitudes sur les maux de l'hé-

[1] En 1207, Epist. Innoc. liv. x, ep. 149.

[2] Livre xi, epist. 27.

résie [1]. Il est nécessaire maintenant de voir l'état du royaume de France, afin d'apprécier quel put être l'effet des exhortations pontificales sur les barons et leur suzerain.

[1] Livre XI, epist. 27 à 36.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

Situation de Philippe-Auguste lors de la prédication de la croisade contre les Albigeois. — Débarquement du roi Jean sur le continent. — Guerre dans le Poitou. — Confiscation du fief d'Auvergne. — Seigneurs qui prennent la croix contre les hérétiques. — Marche des Francs contre les Provençaux. — Le Comte de Montfort. — Le Duc de Bourgogne. — Le Comte de Nevers. — Le Comte de Saint-Pol. — Le Comte de Bar-sur-Seine. — Dénombrement de l'armée des Croisés. — Effroi du Comte de Toulouse. — Son abjuration. — Prise de Béziers, Carcassonne. — Élection du Comte de Montfort.

1206 — 1209.

Au moment où le pape écrivait épître sur épître au roi Philippe, pour l'exciter à prendre les armes contre les hérétiques albigeois, ce prince était vivement préoccupé d'assurer ses récentes conquêtes et de perpétuer dans sa race les résultats

de la confiscation des fiefs anglais, c'est-à-dire la possession de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou. Dès l'année 1205, le roi Jean s'était préparé de son côté à quitter l'Angleterre à la tête d'une nombreuse chevalerie, pour débarquer sur le continent et reconquérir les provinces que la force lui avait arrachées. Il avait imposé de pesantes taxes pour cette croisade politique; chaque fief paya le treizième de ses revenus, et les monastères ne furent pas plus affranchis de cette levée de deniers que les baronnies laïques, ce qui faisait grandement murmurer le clergé et les possesseurs de terres [1]. Jean s'embarqua sur cinq cents navires bien armés, et vint toucher à La Rochelle. Il y avait dans le Poitou et l'Anjou de vieux dévouemens pour la famille de Plantagenet, prince de la race du pays. Les vicomtes de Thouars, le brave Savari de Mauléon, avaient secrètement offert au roi anglais de rentrer sous sa dépendance féodale. Les comtes bretons, toujours inconstans dans leur soumission politique, avaient également écrit aux barons d'Angleterre qu'ils n'attendaient que leurs gonfanons pour briser les liens qui les rattachaient au roi de France, et qu'ils trouvaient déjà pesans [2].

[1] On exigea aussi le septième de la valeur du mobilier. Math. Par. ad ann. 1204.

[2] Guillaume-le-Breton, chant x.

L'armée des chevaliers du roi Jean fut donc bien accueilie à son arrivée dans le Poitou ; elle offrait une grande foison de lances ; quelques places de la Guyenne avaient été prises par l'armée de France, elles rentrèrent immédiatement sous la domination de Jean ; ses chevaliers se répandirent ensuite dans l'intérieur des terres où ils furent reçus avec acclamations.

Philippe était alors dans cette province, mais l'enthousiasme des barons du Poitou et de Bretagne pour Jean, et une cause qu'ils considéraient comme nationale, ne lui permit pas de s'opposer au débarquement des Anglais. Les troubadours avaient excité les châtelains à prendre les armes. Depuis deux années ils ne cessaient de blâmer la honte du roi anglais qui s'était laissé dépouiller tout vivant; une occasion se présentait pour reconquérir la gloire, et il n'était pas petit possesseur de terre qui n'eût repris volontairement la lance et l'épée. « Quel honneur vous allez acquérir! disait le noble fils de Bertrand de Born, de ce troubadour turbulent qui avait si souvent excité la chevalerie de Guyenne et du Poitou aux armes ; pour moi on m'offrirait une couronne que j'aurais honte de me détacher de cette glorieuse ligue de chevalerie. »

Philippe crut donc prudent de se retirer du Poitou, et de laisser ses hommes d'armes dispersés

dans les points fortifiés et dans tous les châteaux susceptibles d'une longue défense. Le roi anglais et sa brillante armée marchèrent sur Poitiers dont on forma le siége; puis ils se répandirent dans l'Anjou. Angers fut pris sans résistance, et le roi Jean traita d'ingrate la cité, origine de sa noble race, et qui s'était si facilement soumise à son rival, le roi de France. Il démolit ses hautes murailles et une partie de ses maisons. De l'Anjou, les hommes d'Angleterre vinrent soumettre les cités de Bretagne qui tenaient encore pour les Francs. Ils prirent Dol dont on fit une position militaire, et le promontoire de Garplic où s'éleva bientôt une vaste tour garnie d'archers, enfin de favoriser le débarquement des Anglais toutes les fois qu'une invasion de la Bretagne pourrait être nécessaire [1].

Philippe, ayant convoqué le ban de sa chevalerie, se jeta immédiatement dans l'Anjou pour s'opposer aux progrès de Jean. Quelques centaines de lances furent dirigées vers le Poitou où le roi s'efforça d'abaisser le vicomte de Thouars. Les barons de France lui prirent Parthenai, puis ils marchèrent dans la Bretagne où ils vinrent assiéger Nantes [2]. La guerre pouvait devenir toute natio-

[1] Mathieu Paris, ann. 1205.

[2] Guillaume-le-Breton, dans son Histoire en prose. Ann. 1206.

nale ; il y avait encore rivalité de race, ces vives et longues inimitiés traditionnelles qui faisaient des batailles une sorte de besoin et d'habitude. Bretons, Poitevins, Francs, tous n'avaient d'autres rapports entre eux que l'amour commun des combats. L'intérêt de Guy de Thouars, régent de la Bretagne, comme celui du roi, était de traiter entre eux. Les stipulations furent toutes avantageuses au comte Guy, ce qui fait croire que les progrès de Jean d'Angleterre dans les provinces du Poitou et de l'Anjou étaient de nature à faire désirer à Philippe un prompt accommodement. Il fut convenu que « le roi de France céderait le fief de Loudun au comte Guy, si celui-ci voulait faire sa soumission, et qu'il obtiendrait la main d'Eustachete de Mauléon avec une bonne dot de deniers comptans pris dans le trésor royal de France. On stipula en secret le mariage de la jeune Alix, duchesse de Bretagne, avec Henri, fils d'Alain, comte de Treguier et de Guincamp, union qui serait plus tard publiquement célébrée. Les deux époux devaient rester sous la garde noble de Philippe-Auguste jusqu'à leur majorité. Le comte s'engageait à payer tous les frais de noce, toutes les dépenses de tournois et de chevaleries que l'union nouvelle pourrait occasionner ; ainsi s'il fallait envoyer des évêques ou des clercs à Rome afin de solliciter la dispense pour cause de parenté, ce

devait être à ses dépens. Au cas où le mariage ne pourrait avoir lieu, il était bien convenu qu'Alix ne serait donnée pour femme à un baron que du consentement de Philippe, afin qu'il pût connaître d'avance le vassal qui lui ferait hommage : le roi devait rendre aussi au comte Guy les cinq mille livres qu'il lui avait payées pour le rachat, selon les bonnes coutumes féodales. Au moment où le jeune comte Henri serait fait chevalier, Guy devait le mettre en possession des comtés de Vannes, Rennes et St-Malo ; quant à lui, il se réservait ceux de Nantes et de Cornouailles, pour lesquels il était l'homme-lige du roi [1]. » Cette alliance mettait un terme aux différends sur la succession des ducs de Bretagne qu'Alix et les comtes de Penthièvre se disputaient depuis la mort de Constance et d'Arthur.

Le roi Jean et ses Poitevins, privés de l'appui des Bretons et de leur comte, n'en continuèrent pas moins leurs batailles dans l'Anjou. Quelques bandes de ses chevaliers s'avancèrent même jusqu'à Montauban, et ce château que Charlemagne, dans les vieilles traditions chevaleresques, avait assiégé pendant sept ans, se rendit en peu de

[1] Anc. cartul. de Philippe-Auguste, fol. 95. Nouv. Cartul., chap. 2, art. 34. Les conventions définitives sont de 1209, mais la promesse de mariage est de 1205, époque de cette guerre.

jours [1]. Philippe chargea le maréchal de Metz et Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, de conduire ses chevaliers pour s'opposer aux Poitevins, aux Gascons et aux Anglais ; on vit alors ce que pouvait le fier et loyal baronnage des Francs; il dispersa les Poitevins, et la plupart des nobles hommes de l'Anjou firent leur soumission. A son tour la chevalerie du roi Jean se vit contrainte à la retraite.

Ce fut dans ces circonstances que les légats du pape vinrent faire entendre aux deux rois que le trouble qu'ils jetaient par leurs batailles dans les provinces empêchaient le triomphe de la foi catholique, et que dans les graves circonstances où se trouvait la chrétienté, une trève à leurs combats devenait une loi impérieuse. Après bien des entretiens, les bases en furent arrêtées. On convint des conditions suivantes que constate une charte de Jean.

« Jean, roi d'Angleterre, seigneur duc de Normandie, d'Aquitaine, comte d'Anjou [2], à tous ceux qui ces présentes verront. Vous saurez que les points suivans d'une trève entre nous et le roi

[1] Math. Paris, ann. 1205.

[2] On voit par ces titres que Jean n'avait point renoncé à ses droits sur les provinces conquises par Philippe-Auguste, et dont il était privé de fait.

Philippe ont été arrêtés ; cette trève doit commencer vendredi prochain et durer deux ans à partir de ce jour.

» La Loire et Angers serviront de limites pour séparer mes terres de celles de Philippe. S'il y a contestation sur les hommes et les fiefs, elles seront décidées par quatre arbitres, deux par chaque partie ; savoir : pour le roi de France le comte d'Auge et Hugues de Châtelraud ;

» Pour nous, roi d'Angleterre, Savari de Mauléon et Guillaume de Cantumer.

» Ces quatre nobles hommes connaîtront aussi de tout ce qui peut toucher les infractions de la trève, prise de forteresse, de cité, de vivres, de vassaux, le tout dans les quarante jours de la plainte.

» Ont adhéré à cette trève les nobles hommes dont les noms suivent. Du côté du roi de France : Gui de Thouars, comte de Bretagne ; Hugues-le-Brun, comte de la Marche ; le comte d'Auge, Guy de Lusignan, le vicomte de Limoges, le vicomte de Châtelraud, Guillaume de Mauléon, Thibaud de Blazon, Guy du Toch, Sulpice d'Amboise, le vicomte de Brosse, Eschinard de Preuilly.

» De notre côté à nous roi des Anglais : le vicomte de Thouars, Savari de Mauléon, Guillaume, seigneur de Surgère, G. Maingot, Henri, l'archevêque seigneur de Parthenay, T. Chabot, Guil-

laume Martel, B. de Maulevrier, (le mauvais Levrier), Geoffroy de Rancon.

» Tous ces nobles hommes ont juré de tenir la convention de bonne foi. Les vassaux respectifs de France et d'Angleterre pourront, durant le temps des trèves, aller et revenir dans les terres des deux princes, excepté pendant les cours plénières, si ce n'est quelque marchand connu, ou quelque religieux et homme saint; quant aux fiefs communs, on agira selon les anciennes coutumes.

» Le roi de Castille sera compris dans la trève s'il en manifeste l'intention.

» Donné à Thouars, l'an du Seigneur 1205 au mois d'octobre, sous le témoignage de l'évêque de Winchester, de Guillaume de Briewe, et de Robert fils de Guillaume. Écrit à Thouars, de la main de Hugues l'archidiacre [1]. »

Philippe profita de la trève pour porter la guerre en Auvergne. Cette terre était alors soumise au comte Guy, jovial, buveur, mais grand pillard d'église. « Il osait dépouiller, dit un chroniqueur, les saints couvents de leurs biens, sans même songer à ménager les vases consacrés, et il confisquait à son profit tous les ornemens des monastères [2], » le vin du cellier et la chasse bénite.

[1] Duchesn. *scriptor. rerum norman.*, p. 1061.

[2] Guillaume-le-Breton, Philippéide, chant 9.

Les dévots chevaliers de France marchèrent donc contre le comte Guy. Après une courte résistance, il fut privé de ses fiefs. Le roi les confisqua à son profit, et les accorda au comte de Dampierre : second exemple d'un jugement de confiscation prononcé par le roi et sa cour contre les possesseurs de fiefs. L'ancien comte d'Auvergne vécut retiré sans jamais obtenir la restitution de ses terres. Il donnait de grands coups de lance en l'honneur des dames, s'affligeant de ce qu'un autre s'engraissait de ses biens, et de ce que la famille de Dampierre jouissait de son beau château, commandait à ses hommes d'armes; « il n'avait d'autre consolation, dit Guillaume-le-Breton, que de voir tomber pour un crime semblable le misérable comte de Toulouse que l'on appelle encore, je ne sais pourquoi, comte de Saint-Gilles. »

C'était dans ces circonstances que le pape faisait un appel au roi et aux barons de France et d'Angleterre pour les convoquer à la croisade contre les Albigeois. Maître Milon, légat du Saint-Siége, et l'abbé de Citeaux, également son délégué, s'étaient acheminés vers la cour plénière de Philippe de France, alors réunie à Villeneuve-le-Roi, près de Sens. Ils étaient revêtus des insignes de légat, et de tout l'appareil des pompes cléricales; partout sur leur passage, ils furent l'objet des respects et de l'hommage des popula-

tions; les chevaliers vinrent au-devant d'eux, et les accueillirent avec honneur : on comptait en cette cour le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pôl, et beaucoup de nobles hommes alors rassemblés pour délibérer avec leur suzerain sur divers objets relatifs au gouvernement du royaume [1].

Les légats exposèrent l'objet de leur mission, remémorant au roi et aux princes les lettres pressantes du pape qui les appelaient au service de la religion contre les rebelles et hérétiques de la Langue-doc. Philippe répondit avec grand calme : « Seigneur Légat, bien avez fait de compter sur moi pour secourir sainte mère l'Église, mais j'ai à mes flancs deux grands et terribles lions : savoir, Othon d'Allemagne qui se dit empereur, et Jean d'Angleterre, lesquels de leur côté travaillent de toutes leurs forces à porter le trouble dans le royaume de France; ainsi d'aucune façon ne veux sortir, ni laisser aller mon fils. Quant à mes barons, je leur octroie licence et permis d'aller contre les hérétiques et seconder sainte Église [2]. »

Alors les barons s'écrièrent : « Bien dites, sire roi : allons châtier ces légers et vaniteux Proven-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 10.
[2] Ibid.

çaux [1]; allons faire cesser ces complaintes pleines de licence et de propos contre l'apostole de Rome. »

Pour s'expliquer l'enthousiasme qui saisit toute la race des barons francs contre les Provençaux albigeois, il faut se rappeler que l'esprit religieux du temps était ici secondé par les différences caractéristiques qui distinguaient les deux populations, différences qui étaient loin encore d'être effacées. La Provence ou la Langue-doc ne faisait point partie de la France : les Provençaux se moquaient de la gravité sérieuse de tout le haut baronnage du nord ; ces barons à leur tour lançaient de gros jurons chevaleresques contre les histrions du midi et leur parure efféminée ; les moines, les évêques francs censuraient leurs mœurs licencieuses et leur vie de plaisir : c'étaient encore deux races d'hommes conservant les caractères distinctifs d'une origine différente. La guerre contre les Albigeois était une nouvelle invasion de la race franque dans le midi de la France, parmi ces populations que la puissance de Charlemagne avait un moment domptées, mais qui avaient secoué presque aussitôt le joug des enfans du Nord. L'appât des fiefs confisqués dans cette belle terre de Languedoc, fertile en toute chose, de ces ri-

[1] Le pape se servait dans ses bulles de l'expression *méchante, et perverse race de Provençaux.*

ches cités commerçantes et civilisées, bien autrement agréables que les sombres donjons de Montfort ou de Nevers, était bien capable aussi de réchauffer les dévotions tièdes et les imaginations sans enthousiasme. Il y avait, comme on le voit, bien des motifs, outre le sentiment religieux, pour entraîner les paladins de France contre les hérétiques albigeois.

Les chefs principaux qui prirent la croix en cette expédition, furent Eudes, duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le comte de Saint-Pôl, le comte de Montfort et celui de Bar-sur-Seine. Au devant d'eux marchaient, précédés de la croix des pontifes, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Autun et de Clermont. C'était une grande partie de la chevalerie de France proprement dite; les barons n'avaient en partant ni roi, ni chef unique à leur tête; ils formaient comme une de ces expéditions irrégulières, de ces invasions armées, de population contre population, qu'on ne vit plus ensuite lorsque l'autorité royale, prenant une attitude forte, imprima aux expéditions militaires, comme au système du gouvernement, un caractère d'unité.

Eudes III, fils de Hugues et d'Alix de Lorraine, l'un des principaux barons qui avaient pris la croix, gouvernait le duché de Bourgogne depuis 1193. L'un des pairs de la cour de France, il avait participé, en cette qualité, au jugement de con-

fiscation prononcé contre le roi Jean dans le parlement de Villeneuve-le-Roi, ou la croisade des Albigeois fut proposée. Eudes venait de faire décider que, lorsqu'un fief serait divisé par succession, chacun des co-héritiers rendrait les services au supérieur pour la portion échue après partage [1]. Avant cette époque, c'était l'aîné qui devait l'hommage et les charges pour tous. Le commencement de son règne avait été occupé par les vieilles querelles des ducs de Bourgogne et des seigneurs de Vergi, devenus leurs grands sénéchaux [2]. Eudes était un prince sage et pieux, et il avait été choisi par les croisés partis, en 1202, pour la croisade de Constantinople, comme un de leurs chefs. Il venait de concéder une commune à la ville de Beaune sur le modèle de celle de Dijon [3]. Il s'obligeait à ne prendre à crédit du vin et du pain chez ses bourgeois, que pour l'espace de quinze jours; consentant qu'après ce terme on ne lui donnât plus rien, jusqu'à ce que la première dette fût acquittée.

Le comte de Nevers se nommait Pierre de Courtenay. Il avait commencé sa vie par de grandes libéralités envers les bourgeois d'Auxerre, et par

[1] Recueil des ordonn. du Louv.; ad ann. 1209.
[2] Art de vérifier les dates, t. II, 2e part., p. 8. In-4°.
[3] Recueil de Pérard, p. 274.

le pillage de maintes églises. Pierre avait vécu fort mal avec l'évêque; il lui avait pris son vin, ses hommes et vexé les bons moines, si bien que le prélat jeta l'interdit sur toutes ses terres [1]. On refusait partout la sépulture ecclésiastique; mais un officier de l'escorte du comte étant mort, et les clercs n'ayant point voulu l'enterrer, Pierre fit ensevelir le cadavre dans la propre chambre de l'évêque; les censures ecclésiastiques redoublèrent : Courtenay en fut effrayé; et, comme pénitence, il se soumit à déterrer le mort de ses propres mains, et à le porter sur ses épaules, nu-pieds et en chemise, pendant la procession des Rameaux. Depuis ce moment, le pauvre comte était tout honteux, grand dévot et faiseur d'oraisons [2].

Le comte de St-Pôl se trouvait cousin de Philippe-Auguste par sa mère Alix de France, fille de Robert, comte de Dreux, fils du roi Louis VI. Il avait accompagné le roi à la croisade et les comtes francs à Constantinople. A son retour il suivit Philippe dans la conquête de la Normandie. Aussi le considérait-on comme un des vassaux les plus fidèles de la couronne de France [3].

Le comte de Bar-sur-Seine était un prince jo-

[1] Lebœuf, Hist. d'Auxerre; t. II, p. 226.
[2] Ibid.
[3] Art de vérifier les dates, t. II, p. 305, in-4°.

vial, mais pauvre; il avait vendu le droit de commune aux habitans de son comté de Bar. Ils étaient auparavant tous main-mortables, et ne pouvaient transmettre leur succession à une fille, attendue qu'elle n'avait pas les bras assez forts pour faire les corvées[1]. Le comte les libéra entièrement; ils purent laisser leur héritage à fils ou fille et même à un filleul. De pareilles chartes furent aussi concédées aux hommes de Villeneuve, de Merci et d'Essoye, le tout pour cent livres une fois payées. Il venait de recevoir cette bonne somme, et la dépensait avec de joyeux amis dans les tournois et les festins.

Le comte de Montfort, dont le nom est tristement célèbre dans cette guerre des Albigeois, était fils puîné de Simon, comte de Montfort, et d'Amélie, comtesse de Leicester; il possédait la petite seigneurie de Montfort Amaury[2], située sur une montagne entre Chartres et Paris, et du chef de sa mère le comté de Leicester. Son caractère était ardent et son courage indomptable. Il avait été un des champions les plus hardis de la croisade de 1201, et suivit les chevaliers de France au siége de Zara. Durant cette expédition,

[1] Cartulaire de Champagne. — Chambre des comptes de Paris; fol. 229.

[2] Il avait succédé à cette seigneurie en 1181.

Montfort s'était montré le constant défenseur des intérêts et des volontés du pape [1]; il avait tenu le parti dévot qui ne voulait assiéger ni Zara ni Constantinople [2]. Au siége de cette grande cité, Montfort se sépara des croisés, et passa au service du roi de Hongrie; puis il vint dans la Palestine et servit cinq ans contre les infidèles. Il arrivait à peine en France de son long pélerinage d'outre-mer, où son ambition n'avait pu se satisfaire; car alors toutes les belles terres de Palestine étaient au pouvoir des Sarrasins. Il accepta donc avec ardeur le poids d'une nouvelle expédition qui pouvait ajouter à sa petite baronnie de Montfort Amaury les fertiles campagnes du Languedoc.

Tels étaient les chefs de la nouvelle croisade. De toutes les parties du royaume, les châtelains de France étaient accourus pour se ranger sous leur bannière. Le roi Philippe avait envoyé quinze mille hommes d'armes [3]. Une multitude de servans accompagnaient les gonfanons chevaleresques. Tous portaient des croix sur leur casque pour se distinguer des croisés d'outre-mer qui les avaient cousues sur leur cuirasse.

L'an de l'incarnation 1209 et le onzième du

[1] Vilhardouin, liv. 3.
[2] Voir le chapitre XVII de cette histoire.
[3] Guillaume-le-Breton, Philippéide, chant 9.

pontificat du seigneur pape Innocent, sous le règne de Philippe, roi des Français, aux environs de la fête Saint-Jean-Baptiste, tous les croisés prenant route sur diverses parties de la France, se rassemblèrent auprès de Lyon; leur nombre s'élevait, disait-on, à cent mille, bien couverts de fer, sans compter le menu-peuple, qui s'était engagé à combattre par dévotion. Le pape pria le roi Philippe de nommer le chef de cette confédération. Le roi s'en abstint, l'abandonnant à la libre élection [1].

Lorsque le comte Raymond eut appris la grande levée d'hommes qui se faisait par toute la France contre lui, il commença à préparer ses moyens de résistance. Par des mesures bienveillantes il s'efforça de gagner l'amitié de tous les magistrats, confédérations des cités, compagnies bourgeoises. Il pardonna la révolte des habitans de Nîmes, qui avaient blessé ses connétables, renversé un moulin banal, et le château de la ville; il leur reconnut même un droit de commune, et de consulat, avec toutes les libertés qui en étaient la conséquence [2].

Ces intentions toutes populaires ne durèrent pas

[1] Epistola Innocent. t. III, p. 344.

[2] Archiv. du domaine de Montpell. — Viguerie de Nîmes, 2e liasse, n° 4. Trésor des chartes, S. 9, n° 21.

long-temps. A mesure que le comte apprenait les formidables préparatifs de l'armée des Francs, il perdait courage. Enfin le légat Milon étant arrivé à Montelimare, le somma de comparaître devant un concile d'évêques réuni à Valence. Le malheureux comte obéit, et c'est en présence des prélats et du peuple rassemblés, qu'on commença à délibérer sur les affaires de la Langue-doc. Le légat prit la parole et dit : « Raymond, promets-tu d'obéir fidèlement à tous mes ordres? veux-tu remettre entre mes mains sept de tes châteaux? Oui, seigneur légat, répondit le sire comte. » Alors Milon s'adressant aux consuls et magistrats d'Avignon, de Saint-Gilles et de Nîmes : « Consentez-vous à ne plus obéir à Raymond s'il enfreint ce qu'il vient de promettre? » Les bourgeois répondirent par des acclamations, et le comte lut la formule de serment :

« L'an 1209 au mois de juin, moi Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, me remets moi et mes châteaux savoir : Oppède, Monferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Fourques et Fanjaus à la miséricorde de Dieu et au pouvoir absolu de l'Église romaine, du pape, et de vous, seigneur Milon, légat du saint-siège apostolique, pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels je suis excommunié; je confesse, dès à

présent, tenir ces châteaux de l'Église romaine, promettant de les confier incessamment à qui vous voudrez, et quand on le jugera à propos; d'obliger comme vous l'ordonnez les châtelains et les habitans au serment de les garder exactement tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église nonobstant la fidélité qu'ils me doivent [1]. »

Après cette promesse et ce serment, le legat envoya immédiatement prendre possession par ses clercs des châteaux donnés en garantie; alors seulement le comte Raymond fut admis à l'absolution. Le 22 juin, le légat Milon, accompagné des archevêques d'Arles, d'Auch et d'Aix, des évêques de Marseille, Cavaillon, Carpentras, Nîmes, Agde, Maguelone, Lodève, Toulouse, Béziers, se rendit dans le vestibule de l'abbaye de Saint-Gilles où l'on avait dressé un autel garni de reliques. Le comte Raymond s'avança vers le sanctuaire; il était nu jusqu'à la ceinture, une corde serrait son cou, et deux évêques en tenaient les bouts pendans comme pour une bête de somme; alors prenant la parole devant toute l'assemblée, le comte dit, d'une voix émue :

« L'an XII du pontificat de monseigneur le pape Innocent III, moi, Raymond, en présence des saintes reliques, de l'eucharistie et du bois

[1] Act. inter. epist. Innoc. III, t. II, p. 346.

de la vraie croix, je jure que j'obéirai à tous les ordres du pape, et à vous, maître Milon, touchant chacun des articles pour lesquels j'ai été excommunié; je promets de rendre raison de bonne foi sur tous les points pour lesquels je suis accusé, et particulièrement sur ce qu'on dit que je n'ai pas tenu le serment que j'avais fait d'expulser les hérétiques et que je les ai toujours favorisés; sur ce que j'ai entretenu des routiers, *meinades*[1] ou compagnies de larrons, et confié à des juifs des offices publics; sur ce que j'ai pillé le domaine de l'Église, fortifié les monastères comme des lieux de défense, et chassé l'évêque de Carpentras de son siége; sur ce qu'on me soupçonne d'avoir trempé dans l'assassinat du légat du saint-siége, maître Pierre de Castelnau; sur ce que j'ai fait jeter en prison l'évêque de Voison, et me suis emparé de son palais : si j'enfreins ce que je dis, je consens que les châteaux donnés en garde, otage et caution, deviennent la propriéte de l'Église, et que mes sujets soient absous du serment de fidélité[2]. »

Alors le légat, élevant la voix, dit : « Comte Raymond, je t'ordonne de rétablir l'évêque de Carpentras dans tous les droits qu'il a en dedans

[1] Compagnies franches et stipendiées.

[2] Act. inter. epist. Innoc. III, t. II, p. 348.

et en dehors de cette ville; restitue aussi toutes les propriétés de l'église de Voison, chasse de tes fiefs et terres tous les mécréans connus sous le nom d'Arragonois, Routiers, Cotteraux, Brabançons, Basques, Meinades; promets, encore, de ne donner désormais aucun emploi public aux juifs, et de veiller à la sûreté des routes, à ce que les marchands ne soient pas pillés et privés de leur avoir.

» Et vous, Guillaume de Baux, prince d'Orange, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Agout, Bertrand de Laudun, Bernard d'Anduze, seigneur d'Usez et sire de Lunel, ici présens, faites-vous le même serment? »

Et tous dirent : « Nous le jurons [1]. »

Alors la cérémonie de réconciliation commença; le légat fit mettre une étole, au lieu de corde, au cou du comte de Toulouse; et, en ayant pris les deux bouts, il l'introduisit dans le sanctuaire, en le fouettant avec une poignée de verges. Il criait, le sire comte, et était tout rouge de honte; enfin le légat lui donna l'absolution. La foule était si grande dans l'église, qu'on fut obligé de faire sortir Raymond, tout en sang, à travers le souterrain qui allait dans la campagne. Il passa

[1] Martene, anecdot. t. 1, p. 815.

devant le tombeau de Pierre Castelnau comme en expiation du crime dont il était accusé [1].

Le légat réunit une assemblée le lendemain, et de nouveaux articles furent imposés comme condition au comte de Toulouse. « Il promit de ne plus violer ni laisser violer le saint temps du dimanche, ni les abstinences du carême; de ne lever autre péage que ceux qui étaient autorisés par les rois ou les empereurs; de supprimer tous les greniers à sel qu'il avait établis, et de permettre le passage libre à tout voyageur, soit par eau, soit par terre [2]. » Les consuls de Toulouse, d'Avignon, de Saint-Gilles et de Nîmes, prêtèrent un semblable serment. Il paraît que le clergé et les barons francs cherchaient à se rendre populaires par ces mesures d'ordre et de police, et à séparer ainsi les habitans des cités de leurs seigneurs et de leurs magistrats.

Enfin, un dernier acte de foi fut exigé du comte, il était conçu en ces termes : « Moi Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, je jure sur les saints évangiles que lorsque les princes francs qui ont pris la croix, arriveront dans mes états, je leur obéirai entièrement, tant pour ce qui re-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, c. 12.
[2] Act. inter. epist. Innoc. III, t. II, p. 347 et 367.

garde leur propre sûreté; que pour toutes les choses qu'ils jugeront à propos de me commander pour leur utilité ou pour celle de toute l'armée de Dieu [1].

Ainsi le comte de Toulouse s'engageait à prendre les armes contre ses propres domaines, à seconder l'entreprise des Francs contre les Provençaux ses sujets. Il est à croire qu'il ne s'humilia si profondément que pour détourner l'orage et pour éloigner cette armée menaçante qui s'avançait contre la population du midi des Gaules.

Le pape lançait bulle sur bulle pour exciter le zèle de ces nouveaux champions de la croix. Il imposa une dîme sur tous les biens laïques et ecclésiastiques de la terre de France, et il ordonna à ses légats d'en presser le paiement par les foudres de l'excommunication. Toute résistance devait être sévèrement punie. Les priviléges des croisés étaient accordés à ces nouveaux pélerins. L'acquittement de leurs dettes devait être suspendu; ils n'en payaient aucun intérêt pendant tout le cours du voyage; ils étaient bien nourris et bien hébergés partout où ils s'arrêtaient, car l'armée du Seigneur devait faire la joie des fidèles [2].

Les croisés s'étaient arrêtés à Lyon comme on

[1] Catel., Mémoires sur les comtes de Toulouse., in-folio
[2] Act. inter. epist. Innoc. III. T. II, p. 350.

l'a dit, et c'est dans cette ville que le légat Milon alla en passer *la monstre,* ou revue sous les gonfanons à mille couleurs. On pouvait voir réunis tous ces hommes de la race franque, les Flamands, les Normands et les Bourguignons. Ils portaient le bourdon de pélerin à la main, en même temps que leur armure de fer. Ils élurent pour leur chef Arnaud, abbé de Citeaux, l'un des légats du pape, afin de marquer leur soumission au Saint-Siége [1].

De son côté le comte de Toulouse, réconcilié avec l'église, se mit en marche pour aller au devant des croisés. Il en rencontra bon nombre dans les environs de Valence, et se livra à quelques joyeux ébats avec Pierre et Robert de Courtenay, seigneurs d'Auxerre, ses parens; il leur promit, foi de chevalier, de les seconder dans leur expédition contre les hérétiques, avec toute la loyauté d'un haut baron. Il accabla de dons, par des chartes, les églises et les monastères sur son passage. Il le fallait bien, il s'agissait de sauver ses belles terres de la Langue-doc [2].

[1] Mathieu Paris ad ann. 1213. Innoc. III, liv. 12, ep. 108. Rigord, liv. 8. Cæsar. Heisterb., liv. 5, chap. XI. Pierre de Vaulx-Gernay, chap. 17.

[2] Pierre de Vaulx-Gernay, c. 15. — Anonym, Historial des comtes de Toulouse, ch. 5. Guill. de Puy-Laurens, c. 13.

L'armée des croisés traversa le Rhône en bon ordre, et vint se concentrer à Montpellier, où elle s'arrêta pendant quelques jours. On résolut d'attaquer d'abord les terres du vicomte de Béziers qui, étant informé de cette résolution des chevaliers de France, se rendit auprès du légat. Il passait pour un grand fauteur d'hérésie. Il chercha à s'excuser, en jetant la faute sur ses officiers. On ne voulut point l'écouter; le vicomte prit alors la noble résolution de défendre par les armes ses domaines. Il convoqua son parlement de vassaux, demanda conseil à ses hommes, qui tous unanimement applaudirent à la volonté de leur seigneur. Les bourgeois de Béziers fermèrent leurs portes, réparèrent leurs tours et leurs murailles; quant au vicomte, il se renferma dans Carcassonne avec le dessein d'opposer la plus sanglante résistance. A cet effet il fit demander des secours à son seigneur supérieur, le roi d'Aragon, dont la ville de Carcassonne dépendait. On lui en promit secrètement [1].

Ainsi se développait une guerre de population à population, une invasion des Francs contre les Provençaux différens de langage, de mœurs et d'habitudes; c'étaient les sévères et hautains cheva-

[1] Chron. *Præclar. Franc. facin.*, p 112. — Innoc. III, liv. 12, p. 105

liers du nord quittant leurs sombres manoirs et leurs vieilles tourelles pour envahir les villes riches et joyeuses de la Provence, et ces castels pleins de troubadours et de nobles dames, qui peuplaient les contrées du midi.

Dans cette guerre, ce qu'il faut bien remarquer, c'est que les barons de France distinguent à peine les orthodoxes des hérétiques. Tous les Provençaux sont également le sujet des plaintes cléricales, des injures des vieux barons, en même temps que la population catholique de la Langue-doc ne se sépare point des hérétiques dans la défense du territoire; fidèles et Vaudois protègent en commun les murailles de leurs cités, et luttent de concert pour repousser la domination étrangère, tant il est vrai qu'à la pensée religieuse d'une guerre sainte, venaient se mêler des habitudes de sol et de races! Répétons-le, c'était une dernière invasion des familles franques dans les terres des Visigoths, produite, il est vrai, par un accident religieux, mais qui cachait une cause générale, une vieille haine que des rapprochemens tentés avaient affaiblie sans la détruire.

L'armée des croisés était parvenue devant Béziers, la première des cités hérétiques qui s'offrait sur son passage. On la considérait sous les tentes des Francs « comme infectée du poison de la perversité hérétique. » Les prédicateurs catholiques

racontaient mille faits capables d'exciter le zèle fanatique des pélerins. Un jour, disait on, un prêtre gagnait son église aux approches de la nuit pour y célébrer les saints mystères. Il avait son calice dans les mains, lorsque des habitans de Béziers embusqués le saisirent et le frappèrent avec violence, de telle manière qu'il en eut un bras cassé, puis prenant le calice de leurs mains profanes, le découvrirent, « et firent maintes ordures dedans, » au mépris du corps et du sang de Jésus-Christ [1].

Un grand nombre de ces anecdotes religieuses racontées dans le camp des croisés réchauffaient leur fanatisme impatient, en même temps que les belles plaine de Béziers, couvertes de vignes, et de nobles châteaux, excitaient leur ambition envieuse.

Avant d'entourer la ville par un siége régulier, les croisés firent sommer les notables habitans de se soumettre aux soldats de la croix qui venaient de rançonner deux petites villes, La Caussade et Saint-Antonin, et de brûler Villemur sur le Tarn. Ces exemples ne déterminèrent pas les habitans de Béziers; ils résolurent de se défendre leurs consuls en tête. Quelques-uns d'entre eux sortirent même des murailles, et vinrent attaquer, à coups de flèches et d'arbalètes, les avant-postes des pè-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 17.

lerins. Tout à coup les trompettes sonnent, et les chevaliers prennent les armes. Les Francs avaient dans leur camp une race d'hommes du nom de Ribauds; ceux-ci prennent leur légère armure, et, s'adressant à l'abbé de Citeaux, l'un des légats qui commandaient la croisade, ils dirent : « Sire abbé, que devons-nous faire en cas que nous prenions la ville par assaut, pour distinguer les catholiques des fauteurs d'hérésie? Tuez-les tous, répondit l'abbé; Dieu connaîtra quels sont les siens: » car il craignait, ajoute la chronique, que les hérétiques ne cherchassent par de faux semblans à s'échapper de la mort [1].

Les Ribauds courent en toute hâte vers les murailles en criant France! France! Les habitans de Béziers ne résistèrent que trois heures à la race du Nord plus guerrière, moins efféminée; les Ribauds escaladent les tours, se précipitent dans la ville, n'épargnent personne, ni les femmes ni les enfans. Une population éperdue s'était réfugiée dans l'église Sainte-Magdeleine : elle fut poursuivie; on frappa jusques au pied des autels [1]; en moins de

[1] Cæsar Heisterb. l. 5, chap. 21; Échard *scriptor ordin. prædic.* t. 1, met en doute que cet atroce propos ait été tenu par le légat; le témoignage que nous citons est cependant celui d'un contemporain, mais étranger.

[1] Tot fut passés per lo trinchet de l'Espasa, et nul fut

dix heures, l'antique ville de Béziers ne fut plus qu'un monceau de ruines. Le nombre des habitans qui périrent dans cette déplorable journée est infini; l'abbé de Citeaux, dans la relation toute vaniteuse qu'il envoya au pape, déclare qu'on tua bien quinze mille ames; des chroniques portent ce nombre jusqu'à soixante mille [1] : l'abbé de Vaulx-de-Cernay, qui suivait les croisés, après avoir décrit avec satisfaction cette grande hécatombe, s'écrie dans son fanatisme raisonneur : « Et fut ladite ville prise le jour de la fête sainte Marie-Magdeleine, laquelle les hérétiques disaient avoir été la concubine du Christ. C'est juste donc, s'ils furent pris et exterminés le jour de la fête de celle dont ils avaient tenu tant de propos indécens. »

Le bruit de cette catastrophe jeta l'épouvante dans toute la Langue-doc. Les croisés virent arriver dans leur camp une députation de la ville de Narbonne qui, suppliante, venait faire sa soumission. On lui imposa de dures conditions : « Les habitans devaient prêter foi et hommage à l'armée des croisés; lui payer dix deniers pour

per far tirar la campanas quant tot le monde fut mort. (Hist. anony. du comte de Toulouse, Dom Vaissète, hist. du Langue-doc, Preuves, p. 13.)

[1] Guillaume-le-Breton porte ce nombre à 60,000; un autre chroniqueur à 100,000.

livre de tous leurs biens excepté de leurs livres, meubles et ustensiles; abandonner tous les hérétiques à la discrétion des comtes et des évêques francs, et délaisser à ceux-ci tous les biens des juifs, sous la condition que les comtes protègeraient la ville. » Ces lois acceptées, les confédérés épargnèrent Narbonne [1].

Plus de cent petits castels se soumirent à de semblables conditions. La Langue-doc en était alors couverte, et partout on exigea foi et hommage envers l'armée des pélerins francs qui s'avança sans plus tarder devant Carcassonne [2].

Le vicomte de Béziers, comme on l'a dit, y avait cherché un asile, ramassant tout ce qu'il put de cavaliers et de nobles hommes décidés à défendre les opinions de l'hérésie et l'indépendance de la Provence. Tout fut bon pour augmenter les fortifications, les murailles et les tours élevées. « Les maudits bourgeois détruisirent les réfectoires, les caves et les cellules des chanoines, et ce qui est encore plus exécrable, les stalles même de l'Église pour fortifier leurs murailles. Les maisons des paysans hérétiques demeurèrent en leur entier, et celles des serviteurs de Dieu furent jetées à bas [3]. »

[1] Catel, Mém. sur les comtes de Toulouse, p. 597 et 791.

[2] Epist. Innoc. III, ep. 108.

[3] Pierre de Vaulx-Cernay, c. 16, Chron. *Præclar. Franc. facin.*

Carcassone, placée à l'extrémité d'une montagne, était ceinte d'un double faubourg, tous deux couverts par des fossés et des remparts. Le premier fut emporté à l'improviste. Le comte de Montfort, à la tête des chevaliers de France, se précipita à travers les barricades. Après deux heures de rudes combats, il resta maître des maisons et des murailles. Le second faubourg, défendu par le vicomte de Béziers, fit un peu plus de résistance; deux fois repoussés, les croisés s'en emparèrent enfin, et les habitans se réfugièrent vers la haute ville.

Alors les chefs délibérèrent dans le camp. Le duc de Bourgogne dit : « S'il nous arrive ici comme à Béziers, que nous rasions la cité de fond en comble, il ne restera rien pour nous qui allons devenir seigneurs et maîtres de ce territoire. Il vaut donc mieux traiter en épargnant les maisons et les richesses du lieu. »

Le roi d'Aragon venait d'arriver au camp des croisés, suivi d'une noble chevalerie. Il avait été vivement affecté de la destruction de Béziers et de la situation du vicomte son grand ami, assiégé dans Carcassonne [1], et il chercha à faire agréer

[1] Lo rey d'Aragoun esta grandement malen coynos daquest fait; car lo dit visconte era son aliat et grant ami. Chronique en langue romane, Preuves de l'Hist. du Lang. t. III, p. II.

sa médiation. « Le vicomte de Béziers est jeune, dit-il, je réponds qu'il accèdera à de justes conditions : vous autres, Francs, avez beaucoup trop d'orgueil pour traiter d'affaires. »

Le roi d'Aragon alla donc voir le vicomte de Béziers, assiégé dans Carcassonne ; quand on vit de dessus les murailles les couleurs d'Aragon, les ponts-levis s'abaissèrent et le roi fut admis en la ville. Il exposa au vicomte l'objet de sa visite : « Seigneur, dit celui-ci, je ne sais ce que je dois faire, et je vous serais fort reconnaissant si vous vouliez traiter avec le légat et les Francs, car je vois bien que je ne pourrai tenir long-temps à cause du grand nombre de femmes et d'enfans qui sentent le besoin ; si j'étais seul avec mes chevaliers, je vous jure que je préfèrerais mourir de faim que de me rendre [1]. » Le roi d'Aragon promit son intervention au vicomte, puis il retourna dans le camp des Francs, et dit aux barons : « Le vicomte est bien jeune, il n'est point coupable d'hérésie ; ce sont ses officiers qui l'ont favorisé... Allons donc, il faut traiter avec lui ! » Quelques barons furent de cet avis, et voici ce qui fut proposé : le vicomte devait sortir de la ville, lui treizième,

[1] Car si no y avia que my et mas gens que jamais an al dit leguat et as sas gens non me rendria que no avant me laissois morir de fan. Chroniq. anonyme, p. 11.

avec ses armes, meubles et habits; les habitans seraient livrés à la discrétion des croisés; les vicomtés de Béziers et de Carcassone étaient confisquées au profit du Saint-Siége et de la race des barons francs. « Lorsque le roi d'Aragon retourna porter ces propositions au vicomte dans Carcassonne, celui-ci tout rouge s'écria : « J'aimerais mieux me faire écorcher vif que de laisser en danger le dernier de mes hommes qui se sont exposés pour moi [1]. »

Le roi d'Aragon vit bien qu'il n'y avait rien à faire; il s'en retourna tout triste au camp des croisés qui continuaient le siége. Un jour se présente un chevalier armé de toutes pièces, à l'une des portes de Béziers, demandant à parler au vicomte. « Me voilà, répondit celui-ci avec une voix ferme. —Ah! seigneur, je suis un peu de vos parens [2], et je vois avec peine les malheurs qui vous accablent. Foi de chevalier, venez dans le camp des croisés, aucun mal ne vous sera fait, et vous pourrez traiter directement avec les chefs qui sont vos amis. » Le crédule vicomte se laissa entraîner [3]; il sort de la ville, et bientôt le voilà sous la tente

[1] Se laissera tout vieu scorgiar que el laissar tant solamen le plus petit my paisant di sa compagnia, car pel el eran tots en dangier; p. 14.

[2] Ly ven dire quel era son propry parent; p. 15.

[3] Donc fe folia, dit le chroniqueur anonyme.

du légat. L'abbé de Citeaux rassemble le conseil des barons et demande ce qu'on doit faire du vicomte. Malgré la noble opposition du haut baronnage on délibéra de le retenir prisonnier sous la garde des gens de Bourgogne.

Après cette trahison, il fut très-facile de soumettre les habitans privés de leur vicomte. Comme les chevaliers français voulaient conserver les maisons et tous les riches meubles, ils proposèrent à tous les citoyens de sortir, un à un, de la ville, en chemise et en culotte (braye) seulement, et qu'ils auraient la vie sauve. Ainsi dit, ainsi fait. Voilà donc les pauvres habitans de Carcassonne exténués de fatigue et de faim, se précipitant en foule vers les portes de la ville. L'armée des Francs était rangée en armes, les prêtres et porte-croix en tête, à mesure que ces gens passaient, les prêtres leur demandaient une profession de foi catholique, et il y en eut bien 4 ou 500 d'égorgés pour n'avoir pas voulu croire aux saints mystères, à la virginité de Marie, et à la pudicité de Magdeleine. Un grand nombre d'hérétiques s'étaient heureusement enfuis par un souterrain qui leur était connu, jusqu'aux tours de Cabardes, à trois lieues au-delà de la ville. Les uns s'en allèrent du côté de Toulouse, les autres prirent la route des terres d'Aragon [1].

[1] L'auteur anonyme dit même que tous se sauvèrent

La conquête de Carcassonne et de Béziers dépouillait tout à fait le vicomte, et la confiscation prononcée par les bulles donnait lieu à l'élection d'un seigneur pour les terres saisies. On assembla donc le conseil des croisés afin de pourvoir, par un choix libre, au gouvernement des terres conquises. On proposa d'abord le duc de Bourgogne. — « Je n'en veux pas, répondit le duc, car je ne puis en aucune manière dépouiller un homme de noble race par trahison, et c'est ce qui arrive, puisqu'on le retient captif contre le droit. » Telle fut à peu près la réponse du comte de Nevers. Les pélerins tournèrent alors les yeux vers le comte de Montfort. Simon s'était rendu populaire en toute cette guerre par sa valeur merveilleuse et sa dévotion éclatante. Il accepta les terres des mains du légat et des barons armés pour la cause de Dieu. Le 22 août, les princes étant réunis, Montfort fut proclamé, aux applaudissemens de la foule, vicomte de Béziers et de Carcassonne; tout le monde remarqua sa bonne mine sous la couronne et le manteau de vicomte. Il était d'une stature très-élevée, une chevelure blonde et flottante signalait son origine franque; son corps était

— An aquestas manieras eistades laissates, et desamparat la dita villa, p. 18.

gracieux et agile, ferme en tous ses mouvemens; barons, chevaliers, hommes d'armes approuvèrent donc ce choix[1].

[1] Guillaume de Puy-Laurens, chap. 8.

CHAPITRE XXI.

Pensées de Philippe-Auguste en apprenant l'élection de Montfort. — Droit féodal. — Le comte Raymond prend en main la cause des Provençaux hérétiques. — Conquêtes des Francs. — Les ducs de Bourgogne et de Nevers se retirent — Ligue contre le comte de Toulouse. — Le comte à la cour de France. — Soumission des villes de la Langue-doc à Montfort. — Mort du vicomte de Béziers. — Refus des supérieurs de recevoir l'hommage. — Voyage du comte de Toulouse à Rome, en Allemagne, et en France. — Son retour dans la Langue-doc. — Exploits de Montfort. — Excommunications. — Guerres et nouvelles batailles. — Les Francs envahissent les terres de Toulouse. — Hommages. — Montfort est attaqué dans Castelnaudari. — Soumission dela Provence aux barons francs. — Nouveau règlement de police pour les terres de la conquête.

1209—1212.

La prise de Carcassonne et de Béziers, l'élévation de Montfort à la seigneurie de ces vicomtés,

avaient peu d'importance pour Philippe-Auguste. Carcassonne ne relevait point des domaines de France ; elle était dans les suzerainetés des rois d'Aragon ; Philippe n'avait pas dès-lors à s'occuper des changemens arrivés dans cette hiérarchie féodale. Il y avait même quelque avantage à ce qu'un baron de la race franque, vassal de la couronne, devînt possesseur d'une belle seigneurie dans la Provence : car cela rapprochait encore de la suzeraineté royale cette terre de la Langue-doc qui s'en était toujours éloignée par ses mœurs, ses lois et ses habitudes. Pour la vicomté de Béziers, Simon de Montfort relevait féodalement du comte de Toulouse, et ne devenait par conséquent qu'arrière feudataire de la couronne de France, ce qu'il était déjà pour le comté de Montfort l'Amaury. Ce changement importait donc encore très-peu au roi Philippe.

Tous les efforts du nouveau vicomte de Béziers et de Carcassonne devaient tendre à être admis à l'hommage de ses nouvelles terres par le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, car cette formalité féodale changerait en un droit reconnu, une simple possession de fait que seule il pouvait alors invoquer. Ce résultat, comme on le sent, était difficile à obtenir. Le vicomte de Béziers était tout à la fois proche parent du roi d'Aragon et du comte de Toulouse, qui partageaient ses doctrines et

pleuraient ses malheurs. Tous appartenaient à une commune race, tous avaient les mêmes habitudes, et la même faiblesse pour l'hérésie. Comment donc espérer qu'ils reconnaîtraient cette possession de fait d'un baron franc usurpée tout à coup dans les terres du Midi?

La force seule, les exploits éclatans qui dans ces temps de violence, légitiment tout, pouvaient assurer à Montfort la paisible possession de ses terres. Après s'être acquis l'appui de l'Église, en établissant un cens annuel en faveur de la cour de Rome [1], il s'efforça d'affermir son autorité par la conquête. La chose devenait cependant difficile, car la plupart des croisés, ayant fini leur temps de service, selon leur devoir féodal, parlaient de quitter les terres de la Langue-doc. La trahison dont le légat avait usé envers le vicomte de Béziers éloignait de cette entreprise toutes les ames un peu élevées. Le comte de Nevers déclara hautement qu'il voulait rentrer dans ses domaines avec ses hommes d'armes. Vainement lui remontrait-on que les castels de Minerve, des Thermes, et de Cabaret, étaient tout remplis d'hérétiques :

[1] C'est dans cette charte qu'il prend pour la première fois le titre de vicomte de Béziers et de Carcassonne. Preuves de l'Hist. du Langue-doc, par D. Vaissète, vol. 3. colonn. 214.

il persista dans sa volonté. On disait dans le camp qu'il avait eu une vive querelle avec le duc de Bourgogne, et que plusieurs fois ils avaient été sur le point d'en venir aux armes. Quoi qu'il en soit, les chevaliers du comte de Nevers repassèrent le Rhône [1].

Le comte Raymond de Toulouse s'était abaissé à toutes les lâches soumissions qu'avait exigées l'armée des croisés. « Il avait même conseillé d'abattre certains châteaux voisins de ses domaines, qui par la suite pouvaient nuire aux comtes francs.» Mais tous ces témoignages ne désarmèrent pas les ambitions et les haines. Raymond était à peine arrivé à Toulouse, que Simon de Montfort et les légats lui députèrent un grand nombre d'évêques pour le sommer, ainsi que les consuls de cette ville, de leur livrer quelques notables habitans, afin qu'ils vinssent se purger en présence de l'armée des croisés du crime d'hérésie qu'on leur imputait. Simon menaçait, en cas de refus du comte, d'envahir ses terres comme celles d'un relaps et excommunié [2].

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, c. 20.

[2] Manda sas lettras et messagia al conte Ramon al Tolosa et als habitans daquelas per aver heretica, car autrament avez delibera deli corre sus et sei terra, col. 20.

Raymond répondit qu'il ne ferait point ce qu'on lui demandait ; qu'il n'avait rien à démêler avec Montfort et l'abbé de Citeaux ; qu'il se plaindrait à son suzerain, le roi de France, et même au pape des vexations qu'on avait commises dans la Langue-doc, sous prétexte de l'hérésie : en même temps les consuls de Toulouse déclarèrent, de concert avec tous les habitans, qu'ils n'avaient point parmi eux d'hérétiques. Cela n'empêcha pas que le légat n'excommuniât les citoyens, et ne jetât l'interdit sur la ville.

Pendant ce temps Montfort, aidé des hommes du duc de Bourgogne, soumit les petits châteaux qui environnaient Carcassonne et couvraient l'Albigeois. Les bourgeois de Castres vinrent lui faire une volontaire soumission [1] ; or il était toujours d'avis de brûler les hérétiques : voici donc quelle fut la décision de Montfort sur un cas particulier qui lui fut soumis. Comme on lui présenta deux hérétiques dont l'un était *parfait* et l'autre *néophite* ou disciple, il ordonna dans son conseil de chevalerie qu'ils fussent tous deux brûlés. Le néophite, éprouvant une vive contrition, voulut se convertir. On retourna prendre l'avis du comte ; or celui-ci décida qu'il devait néanmoins être livré au bûcher, parce que s'il était réellement

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 22.

repentant, le feu lui servirait d'expiation, et que s'il avait menti, il paierait le talion de sa perfidie[1]; ce qui fut très-applaudi.

« A son retour de Castres, on résolut dans l'armée catholique d'assiéger le château de Cabaret, pour voir si d'aventure on pourrait le forcer à se rendre. Le lendemain les hommes d'armes s'en approchèrent; puis ayant donné l'assaut, et voyant qu'il ne profitait guère, ils retournèrent à leurs tentes[2]. »

Le duc de Bourgogne, après avoir accompli son temps de pélerinage, voulut aussi se retirer avec ses chevaliers, et en effet le troisième jour il quitta l'armée. Montfort resta donc seul et quasi désespéré. Il n'avait plus sous son gonfanon que trente chevaliers de France; aucun Provençal ne voulait le suivre. Cependant avec ce petit nombre d'hommes il s'empara encore de Mirepoix, réceptacle d'hérétiques, et de Saverdun dont les bourgeois lui firent pleine et entière soumission[3].

« En s'en retournant voilà que les chevaliers de Lombers vinrent demander à Montfort d'entrer dans leur château; mais ce n'était qu'une ruse: ils voulaient l'y attirer pour le sacrifier. « Allons,

[1] Pierre de Vaulx-Cernay. chap. 22.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

allons, dit le comte, je ne m'y laisserai point prendre [1]. »

Il restait donc, le noble sire, presque seul d'entre les Francs, au milieu de la terre de ces maudits Provençaux; il songeait toujours à se faire admettre à l'hommage pour les vicomtés de Béziers et de Carcassone, et à régulariser ainsi sa possession, d'après les lois féodales. En guerre avec le comte de Toulouse, il ne pouvait le requérir d'agréer sa féauté [2]. Que faire? il chercha donc à légitimer pour le moins la seigneurie de Carcassonne, et demanda à faire l'hommage au roi d'Aragon. Pierre s'excusa de ne pouvoir l'admettre; mais lassé de ses pressantes sollicitations, il lui donna rendez-vous à Narbonne. Ils se virent en effet; mais, pendant quinze jours que durèrent les conférences, Simon ne put persuader le roi de recevoir sa foi féodale; le suzerain éloignait cette formalité sous divers prétextes. On disait même que des hommes sûrs parcouraient tous les arrière-fiefs des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, et

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 23.

[2] L'historien provençal des comtes de Toulouse dit cependant que Montfort fit quelques démarches auprès du comte de Toulouse pour en obtenir sa permission d'hommage. « Et de fait par le conseil del dit leguat mandet ses lettras al conte Ramon à Tolosa et aussi als habitans d'aquela per saber se an se volien accordar. » P. 21.

répétaient aux feudataires : « Ne faites qu'un hommage simulé à Montfort ; ce n'est pas un homme de notre race, un baron légitime ; en quelque temps vous aurez du secours. » Ces feudataires tinrent compte de cet avis, car aucun d'eux ne remplit ses devoirs de féauté, si l'on en excepte quelques abbés ou évêques possesseurs de terres [1].

C'était un attachement véritable que celui des peuples du midi pour leurs seigneurs nationaux ; Simon de Montfort put s'en convaincre lors de la mort du vicomte de Béziers, dont il avait pris les terres, et qui expira subitement dans les fers que la trahison lui avait imposés. « Tous les habitans de Carcassonne vinrent sous la tente, pour voir leur seigneur et lui rendre les derniers honneurs que chacun lui devait. C'était une chose triste à considérer que cette douleur du peuple, d'autant plus qu'on ne savait pas quand le vicomte était mort en prison, et par quelle cause [2]. »

La cour de Montfort ne se composait que

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 23.

[2] Son vengut de alentour per veser lor dit senhor mort et per li far honor que l'y eran tengu chascun far, la quala causa fut fort lamantosa et pietosa a veyre la dolor qui lodit pobla meneva, non sabia per lo dit visconte quant ora mort ainsi en priso, ni en aquela forme que mortera ; p. 19.

d'hommes de la race Franque ; ses confidens et ses officiers n'appartenaient point à la terre de la Langue-doc ; son maréchal était Guy de Levis ; Pierre de Richebourg faisait les fonctions de sénéchal et Robert de Passi celles de bouteillier. Rien de national n'entourait donc cette récente conquête.

Aussi dès que les corps de lances, les hommes d'armes du comte de Nevers et du duc de Bourgogne se furent éloignés, un mouvement général s'opéra dans la Langue-doc contre la domination du comte de Montfort. On n'y comprenait ni la langue, ni les mœurs, ni l'austérité dévote des champions de la sainte église. La plupart des chevaliers et des châtelains des diocèses de Béziers, Carcassonne et Albi se declarèrent contre le comte, leur nouveau seigneur. Ceux du Minervois avaient aussi pris les armes. C'était un cri général contre la domination des hommes de France [1].

En même temps le comte de Toulouse s'était rendu auprès du roi Philippe, son seigneur suzerain, pour demander justice des menaces et attaques à main armée d'Amauri de Montfort. D'après le droit féodal c'était à la cour des barons à prononcer sur les droits respectifs des vassaux de la cou-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 27.

ronne. Le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de Champagne assistèrent à cette cour plénière; ces deux hauts barons, qui revenaient de la croisade contre les Albigeois, purent exposer la déloyale et barbare conduite de Montfort dont ils avaient été témoins dans la Languedoc; la comtesse de Champagne surtout prit vivement les intérêts de Raymond [1]; de son côté, le comte de Toulouse fit entendre les plus vives plaintes contre le légat; les barons promirent justice et lui confièrent plusieurs chartes adressées au pape, afin que le souverain pontife pût mettre un terme aux vexations de toute espèce auxquelles était exposé un grand vassal de la couronne.

Le comte de Toulouse se décida à faire le voyage de Rome; mais avant de quitter la cour de Philippe, il fit son testament, car le pélerinage était long. « Moi Raymond, comte de Toulouse, étant en la cour des barons de France, j'écris mes dernières volontés : Je lègue aux templiers et hospitaliers tout le blé et le vin que j'aurai recueilli dans l'année. Les premiers auront mon cheval de bataille, mes armes, ma cuirasse; les autres prendront soin

[1] Les touts ensemble feguen bon accueil il dit cont Ramon et a sa compagnie specialement la comtesse de Campana; p. 23.

de mon plus jeune palefroi. Mon fils Raymond sera mon héritier. Mais je donne à Éléonore d'Aragon, ma femme, tout ce que je lui ai constitué en dot; à Bertrand, mon bâtard, les châteaux de Caylus et de Bruniquel en Querci; à Guillaumette, ma fille, tout ce que je possède à Montlaur et à Saint-Georges. Je mets enfin tous mes domaines sous la protection de Philippe roi de France, mon cousin, et sous celle d'Othon empereur des Romains. Au cas où ma lignée masculine viendrait à défaillir, j'appelle à mon héritage, pour toutes les terres sises dans le royaume de France, Philippe mon suzerain, et pour toutes celles au-delà du Rhône l'empereur Othon [1]. »

Ce testament fut déposé dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis, et notre comte s'achemina vers Rome. Des lettres fulminantes du légat l'y avait précédé. « Seigneur pape, disait-il, nous nous sommes assemblés en concile pour décider la grande affaire du comte de Toulouse, et nous l'avons excommunié parce qu'il n'a pas rétabli dans leurs domaines les évêques de Carpentras et de Vaison; parce qu'il n'a pas chassé les hérétiques ainsi qu'il l'avait promis; parce qu'il n'a pas

[1] L'original qui était aux archives de Saint-Denis se trouve textuellement dans D. Vaissète. Preuves de l'hist. du Languedoc, t. III, p. 23.

fait justice aux églises et n'a pas aboli les péages et autres exactions injustes qu'il lève sur les terres. Comme nous avons appris que le comte doit se rendre incessamment à Rome pour obtenir sur la recommandation de Philippe de France et de l'empereur Othon, votre bienveillance; nous nous hâtons de vous prévenir de ce qu'il a fait pour démériter de l'église et de vous [1]. »

Le comte de Toulouse arriva à Rome dans les premiers jours de janvier 1210, muni de ses bonnes lettres de recommandation. Il fut admis à l'audience du pape. « Seigneur, dit-il, souffrirez-vous que je sois sans cesse vexé par le comte de Montfort? » Alors le pape lui répondit avec douceur : Hélas, mon fils, pourquoi avez-vous favorisé l'hérésie? » Le comte demanda à se purger des griefs qu'on lui imputait et appela le témoignage de plusieurs des capitouls de Toulouse qu'il avait amenés à sa suite. Innocent lui tendit alors la main [2], l'admit à la confession générale de toutes ses fautes, et lui donna l'absolution; puis il écrivit aux archevêques d'Arles et de Narbonne dans les termes suivans :

« Raymond, comte de Toulouse, s'étant présenté devant moi, m'a porté ses plaintes contre nos lé-

[1] Epistol. Innoc. III, liv. XII, ep. 106.

[2] Adonc a pres lo dit conte Ramon per la man; p. 23.

gats qui, en effet, l'ont fort mal traité, quoiqu'il eût rempli la plupart des obligations auxquelles ils l'avaient assujetti; nous enjoignons à tous nos prélats de la province de tenir un concile dans les trois mois de notre bulle. S'il se présente un accusateur contre le comte qui prouve que Raymond est coupable de la mort de Pierre de Castelnau et qu'il s'est écarté en plusieurs points de la foi orthodoxe, alors le légat nous renverrait cette affaire; que s'il ne se présente aucun accusateur et que le comte se justifie, on lui rendra ses châteaux et ses terres [1]. » Les habitans de Toulouse furent en même temps absous de l'excommunication; et l'interdit fut levé.

Le comte quitta Rome très satisfait du bon accueil qu'il avait reçu du pape. Il revint par l'Allemagne, visita encore une fois Othon pour demander des secours contre le comte de Montfort; il obtint bon accueil et de grandes promesses; il vint ensuite à la cour de Paris, où sa visite à l'empereur excita quelque défiance. Néanmoins Philippe lui promit appui et protection.

Lorsqu'il arriva dans son comté de Toulouse, la bulle du pape relative à sa justification venait d'y être connue. Elle avait vivement déplu aux légats et à Simon de Montfort. La situation des Français

[1] Innoc. III epistol. liv. XII, ep. 152 et 169.

dans la Langue-doc s'était améliorée depuis. De nouveaux croisés arrivaient sur la frontière et cherchaient à se procurer des établissemens en se plaçant sous la bannière du sire de Montfort. Une multitude de petits châtelains avaient quitté leurs donjons, leurs vieilles tours de France, et leurs terres sans culture, sur le récit des merveilles de la Langue-doc. Gui de Lucé, Robert-le-mauvais-voisin, Ancel de Coëtivi et même un sire de Montmorenci s'étaient rendus dans la Provence, et Simon, qui ne comptait pas plus de cent lances après le départ du comte de Nevers et du duc de Bourgogne, avait alors réuni plus de mille chevaliers en armes.

Il fallait profiter de ces avantages pour faire des conquêtes. Le légat n'obéit donc pas immédiatement aux volontés du pape. Il menait de jour en jour le comte de Toulouse au sujet de sa justification, et, pendant ce temps, Simon reprenait la possession du pays et augmentait ses terres. Le nombre des Français voyageurs s'accroissait sans cesse. Au printemps l'on vint dire à Montfort que sa femme arrivait suivie des vassaux de ses domaines. Il alla jusqu'à Agde pour la recevoir; en effet trois cents lances marchaient avec la noble châtelaine; on résolut dès lors le siége de Minerve, l'un des points les mieux fortifiés de toute la Langue-doc.

« L'an 1210 de l'incarnation de notre Seigneur, aux environs de la fête de St.-Jean-Baptiste, on se porta devant ce formidable castel [1] entouré par la nature de vallées très-profondes, de telle sorte qu'un corps de chevaliers n'aurait pu venir sans grands risques au secours de l'autre. » Après quelques jours de siège, le châtelain de Minerve offrit de se soumettre. Le comte de Montfort déclara qu'il ne pouvait rien par lui-même, et qu'il fallait s'entendre avec le légat, le maître et seigneur de l'armée. Le châtelain s'adressa donc à l'abbé de Citeaux, mais celui-ci se trouva fort embarrassé; il désirait ardemment la mort des ennemis du Christ; mais prêtre et religieux il n'osait demander du sang. Que faire? il ordonna à Simon de Montfort et au sire de Minerve de rédiger séparément des articles de capitulation, bien sûr qu'ils ne s'entendraient pas, que les hérétiques ne pourraient se sauver, et qu'ils mourraient tous ainsi de la main des laïques; mais Montfort persistant toujours à s'en référer au légat, celui-ci accorda la vie sauve au châtelain et à tous les habitans de Minerve, et même aux hérétiques *parfaits*, s'ils renonçaient à leurs erreurs. Alors Ro-

[1] L'historien provençal du comte de Toulouse, dit : Ung fort bel castel que era governado par ung homo sage et valouroux ; chap. 25.

bert, *le mauvais voisin*, haussant la voix, dit : « Sire abbé, nous sommes venus ici pour exterminer les hérétiques et non pour les protéger. » Le légat se prit à rire : « Allons donc, sire Robert, rassurez-vous, nous les tuerons tous, car ils ne se convertiront pas ; » et en effet aucun des *parfaits* ne voulut renoncer à sa foi ; on alluma de grands bûchers autour de la ville, et 180 personnes, femmes et hommes, furent brûlées en présence de l'armée agenouillée et chantant un *Te Deum* d'action de grace [1].

En ce temps il arriva de nouveaux croisés ; ils étaient de race bretonne, au nombre de huit cents. Les évêques de Chartres, de Beauvais, les comtes de Dreux et de Ponthieu se trouvaient parmi eux ; « mais rien de grand ou d'honorable ne fut opéré avec leur aide [2]. » On attaqua le château de Thermes où s'étaient encore réfugiés maints hérétiques fameux [3] ; Guillaume, archidiacre de Paris, qui servait non seulement de la parole et du glaive, mais encore avec une activité et une intelligence peu communes, s'y fit remarquer. Il

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 33.

[2] *Ibid.*, chap. 40.

[3] L'historien provençal du comte de Toulouse, dit qu'une grande maladie régnait dans le château de Thermes : Sy met une grande et terrible malaudia dont tot les jors y morian gens sans fin; Col. 28.

allait dans les forêts faire couper du bois pour les machines de guerre, construisait de ses mains pierriers et arbalètes; il était considéré comme le plus habile en toutes ces choses qu'on jugeait profitables au succès du siège.

Ce qui faisait la force et la richesse des seigneurs féodaux, c'étaient les services militaires, les redevances des fiefs, et les produits de la terre. La situation de Montfort se trouvait sous ce rapport très-misérable. Jeté dans un pays de conquête, sans aucun lien ni avec ses supérieurs dans l'ordre féodal, ni avec ses inférieurs, il n'avait point de ressources; le comte était même dans une telle pauvreté que le pain venait souvent à lui manquer, « ainsi que nous l'avons appris de toute certitude, dit un chroniqueur; et le noble homme s'absentait tout exprès, et n'osait, par vergogne, retourner à son pavillon, parce qu'il était heure de manger, et qu'il n'avait pas de pain [1]. »

Le siége étant presque achevé, les évêques de Chartres, de Beauvais, et le comte de Ponthieu dirent qu'ils voulaient s'en aller dans leur pays, car il n'y avait rien à gagner. Montfort eut beau se jeter à leurs pieds, les supplier avec larmes abondantes de rester quelque temps au siége; « ils refusèrent tout net. »

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 41.

Après le départ des barons francs, Simon se voyant presque seul et tout désolé, tomba en grand ennui et anxiété d'esprit. « De vrai, il ne savait que faire ; il ne voulait point lever le siége ; il ne pouvait davantage y rester ; car il avait de nombreux ennemis sous les armes, peu d'auxiliaires, et dans ce petit nombre la plupart bien mal disposés. D'un autre côté le château des Thermes était très-fort, et l'on ne croyait pas qu'il pût être pris à moins d'avoir sous la main de nombreux hommes d'armes. Pendant qu'il avait ces inquiétudes, voilà qu'il arrive des troupes de lance du côté de Lorraine couvertes de fer. « Grand miracle ! ce château, que l'on croyait imprenable, se rend tout à coup à de pauvres pélerins. [1] »

Vivant au milieu d'une population ennemie, le sire de Montfort ne pouvait se consolider que par des alliances avec les seigneurs naturels du pays. La conquête ne suffisait pas, car, opérée par des forces accidentelles et étrangères, elle ne pouvait rien donner, rien affermir. Aussi les légats cherchèrent-ils à rapprocher entr'eux les vieux et les récens possesseurs du sol.

Des conférences furent encore indiquées à Nar-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 41. L'historien du comte de Toulouse dit encore que les hérétiques furent brûlés : et aquels arsen et brûlants les heretges, sans marci ni pietats ; col. 29.

bonne ; le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, et de Foix, s'y rendirent, et l'on discuta les droits respectifs en présence des légats [1]. Il y fut d'abord question des moyens de réconcilier Raymond avec l'Église ; on lui offrit la paisible possession de ses domaines et des redevances qu'il avait sur les terres des châtelains hérétiques, s'il voulait les chasser de ses états ; il devait avoir, en outre, le cinquième ou le quart de toutes les confiscations. Raymond refusa toutes ces offres qui l'auraient enrichi aux dépens de ses vassaux.

Le comte de Foix fut réconcilié avec l'Église. On lui fit prêter serment qu'il ne combattrait plus Montfort, et, à cette condition, celui-ci lui rendit toutes ses terres. Le roi d'Aragon, comme seigneur suzerain du comté de Foix, arbora son gonfanon dans une partie des châteaux ; mais la fidélité du noble comte dura bien peu de temps ; à quelques mois de là il était déjà à la tête de ses fidèles vassaux pour combattre les Francs. On redoubla d'instances auprès du roi d'Aragon afin qu'il consentît à recevoir l'hommage de Simon de Montfort pour Carcassonne. « Je ne le puis, répondit-il, car il n'en est pas le droit possesseur. » Les légats

[1] Epist. d'Innocent, liv. XIII, ep. 188. Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 42. Act. concil. Vaur. t. II, p. 766, édit. Baluze.

revinrent avec tant de persévérance, lui firent de si larges promesses, qu'enfin il consentit à le reconnaître comme son bon vassal [1]. C'était un commencement d'ordre régulier dans la conquête. Une alliance de famille fut aussi vivement sollicitée par le comte de Montfort afin de s'attacher tout à fait au sol; il offrit de donner sa fille en mariage au jeune fils du roi d'Aragon. La proposition fut agréée [2]. C'est ainsi que le comte franc cherchait à vaincre les répugnances des Provençaux.

Il avait pour auxiliaire ardent et dévoué le clergé romain que l'hérésie des Albigeois menaçait dans ses domaines et dans son existence; il cherchait à rattacher au comte Simon la population catholique. Le plus agissant de toute cette bande d'évêques et de clercs était le troubadour Folquet, dont nous avons déjà parlé, et alors évêque de Toulouse. Il était le violent ennemi du comte Raymond, et avait osé former au sein de sa capitale même une confrérie catholique dont le but était l'extermination des hérétiques. Elle s'intitulait *Confrérie blanche*, avait ses prévôts, ses maîtres, choisis parmi le petit nombre de chevaliers et bourgeois qui trahissaient la cause de la Provence; les notables habitans furent obli-

[1] Act. concil. Vaur. t. II, p. 266.
[2] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 43.

gés de se retirer dans la ville haute et les bourgs pour éviter la fureur de ces nouveaux confrères et pénitens. Ils formèrent à leur tour une confédération sous le titre de *Confrérie noire*, et dès lors la division fut dans la ville : on se battait là pour le comte; ici pour l'évêque. Au siége de Lavaur on vit arriver trois mille Toulousains de la confrérie blanche [1] qui se placèrent sous la bannière du comte de Montfort. Ils chantaient tous une sirvente, œuvre de leur évêque troubadour, et dans laquelle il disait : « A l'égard du comte de Toulouse, nous vous conseillons avec l'apôtre d'employer toujours la ruse. Vous commencerez par faire la guerre aux autres hérétiques, de peur que s'ils étaient tous réunis, il ne fût pas si facile de les vaincre; ensuite vous attaquerez le Comte lorsqu'il se trouvera seul et hors d'état de recevoir aucun secours [2]. »

Au siége de Lavaur survinrent encore des gens de France : les évêques de Bayeux, de Lisieux, suivis d'une grande foison de chevaliers, qui marchaient au secours des catholiques. A ce moment, Raymond, noblement conseillé par le comte de Comminges, cherchait à se rendre digne de sa race, et tirait l'épée contre Montfort : six mille

[1] Guill. de Puy-Laurent, chap. 15 et 17.
[2] Millot, Hist. des Troubad., t. 1, p. 192.

lances allemandes tout récemment arrivées pour la croisade furent dispersées dans une valeureuse attaque du comte de Foix qui ne s'était soumis un moment que pour reprendre utilement les armes ; Raymond chassa lui-même de Toulouse le turbulent évêque Folquet. Le prélat eut beau chanter que ce n'était pas le comte qui l'avait élu, qu'il aimait mieux mourir des mains *du tyran accompagné de ses satellites* [1], que d'abandonner la ville. Toutes ces imprécations habituelles aux clercs n'arrêtèrent point le comte ; Folquet fut obligé de quitter Toulouse. On sent que de telles mesures pouvaient réveiller l'esprit national.

Ce qui avait contribué à rendre quelque énergie au comte Raymond, c'était l'excommunication nouvelle qui venait d'être prononcée sans raison contre lui par le légat. Ce prélat turbulent avait voulu imposer au comte des articles de pénitence tout-à-fait honteux afin de le réconcilier avec l'Église ; on ne devait lui servir dans ses châteaux et à sa table, autrefois si abondante et si joyeuse, que de deux espèces de viandes ; les habitans de ses domaines ne devaient porter que des chappes noires et grossières ; aucun chevalier ne devait désormais habiter les cités, mais seulement la campagne, et toutes les fortifications des castels

[1] Millot, Hist. des Troubad., t. I, p. 196.

devaient être rasées. Enfin Raymond devait se revêtir de la robe de templier et partir pour la Palestine. Lorsque le comte montra au roi d'Aragon ces conditions si humiliantes pour un noble et jovial baron, celui-ci se prit à rire et lui dit : « En vérité, on vous le fait payer un peu trop cher [1]. » Raymond comprit le reproche et tira dès lors l'épée contre les Francs.

Cependant Lavaur succombait sous le comte de Montfort; quatre cents *parfaits* hérétiques furent livrés au bûcher par les croisés *avec une joie extrême;* on leur offrit la vie s'ils voulaient renoncer à leurs opinions religieuses. Tous préférèrent la mort; le butin servit à payer un marchand de Cahors, qui avait prêté quelque somme d'argent au comte Simon, dans le besoin [2]. Après cette expédition, les Français qui venaient d'arriver au camp sous Enguerand de Coucy, voyant qu'il n'y avait pas grand'chose à gagner sous les bannières du comte, témoignèrent le désir de s'en retourner, et en effet ils partirent quoiqu'on cherchât à les retenir par promesses et monitions.

La guerre se trouvait déclarée par le fait entre le comte de Toulouse et Simon de Montfort; car leurs opinions et leur intérêt étaient très-différens;

[1] Chroniq. provençale du comte de Toulouse, col. 30.
[2] Pierre de Vaulx-Cernay, ch. 45.

Raymond ne pouvait rester long-temps croisé contre ses propres vassaux, et Simon ne devait point tolérer un seigneur de la race du sol, qui réunissait autour de lui, quand il les appelait, tous les vassaux de la Langue-doc. Il fallait nécessairement que la seigneurie nouvelle effaçât la domination ancienne, ou que celle-ci expulsât l'autre des terres qu'elle venait de s'approprier par la force.

La prise de Montferrand fut une sorte de déclaration de guerre entre le vieux comte et Simon. Les Français passèrent le Tarn à Rabastens et s'avancèrent vers Toulouse. Les capitouls et magistrats, pour détourner l'orage qui les menaçait, députèrent quelques-uns d'entr'eux afin de connaître la cause de cette brusque invasion. Simon leur répondit : « Ce n'est pas vous à qui nous en voulons; mais pourquoi reconnaissez-vous pour votre seigneur le comte Raymond relaps et excommunié? renoncez au serment de fidélité que vous lui avez prêté. » « Oh ! pour cela, c'est impossible, répondirent les habitans; le comte a toujours été notre seigneur légitime, pourquoi manquerions-nous à la foi jurée? » En entendant ces paroles, l'évêque Folquet, qui était dans le camp des croisés, se livra à d'ardentes invectives contre les bourgeois. « Maudits de Dieu, leur dit-il, race d'hérétiques, ainsi donc vous préférez le comte à votre évêque, qui vous délie aux yeux du Seigneur. Eh

bien! je manderai aux chanoines de ma cathédrale de quitter la ville avec tous les vases consacrés [1]. Vous serez privés ainsi de tout office saint, et nous verrons ce qu'il en résultera. » Les bourgeois se prirent à rire sous leur grande cape, et se retirèrent disant : « Notre évêque s'en trouverait mieux de composer des chansons pour madame Laure de Saint-Jullien. »

Le comte Raymond fit un appel à ses vassaux. Les sires de Foix et de Commingcs accoururent les premiers sous son gonfanon. Tous les bourgeois de Toulouse qui n'étaient pas de la confrérie blanche prirent les armes. On se réunit pour disputer quelques châteaux aux Français. Mais les Provençaux, n'étant point en nombre suffisant, firent en toute hâte leur retraite sur Toulouse; on les suivit, et les bannières de Montfort se présentèrent bientôt devant les hautes murailles de la cité.

Cette première tentative des Français contre la capitale du pays ne réussit point. Raymond avait avec lui une brave chevalerie et un corps de bourgeois qui ne craignaient pas de se hasarder

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 45. Consultez aussi la lettre qu'écrivirent les capitouls et magistrats de Toulouse au roi d'Aragon. Trésor des chartes du roi. — Albigeois, n. 12. Preuves de l'hist. du Languedoc, t. III, p. 232.

contre les lances de France. Plusieurs fois le camp de Simon de Montfort fut surpris par les Provençaux ; il faisait si chaud que des maladies se mettaient dans l'armée des Français habitués à des climats tempérés. « Au milieu du jour où les nôtres n'étaient bons à rien, dit un chroniqueur, ils faisaient un somme, et souvent les maudits Provençaux les surprenaient à cette méridienne[1]. »

Le comte de Bar venait d'arriver dans l'armée des pélerins, mais il ne fit pas merveille ; on disait qu'il voulait s'approprier le comté de Toulouse dont le revenu lui plaisait fort. Ceci entraîna des disputes et l'on n'accomplit rien d'utile dans ce siége ; les Francs se retirèrent même assez vite, poursuivis par les bourgeois qui prirent le peu de vivres qui restaient encore aux assiégeans. Le brave Hugues d'Alfar, sénéchal d'Agenois, le comte de Foix, à la tête des gens du Béarn et de la Gascogne, les pourchassèrent pendant deux lieues, tant la terreur s'était mise parmi eux !

Les Français craignaient surtout, dans l'armée du comte de Toulouse, les routiers et cottereaux que les conciles appelaient larrons, parce qu'ils n'avaient pas de foi et qu'ils s'étaient presque partout réunis aux hérétiques. Ils se tenaient sur

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 47.

les grandes routes, et les pauvres pélerins qui s'en revenaient de St.-Jacques de Compostelle, les abbés qui allaient d'un prieuré à l'autre, les évêques voyageurs étaient sûrs d'être dépouillés par ces troupes vagabondes dévouées aux Albigeois, unies à eux par les liens des sociétés secrètes et des doctrines religieuses. Le comte aimait passionnément ces courageux enfans de l'indépendance, ses plus utiles auxiliaires. Or voici ce qu'il advint. En se retirant de Toulouse, Montfort s'était emparé d'un petit château du nom d'Hauterive où il laissa des hommes d'armes. A peine l'avait-il quitté, que voilà qu'adviennent les routiers qui s'emparent du castel et en chassent les chevaliers de Montfort; quant à ce comte, il détruisait les vignes, déracinait les arbres aux environs de Pamiers et dans tout le comté de Foix [1].

Durant cette expédition, Simon reçut l'hommage de l'évêque de Cahors, seigneur de cette ville [2]. Le clergé se pressait autour des envahisseurs; il en fut toujours ainsi. Lorsque les Francs, sous les Mérovingiens, envahirent les Gaules, qui accourut le premier au-devant du vainqueur, qui salua la puissance de Clovis? Il y avait encore d'autres

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 47.

[2] Regist. Curiæ Franc. Preuves de l'histoire du Langue-doc; t. III, p. 231.

motifs qui attachaient les clercs à Montfort ; il était l'organe de la puissance catholique, et les évêques se hâtaient de la proclamer et de la reconnaître, car elle leur profitait grandement. Il n'en était pas de même des fils du pays ; ils se levaient sur tous les points du territoire, contre Simon de Montfort, entourés alors d'Allemands, d'Anglais, et des troupes récemment arrivées des extrémités du nord de la France. Un jour, six chevaliers anglais, dont l'un était fils de l'archevêque de Cantorbéry, se trouvèrent entourés tout à coup d'une multitude armée. Ils allaient mettre la lance en arrêt, lorsque par un instinct adroit, les hommes du comte de Toulouse plongèrent leurs petits couteaux dans les flancs des chevaux qui tombèrent [1] ; nos six chevaliers ainsi démontés, voyant qu'il n'y avait pas moyen d'échapper, dirent au chef de la troupe : « Nous nous rendrons, à condition que l'on nous promettra cinq choses : Tu ne nous tueras ni mutileras ; tu nous tiendras en honnête garde ; tu ne nous sépareras pas ; tu nous admettras à rançon ; enfin, tu ne nous laisseras au pouvoir d'autrui : si tu engages pour ceci ta foi, nous déposons l'épée ; sinon, non ; et alors nous vendrons chèrement notre vie. » Les hommes de la Langue-doc promirent ce qu'on leur deman-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, 48 et suiv.

dait; néanmoins, les prisonniers anglais furent livrés au comte de Foix qui les fit charger de grosses chaînes, et jeter dans un cachot si étroit, qu'ils ne pouvaient se tenir debout, ni s'étendre par terre. Pour les faire manger, il y avait, dans la geôle, un pertuis très-petit, par où on leur offrait leur nourriture. Ce fut là que le comte de Foix les retint jusqu'à ce qu'ils eussent bien rançonné [1].

Ce mouvement national des Provençaux s'opérait sur tous les points contre les Français. La plupart des châteaux et des cités qui avaient reconnu la domination de Montfort, secouaient le joug étranger, et arboraient les couleurs de Foix et de Toulouse. Un grand nombre d'autres castels des deux comtés furent repris par les hommes d'armes de la Langue-doc devenus chaque jour plus nombreux. Raymond recevait des secours de tous côtés. Deux mille Basques accouraient sous les gonfanons de Savari de Mauléon; le comte de Comminges, Gaston vicomte de Béarn, avaient renouvelé leur serment de féauté [2].

Les Français, au contraire, voyaient leurs

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, 48 et suiv.

[2] Chronic. præclar. Francor. facinor. p. 115. « Et com lo dist conte Ramond avia la plus grande armade que jamais home aguet vista. » Chronic. du comte de Toulouse, p. 42.

rangs s'affaiblir ; les troupes de Montfort étaient dispersées de sorte que le chef de la croisade fut obligé de se retirer en toute hâte dans Castelnaudary; les habitans étaient d'intelligence avec le comte de Toulouse et les Provençaux; mais Montfort les maintint dans l'obéissance. Trois jours après, les Français virent, des hauteurs de la ville, s'avancer dans la campagne les bannières de Bearn, de Foix et de Comminges, qui les entourèrent par trois côtés. Le comte avait peu de chevaliers; mais il attendait quelques lances de France, depuis long-temps annoncées. Ce secours était bien nécessaire, car, imitant les châtelains du Toulousain et de Foix, tous les possesseurs de fiefs des environs de Castelnaudary étaient revenus à la suzeraineté des Provençaux [1].

Montfort ne pouvait compter que sur ses propres hommes. Il avait voulu lever quelques chevaliers dans ses nouveaux domaines de la Languedoc; mais à peine étaient-ils réunis qu'ils se débandèrent, et vinrent grossir l'armée du comte de Toulouse. Il y avait un châtelain nommé Guillaume Cat (ou le Chat), de la race méridionale, et que le vicomte franc de Béziers et de Carcassonne avait comblé de biens et de fiefs. Il le manda

[1] Chron. præclar Franc. facinor, p. 115. Chron. provenc. col. 40.

pour qu'il lui prêtât appui; mais les répugnances nationales étaient telles, que Guillaume, au lieu d'amener les chevaliers qu'il avait pris à son service, les conduisit contre les pélerins qui arrivaient pour soutenir les croisés. Le comte devint furieux à cette nouvelle, et dit : « Par notre sainte mère l'Église, je ne veux plus avoir affaire avec les hommes de cette maudite langue de Provence [1]. » En effet, depuis il ne confia la garde de ses châteaux qu'à des Francs.

De nouveaux chevaliers s'avançaient vers Castelnaudary pour délivrer le comte de Montfort assiégé; ils étaient sous les ordres de Guy de Livry et de Bouchard de Marli; le comte de Foix courut les surprendre afin d'empêcher leur jonction avec les assiégés dans la ville; il se porta sur leur route, et au moment où ils s'approchaient, un des paladins de Provence fondit sur eux la lance en arrêt, en s'écriant : « *Foix, Foix, Toulouse!* [2] » C'était le cri d'armes du comte [3]. Les

[1] Gme du Puy-Laurent, c. 19.

[2] Rencontrets ung des dits crosats loquel era un gentilhomme, homme valens o qual donat tal cop de lança que doultre en oultre le passet et commença à cridar Foix, Foix, Tolosa.

[3] Le comte de Foix est un des caractères les plus chevaleresques de cette guerre malheureuse; le chroniqueur provençal dit de lui : « Jamais Rolant ny Olivie par ung

croisés ne purent résister à ce premier choc, et se dispersèrent.

Montfort voyait des tours de Castelnaudary le combat tourner contre sa cause; plein d'impatience, il sort avec ses chevaliers, des quatre portes principales, et se précipite dans la campagne; mais il ne fut pas besoin de ce secours; les hommes du comte de Foix, s'étant livrés au pillage au lieu de profiter de leur succès, étaient mis en désordre par les Français de Bouchard de Marli. Montfort ne fit donc qu'assister au triomphe des siens. Après ce triste échec, le comte de Toulouse leva le siége de Castelnaudary; mais telle était la popularité de sa cause, que sans contrainte, sans effort, toutes les places de l'Albigeois qui avaient reconnu la souveraineté de Montfort, telles que Gaillac, Rabastens, Laguepie, Lagarde, Puicelsi, Cahuzac et St.-Antonin, secouèrent le joug étranger et arborèrent aussi les couleurs de Toulouse[1].

Les corps des croisés de la race du nord se succédaient sans interruption dans la Langue-doc. Une nouvelle prédication de la croisade avait

jour non feguens mais faits d'armes qui aquesta comte de Foix; car de força de frapar son espasa se rompet entre sas mans; col. 43.

[1] Et adonc se sont vengut rendre à el Galhac, Rabasten, la Guypia, sanct Antony, la Guarda et totas les altras plaças dalentors; col. 45.

amené quelques centaines de nobles Français, et encore une grande troupe de chevaliers allemands. Ils jetaient l'effroi dans toutes les terres qu'ils traversaient. Les choses changèrent encore une fois de face ; les Provençaux furent vaincus et humiliés ; les peuples de la campagne quittaient leurs habitations pour se réfugier à Toulouse et à Montauban. Les châtellenies, les villes du comté, se rendaient successivement au comte de Montfort et à ses Français. On fuyait cette armée qui promenait la dévastation et la mort dans ce beau pays. Le bourg de St. Antonin seul fit quelque résistance. Le châtelain sommé de se rendre dit en murmurant sous son casque ; « Est-ce que Montfort peut croire que je crains *ses bourdonniers?* [1] » Les Provençaux toujours moqueurs désignaient ainsi les Français, parce qu'ils portaient le bourdon et la panetière comme les pélerins de la Palestine. St. Antonin fut pris d'assaut. La fortune distribuait encore ainsi ses capricieuses destinées! Les Provençaux avaient chaque jour à combattre de nouvelles troupes de pélerins qui venaient de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; la chevalerie du midi était comme épuisée ; le brillant comte de Foix se multipliait avec quelques hommes d'armes, provoquait au combat singulier tous les comte francs, et Montfort lui même ; mais com-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, c. 43.

ment résister à ces bandes, se refoulant sans cesse dans la Langue-doc et se plaçant sous les gonfanons d'un chef habile et vaillant? tous les châteaux qui étaient revenus à l'hommage du comte de Toulouse passèrent successivement aux Francs.

Simon soumit ensuite l'Agénois, Marmande, Moissac, le comté de Foix et de Comminges, de sorte que celui qui naguère n'était que le pauvre sire de Montfort l'Amaury, devint le maître des plus beaux fiefs de la Provence. Son premier soin fut d'y établir des coutumes appropriées à la situation nouvelle des pays conquis [1].

Il convoqua donc une grande assemblée ou parlement à Pamiers à la fin de novembre 1212. On y remarqua beaucoup de chevaliers et de nobles francs, le clergé de la Langue-doc, quelques bourgeois provençaux; ce parlement choisit, pour rédiger les coutumes, douze personnes habiles, savoir : les évêques de Toulouse et de Carcassonne, un templier, un hospitalier, quatre chevaliers de la race franque, deux nobles provençaux et deux bourgeois [2]. Voici donc quelles furent leurs décisions.

« Tous les habitans du pays, à quelque race qu'ils pussent appartenir, concourraient à l'extir-

[1] Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 65.

[2] Catel, Histoire des comtes de Toulouse, p. 268 et suiv.

pation de l'hérésie; ils rendraient hommage à Simon, leur nouveau seigneur, ainsi et de la même manière qu'ils le faisaient durant la souveraineté du comte de Toulouse. Les clercs seraient exemptés de la taille, à moins qu'ils ne fussent mariés, ou qu'ils n'exerçassent un commerce; chaque maison habitée, dans le pays conquis, devrait un cens de trois deniers melgoriens envers l'église de Rome. Les chevaliers français possesseurs de terres dans la Langue-doc acquitteraient leur service par des hommes de France et jamais par les hommes du pays, (disposition très remarquable en ce qu'elle signale la méfiance des nouveaux possesseurs.) Les seigneurs catholiques, maintenus dans la propriété de leurs terres, devraient les mêmes services à Simon de Montfort qu'ils étaient dans l'usage de rendre au comte de Toulouse. Les successions entre les nobles et les bourgeois seraient réglées dans toute la Provence selon les coutumes des environs de Paris. Toutes les femmes dont les maris avaient fui la domination française seraient obligées de quitter les terres de Provence dans un court espace de temps; enfin il était ordonné aux filles nobles, possédant castel ou cité, d'épouser des hommes de la race franque pendant les dix premières années de l'invasion [1]. »

[1] Martene, anecdot., t. I, p. 831. D. Vaissète. Hist. du Langue-doc, t. III, p. 233.

Ces statuts, faits avec une grande habileté pour assurer la supériorité des conquérans, furent suivis de conventions particulières entre les chevaliers. Il fut arrêté qu'on ne pourrait ordonner le duel dans les cours de justice des seigneuries que pour cas de trahison, vol et rapine. Il fut dit encore que Simon de Montfort serait tenu de garder envers les chevaliers de France les mêmes devoirs que les seigneurs supérieurs observaient dans les environs de Paris envers leurs vassaux. De nombreuses terres confisquées furent, à la suite de ce parlement, inféodées par le comte Simon en faveur de ses vaillans compagnons. De là, sans doute, ces noms de race franque qui se retrouvaient dans les derniers temps en la province de la Langue-doc, tels que ceux des Levis et des Voisins [1].

Ces changemens définitifs, dans un des grands fiefs de la couronne, ne pouvaient s'opérer sans appeler l'attention de Philippe-Auguste. Ce n'était plus seulement la vicomté de Carcassonne et de Béziers, qui passait en d'autres mains, mais la plus riche, comme la plus étendue des vassalités de la couronne qui changeait de maître, sans que le roi des Francs, seigneur suzerain, eût été par-

[1] Voy. Cæsen franc-aleud., l. 2, c. 4 et suiv. D. Vaissète, Hist. du Langue-doc, t. III, p. 234.

tie en rien dans cette mutation, sans qu'une intervention quelconque l'eût sanctionnée. Le comte Raymond était cousin du roi de France qui lui avait promis appui; et, bien que sa conduite incertaine, lâche ou folle, ne méritât dans cette circonstance aucun intérêt, le suzerain ne pouvait voir dépouiller un parent de sa race, un grand vassal de sa couronne, sans le jugement de sa cour dans la forme féodale.

On pouvait bien dire que la domination franque dans les provinces méridionales rattachait de plus en plus ce fief éloigné à la couronne de Capets, fils eux-mêmes de cette race, qu'elle effaçait ainsi les petites nuances qui pouvaient rendre l'exercice de la suzeraineté difficile sur des terres éloignées; mais tout cela s'était opéré sans que le roi eût été consulté et ce fut sur ce point que ses plaintes portèrent.

Philippe-Auguste écrivit, en effet, au pape dans les termes d'un juste étonnement sur la conduite de Montfort, en ce qui touchait le comte de Toulouse : « Je ne pense pas, disait-il, qu'on veuille me dépouiller du droit de ma suzeraineté, et certes la Langue-doc n'a pu changer de seigneur sans ma participation. »

Le pape répondit : « Le comte de Toulouse s'étant présenté autrefois devant nous, a tâché de s'excuser sur le crime d'hérésie, c'est pourquoi, à

sa demande, nous avons enjoint à nos légats d'assembler un concile après une dénonciation préalable, et de le recevoir à se justifier, à moins qu'il ne s'élevât contre lui un accusateur légitime, dans un temps fixé, avec défense de lui faire de nouvelles querelles après cette justification, mais avec ordre de le punir comme hérétique s'il ne pouvait s'en laver. Nous savons qu'il n'a rien fait de ce que nous avons prescrit, et qu'il est généralement réputé hérétique dans le pays. Ainsi il a perdu ses domaines, et nous avons ordonné à nos légats de les faire garder soigneusement au profit de ceux à qui ils appartiennent. Nous leur écrivons donc, là-dessus, des lettres par lesquelles nous avons suffisamment pourvu et à votre avantage et à votre honneur [1]. »

Cette prétention du pape changeait entièrement la jurisprudence féodale; la confiscation pour cas d'hérésie, c'est-à-dire, l'application des idées religieuses à une possession de fief et de terre, détruisait toutes les garanties introduites par les coutumes, le jugement des pairs, la condamnation par les barons; car un concile d'évêques, la volonté même du pape, allait suffire pour dépouiller un puissant vassal de ses domaines, et bouleverser ainsi l'ordre des fiefs.

[1] Innocent III, liv. XIV, ep. 163.

Le roi Philippe-Auguste ne donna pour le moment aucune suite à cette affaire ; de trop graves intérêts l'occupaient.

CHAPITRE XXII.

Rapports de Philippe-Auguste avec l'Angleterre. — Double élection d'un archevêque de Cantorbéry. — Le pape choisit de sa propre autorité. — Le roi Jean ne veut pas reconnaitre ce choix. — Fureur du roi contre les religieux de Cantorbéry. — Il chasse évêques, clercs, et prend les biens des églises. — Interdit. — Les Anglais affranchis du serment de fidélité. — L'Angleterre est donnée au roi de France. — Philippe-Auguste se prépare à une expédition. — Jean invoque l'appui des Sarrasins. — Il veut leur faire hommage. — Refus. — Il recourt au pape. — L'angleterre fief de l'Église romaine. — Foi et hommage du roi Jean dans les mains du légat. — Philippe-Auguste est sommé de se désister de son expédition contre l'Angleterre — Mécontentement du roi. — Rupture avec le comte de Flandres.

1205—1214.

Depuis la trève conclue entre Philippe-Auguste et le roi Jean en 1205, les rapports politiques de

la France et de l'Angleterre avaient été presque sans aucun intérêt. Quelques hostilités commises dans le Poitou par cette chevalerie insubordonnée qui remplissait les castels et les manoirs, des pirateries sur les terres de Normandie, avaient seules signalé les inimitiés héréditaires des Plantagenets et du roi de France. La croisade contre les Albigeois occupait presque toute la chevalerie, et il eût été difficile de réunir sous les gonfanons royaux les possesseurs de fiefs tenus aux services militaires envers la couronne.

Ce fut dans ces circonstances que les troubles d'Angleterre, les différends de Jean avec les moines, la cour de Rome et les barons, donnèrent un moment à la chevalerie de France l'espérance de posséder les terres d'outre-mer, autrefois conquises par les Normands; on va voir dès cette époque se préparer les causes de l'invasion d'Angleterre, par Louis, fils de Philippe, et cette conquête qui plaça quelque temps la couronne des Plantagenets sur cette jeune tête royale.

L'archevêque de Cantorbéry exerçait une immense influence sur les destinées religieuses de l'Angleterre [1]. Primat du royaume, il pouvait

[1] Le docteur Lingard n'a donné sur tout ceci que de faibles et obscures explications, et toujours avec ses idées papistes.

lancer des interdits, disposer des revenus des monastères les plus riches en terres et familles de serfs, non-seulement de l'Angleterre, mais encore de quelques-uns de ses fiefs du continent. Il était donc de la plus haute importance que ce grand personnage ecclésiastique fût l'homme du roi, et placé sous son influence [1]. Les anciennes querelles des Plantagenets avec les archevêques et les moines de Cantorbéry, fondées sur des rivalités de races et de pouvoir, avaient montré combien il était utile que le choix pour une telle dignité se fît par l'autorité royale.

Il était de règle commune que l'élection des évêques appartenait au chapitre; mais comme à chaque évêché étaient unies des baronnies, des terres considérables, on admettait aussi comme principe que la convocation du chapitre ne pourrait avoir lieu sans une licence du roi, ce qui donnait occasion au suzerain de faire sa *recommandation* ecclésiastique, c'est-à-dire de présenter un candidat et de le recommander au choix des électeurs; ce choix, quel qu'il fût, était ensuite présenté à l'approbation royale; un droit de véto en résultait encore en faveur du roi.

[1] Voy. sur tous les différends auxquels donne lieu l'élection des archevêques de Cantorbéry; savoir : sur celle de Theobald (Gervas, p. 1348), de saint Thomas (Id. 1382), de Richard (Idem 1324 — 1385, etc).

Dans toutes les églises cathédrales qui appartenaient en même temps à un ordre régulier, les moines prétendaient exercer les mêmes droits que les chapitres; c'est-à-dire, procéder à l'élection épiscopale, ce qui pouvait n'avoir que peu d'importance, lorsqu'il s'agissait d'un évêché sans influence sur les affaires publiques, mais ce qui prenait un très-grand intérêt à mesure qu'il y allait d'une haute dignité, sans cesse en rapport avec la couronne.

Les chapitres en effet, comme l'épiscopat, étaient soumis à l'autorité royale; ils recevaient des terres sous l'hommage et des baronnies, en fiefs; le plus souvent les chanoines habitaient la cour; ils se rattachaient au roi; les moines au contraire, dépendaient entièrement de leur supérieur, lui-même obéissait pour toute chose à la cour de Rome, sans aucun lien avec l'épiscopat territorial. Aussi, dans toutes les discussions sur les droits et priviléges, les papes donnaient-ils la primatie au clergé monacal sans nationalité, obéissant par son chef à toutes les volontés, à tous les caprices des pontifes.

Toutes les fois qu'il avait fallu élir un archevêque de Cantorbéry, la question s'était élevée entre le chapitre et les moines. Les suzerains avaient toujours fait cause commune avec les prélats, mais les moines n'en avaient pas moins soutenu éner-

giquement leurs prétentions. Les rois avaient employé ruses, flatteries et violences; ceux-ci avaient persisté. Les licences royales, pour échapper à cette prétention, avaient fixé le lieu d'élection épiscopale à des distances si éloignées, que les monastères et les prieurés étaient réduits à désigner quelques-uns de leurs frères, au lieu d'y prendre part en masse; et encore le choix qu'ils faisaient étaient constamment repoussé par l'exercice du droit de *véto* attribué à l'autorité royale.

L'archevêque de Cantorbery, Hubert, venait d'expirer [1]; à peine le cercueil était-il déposé dans le magnifique caveau de la cathédrale [2], que les moines, les plus jeunes surtout [3], s'assemblèrent clandestinement dans la nuit, et plaçèrent Réginald, leur sous-prieur, sur le trône épiscopal. Ils n'avaient point demandé pour se réunir de licence royale; ils avaient agi sans aucune participation du chapitre, la nuit, à la dérobée. Leur pensée immédiate fut donc de solliciter l'appui de la puissance pontificale, plus attachée aux privilèges des moines, qu'à ceux des prélats, et par conséquent toujours portée à les favoriser. Réginald, nouvel-

[1] 13 juillet 1205.

[2] Antequam corpus ejus sepulturæ traderetur. Paris, ad annum 1205.

[3] Adolescentes quidam. Mathieu. Paris, ibid., et West. p, 267 et 268.

lement élu, partit pour Rome; rien n'avait été divulgué en dehors du monastère, sur cette élection; de manière que le nouvel élu put facilement sortir des terres de la domination de Jean.

Les gardes de cinq ports ne lui dirent rien; seulement ils remarquèrent qu'il emportait bon nombre de sterlings, mais ils crurent que c'étaient les redevances habituelles de Cantorbéry envers la cour de Rome.

Tandis que notre prieur s'acheminait vers l'Italie, les prélats se réunissaient pour élire un archevêque; ils avaient reçu la licence et la recommandation royale; Jean de Gray, évêque de Norwich, fut désigné et choisi. On envoya une députation auprès du pape pour solliciter le pallium et la confirmation du choix. Jean de Gray était agréable aux barons et au roi [1]. Il était le confident intime du monarque, un des grands justiciers d'Angleterre. Réginald, au contraire, élu par les moines, déplaisait aux nobles de race normande et angevine.

La question de préférence s'agita devant le pape : à quel choix devait-on s'arrêter? devait-on préférer celui qui avait été fait par les moines, ou celui qui venait d'être accompli par le chapitre? Les

[1] Ipsumque solum ex omnibus Angliæ prælatis secretorum suorum esse conscium. Math. Paris, ad ann. 1206.

premiers invoquaient leur priviléges sous la race saxonne, déclaraient qu'ils ne voulaient point reconnaître les abus introduits par les Normands, qu'ils avaient toujours eu le droit délire, et qu'il fallait les y maintenir. Le chapitre invoquait la coutume continuellement en usage depuis deux siècles. Le pape se prononça en faveur des moines, milice dévouée et obéissante; mais comme l'élection de Réginald avait été clandestine et en opposition avec les formes canoniques, il fit de sa propre autorité un choix particulier. Etienne de Langton, cardinal, homme éclairé, mais commensal du saint-siége, fut promu à l'archevêché de Cantorbéry. Le chapitre et les moines approuvèrent cette nomination pontificale par une élection simulée.

Le pape Innocent écrivit au roi Jean pour l'inviter à reconnaître le nouveau prélat. Ses lettres étaient dans des termes modérés; il ordonna en même temps à toutes les églises d'Angleterre de saluer le cardinal Langton comme archevêque de Cantorbéry et primat du royaume [1].

Jean, en apprenant cette élection, fut vivement irrité, non-seulement contre le pape, mais encore contre le chapitre de Cantorbéry. « Quoi! dit-il aux prélats, vous avez reçu de l'argent du fisc pour

[1] Epist. Innocent. III, apud. Math. Paris, ad ann. 1206.

aller à Rome [1] en faisant la promesse expresse que vous éliriez l'évêque de Norwich, et vous choisissez ce Langton, mon ennemi personnel? allons, vous me la payerez. »

En disant ces paroles, il ordonne à Foulque de Cantelou et Henri de Corthelle, deux de ses fidèles de race angevine, de prendre quelques-uns de ses hommes d'armes des plus farouches, avec commandement exprès de chasser d'Angleterre tous moines de Cantorbéry, comme coupables du crime de lèse-majesté, et même de les punir de la peine capitale, s'ils résistaient [2].

« Allons donc contre ces moines, dirent les hommes d'armes, » et exécutant avec une joie pleine d'ardeur les commandemens de leur seigneur, ils se précipitèrent dans le monastère, leur glaive nu [3] et les couteaux de miséricorde à la main; et d'une voix forte ils dirent : « Allons, misérables, traîtres à la majesté royale, sortez du royaume d'Angleterre, autrement nous mettrons le feu au monastère, et nous brûlerons les bâtimens, la cuisine, vous avec vos églises. »

[1] Et pecuniam de fisco accipientis ad itineris expensas. Mathieu Par., 1207.

[2] Ut monachos Cantuarienses sicut criminæ Iæse-majestatis reos a regno Angliæ expellerent vel sententia capital. condemnarent. *Ibid*

[3] Nudatis ensibus monasterium ingressi. *Ibid.*

A la suite de cette expédition assez populaire parmi les barons de race poitevine, le roi Jean écrivit au pape qu'il avait mal à propos repoussé l'élection de l'évêque Norwich, pour lui préférer un homme à peine connu en Angleterre, et constamment en rapport avec ses ennemis avoués, surtout avec le roi de France [1]; il ne pouvait concevoir qu'il eût fait un tel choix pour un pays qui lui rapportait plus que tout autre en décimes et en bons sterlings [2]; que s'il le fallait, il soutiendrait, jusqu'à la mort, l'élection de l'évêque de Norwich à l'archevêché de Cantorbéry. « Seigneur Pape, disait-il, en terminant, j'affirme que jamais Langton ne mettra le pied en Angleterre comme légat. »

Innocent répondit en termes doucereux à la lettre de Jean. Il chargeait les évêques de Londres, d'Ély et de Worchester, de faire sentir au roi les peines auxquelles il s'exposait en persistant dans son refus de reconnaître le nouvel archevêque de Cantorbéry. Ces trois prélats se rendirent en effet à la cour du roi, et se jetant à ses

[1] Et in regno Francorum inter hostes suos publicos... *Ibid.*

[2] Quod uberiores fructus perveniant de regno suo Angliæ quam de omnibus regionibus citra Alpes constitutis. *Ibid.*

genoux, ils le supplièrent de ne pas plonger l'Angleterre dans la douleur d'un interdit.

« Laissez-moi donc en paix, répondit Jean; je me moque de l'interdit : je jure bien par les dents de Dieu [1], que si quelqu'un est assez téméraire pour le garder dans mes terres, j'enverrai évêques, prélats, se nourrir, s'ils le veulent, chez le pape; et, quant à moi, je confisquerai leurs fiefs, et je réponds que mes hommes d'armes m'approuveront.—Ah! ah! dit-il alors à ses fidèles, si vous trouvez quelques Romains dans mes domaines, faites-leur couper le nez et arracher les yeux [2], afin qu'on sache par tout le monde distinguer un clerc de Rome [3]. » Les hommes d'armes éclatèrent d'un gros rire sous la visière de leurs casques.

Les prélats n'ayant donc pu faire entendre au roi qu'il fallait se soumettre aux ordres du pape, se retirèrent, et, conformément à leurs instructions, ils prononcèrent sentence d'interdit contre le royaume d'Angleterre. Le jour de la Passion de Jésus, qui tombait dans les calendes d'avril, les terres de Jean, en vertu de la sentence du

[1] Per dentes Dei. *Ibid.*

[2] Erutis oculis naribusque præcisis. *Ibid.*

[3] Ut his intersignis a cæteris possent nationibus discerni. *Ibid.*

pape, furent mises en interdit sans en excepter aucun privilége. Au même moment, cessèrent dans toutes les églises, dans les monastères, les cérémonies catholiques ; les sacremens furent suspendus, excepté le baptême pour les enfans, et l'extrême-onction pour les mourans; les corps étaient portés de la ville et des champs, et jetés comme des chiens dans des fosses creusées en terre, sans aucune des prières d'usage aux funérailles chrétiennes. Les évêques d'Ély, de Londres, de Worchester et de Bath, quittèrent immédiatement l'Angleterre, comprenant à quels excès la colère du roi pouvait se porter [1].

Bien leur en prit, car à peine l'interdit était-il lancé, que Jean manda les vicomtes et ses autres officiers de tous les points de son royaume, leur ordonnant d'en expulser par des menaces terribles prélats et clercs. En même temps, il envoya d'autres de ses fidèles, dans les abbayes, prieurés, épiscopats, pour se saisir de leurs manses et en percevoir les revenus [2]. Ainsi, tous les greniers, les celliers et les terres des moines, furent réunis au fisc. Les officiers du roi exercèrent mille violences et personne ne rendit justice.

[1] Math. Paris, ad ann. 1206. West. p. 268.

[2] Universos redditus ecclesiasticos confiscari præcepit. *Ibid.*

Jean était bien sans scrupule, mais il n'était pas sans crainte. Il avait peur que le pape ne l'excommuniât en nom personnel, et ne déliât ses sujets du serment de fidélité. Cela l'inquiétait beaucoup. Il prit la résolution d'exiger des ôtages de tous les nobles de race normande et saxonne. Des hommes d'armes eurent ordre de se rendre chez tous les possesseurs de terre, et de leur demander un enfant à élever à la cour du prince. Quelques-uns obéirent, d'autres refusèrent, et s'enfuirent en Écosse [1].

Des monastères avaient violé la loi de l'interdit; une bulle sévère du pape l'imposa sous peine d'excommunication, même contre les abbés. A ce moment, venait d'être introduite en Angleterre, malgré la surveillance des gardiens des cinq ports, la sentence d'excommunication personnelle contre le roi Jean. Un petit nombre de clercs la lisait en silence et dans les lieux les plus secrets des églises. Personne n'osa la prononcer dans la chaire; tous étaient comme des chiens muets qui n'osent aboyer [2]; voici même ce qui arriva. L'archidiacre de Norwich parla tout haut à ses frères de la sentence du pape et de la nécessité de l'exécuter contre Jean d'Angleterre. Le roi apprit cette con-

[1] Math. Paris, ad ann. 1209.
[2] Canes muti non audentes latrare. *Ibid.*

versation ; or, il envoya Guillaume Talbot et quelques-uns de ses fidèles angevins auprès de l'archidiacre ; ils se saisirent de lui, le mirent d'abord en prison, puis d'après un ordre exprès, ils l'enfermèrent dans un vêtement ou chape de plomb ; il y mourut de faim et sous le poids qui accablait son corps [1].

S'il y avait des clercs assez hardis pour résister au roi, il y en avait d'autres très-complaisans pour exalter l'autorité royale, et la placer au-dessus de toutes les autres. Car en ce temps, maître Alexandre, théologien, monta dans la chaire de la cathédrale de Londres et dit : « Ce qui advient à ce royaume, provient des sujets et non du roi ; les rois sont la verge des fureurs de Dieu [2] ; ils sont institués afin de frapper les sujets qui doivent ployer comme les ceps de vigne ; ils ont mission de fouler les grands sous les pieds et de mettre les fers aux mains à tous les nobles. L'autorité de l'Église est toute spirituelle. Le pape n'a rien à faire avec la puissance toute laïque des rois et des autres

[1] Misit Willelmum Talebot militem cum armata manu qui ipsum archidiaconum comprehensum et vinculis asperrimis constrictum, sub carcerali custodia recluserunt; ubi post dies paucos, rege præfato jubente, capa inductus plumbea, tam victualium penuria, quam ipsius capæ ponderositate compressus, migravit ad Dominum. *Ibid.*

[2] Virgam furoris Dei.

potentats [1]. » La prédication de telles doctrines plut singulièrement à Jean qui combla le prédicateur de bénéfices confisqués.

Le roi méprisait chaque jour davantage l'interdit, et une victoire qu'il venait de remporter dans le pays de Galles enflait son orgueil, fortifiait son espérance de dompter les clercs rebelles. Plusieurs fois on avait voulu le ramener aux lois de l'église romaine, les légats y avaient perdu leurs paroles; dès qu'il s'agissait de restituer de l'argent, Jean ne voulait plus rien entendre; il repoussait toutes les propositions.

Ce fut alors que le pape lança toutes ses foudres. « Il déchargea les sujets de tout serment de féauté, défendit sous peine d'excommunication aux barons, chevaliers, clercs ou gens de menu-peuple, de se rapprocher du roi, de manger à sa table, de s'asseoir à ses côtés [2]. » Une multitude de nobles de race normande se retirèrent de la cour à la suite de l'interdit; quelques-uns restèrent cependant avec les Poitevins. On remarquait alors parmi les plus fidèles conseillers les comtes de Sarisbury, d'Oxford et le grand-justicier d'Angleterre, le chancelier, le grand-forestier, le proto-

[1] Ad papam non pertinere de regum sive de quorumlibet potentum laica possessione. *Ibid.*

[2] Epist. Innocent III, apud Math, Paris. *Ibid.*

notaire, le garde des cinq ports et presque généralement tous les chevaliers de race poitevine, et quelques barons normands qui n'étaient aucunement effrayés des foudres de Rome.

Jean était cependant inquiet de son avenir. « Je voudrais bien savoir mon sort, disait-il sans cesse. » Le comte de Sarisbury lui indiqua un vieil ermite grand devineur du temps futur. De bon matin le roi anglais se rendit près de lui. « Holà ! mon frère, lui dit-il, que doit produire mon étoile? » Sire Roi, tu n'auras plus ta libre couronne sur la tête aux fêtes de l'Ascension prochaine ; si cela n'est pas, je me livre à toi ; tu feras de mon corps ce que tu voudras. « Soit fait ainsi que tu le dis, répliqua Jean ; » et il ordonna à son grand justicier d'enfermer l'ermite dans une tour jusqu'au moment fixé pour terme à sa prédiction [1].

Il avait quelque raison, le pauvre ermite, car il se tramait alors dans le royaume un grand projet qui devait renverser le roi Jean et le priver de cette souveraineté absolue qu'il exerçait si arbitrairement. Le roi avait soumis les possesseurs de fiefs saxons ou normands à ses caprices ; il leur avait pris leurs terres, leurs femmes ou leurs filles, de telle manière qu'il avait presqu'autant d'ennemis que de barons, si ce n'est cependant parmi

[1] Math. Paris, ad ann. 1212.

la race angevine, et ses hommes d'armes étrangers, qui exécutaient ses ordres et profitaient de ses largesses; or, lorsqu'ils surent par la bulle du pape qu'ils étaient déliés du serment de fidélité, ils en furent bien aises et se hâtèrent d'envoyer à Philippe-Auguste, roi de France, une charte revêtue du scel d'un grand nombre d'entre eux, dans laquelle ils lui annonçaient qu'il pouvait venir en toute sûreté en Angleterre, qu'il serait reçu par tous les possesseurs de terres et couronné très-prochainement.

En même temps le pape adressait une bulle spéciale au roi de France. Les évêques de Cantorbéry, de Londres et d'Ély lui ayant exposé les persécutions auxquelles l'Église d'Angleterre avait été livrée, le pontife furieux déposa, en présence de ses cardinaux, le roi Jean, et afin qu'un *prince plus noble et plus grand* fût appelé sur ce trône, il écrivit à Philippe-Auguste qu'il le lui concédait en suzeraineté; que tous les efforts qu'il pourrait faire pour s'assurer cette conquête seraient comptés en rémission de ses péchés; qu'enfin, il pourrait transmettre à ses descendans les terres que la volonté pontificale venait de lui assurer [1].

[1] C'est Mathieu Paris qui rapporte ce fait. L'abbé de Camps le met en doute; il se fonde sur ce que le pape ne pouvait pas *disposer* d'un royaume; c'est le grand dé-

D'autres lettres furent aussi adressées aux grands et nobles hommes du royaume de France et des États de la chrétienté, pour seconder le roi Philippe dans l'expédition qu'il allait entreprendre. Comme ce prince allait venger la cause de l'Église, le pontife conservait à tous ceux qui prendraient les armes avec lui, tous les priviléges des croisés, alors singulièrement prodigués, car nous les voyons concédés pour toutes les expéditions où se mêlent quelques intérêts catholiques. Quiconque combattrait sous les étendards du roi, devait avoir les mêmes droits spirituels et temporels que les pélerins qui visitaient le tombeau de Jésus-Christ [1].

Ces bulles furent promulguées en France, dans les premiers jours de l'année 1213; elles remplissaient les désirs du roi Philippe, car il se rappelait la conquête de l'Angleterre par Guillaume, et les prospérités de la race normande dans ce pays si riche en bons sterlings. Ce n'était plus quelques provinces à réunir au domaine, mais un royaume tout entier à ajouter à sa belle cou-

faut des érudits du dernier siècle de discuter les questions politiques ou religieuses du XIIIe siècle, avec les idées de la jurisprudence ou du droit canon du règne de Louis XIV. Tout était *faits* alors, rien n'était *droit*, comme l'a judicieusement remarqué M. Guizot.

[1] Epist. d'Innocent, 151. Math. Paris. *Ibid.*

ronne de France. Quelle différence entre les commencemens de son règne, et cette époque brillante! entre ses premières batailles contre la ligue des barons ses vassaux immédiats dans le Vermandois et la Normandie, aux portes de Paris même, et cette grande expédition qui devait planter le gonfanon royal sur les hautes tours de Londres!

A la réception des bulles du pape, le roi réunit un parlement à Soissons. La croisade contre les Albigeois avait entraîné quelques barons dans les provinces du midi, mais un nombre suffisant restait encore pour délibérer sur l'objet important de l'expédition d'Angleterre [1].

« Jean, comme vous le savez, dit Philippe, a été frappé par la verge catholique; j'ai résolu dans mon esprit d'envahir l'Angleterre, afin qu'il reçoive un juste châtiment. [2] Il faut rétablir les sacremens dans ce royaume qui en est privé depuis sept ans. Les Français ont pour mission de frapper les ennemis de l'Église. Jusqu'à présent ce soin n'a point été négligé, et vous n'avez jamais

[1] Rigord. Vie de Philippe-Auguste, ad ann. 1212.

[2] Mens mea proponit Anglorum invadere regnum,
Ut digne feriat pœnæ vindicta Johannem,
Aut ignominia regnum comitante relinquat.

(Gme-le-Breton, chant IX).

refusé votre secours pour de telles entreprises; puis-je compter sur vous? »

Alors, tous les nobles hommes présens au parlement, Louis fils du roi, Eudes duc de Bourgogne, le comte de Nevers, Guichard et de Beaujeu, Henri comte de Brabant, Pierre de Courtenay comte de Namur, Henri comte de Bar, Guy de Dampierre sire de Bourbon, le comte de Vendôme, Blanche comtesse de Troyes, Robert comte de Dreux, surnommé *gate-bled;* tous ces vaillans guerriers de France, répondirent par des acclamations : « Nous irons en Angleterre sous votre gonfanon royal. »

Lorsque cette expédition eut été définitivement résolue, une ordonnance spéciale convoqua pour les batailles tous les comtes, barons, afin de se réunir avec armes et chevaux en la ville de Rouen, dans les octaves de Pâques, sous peine de la confiscation de fief, désignée par le nom de *Culvertagii* [1]. Une multitude de chevaliers et nobles hommes obéirent; on y voyait plus de douze cents lances sous des bannières à mille couleurs. Le rendez-vous définitif fut à Boulogne.

Pour appuyer l'invasion des Français en An-

[1] Mathieu Paris, ad ann. 1213. C'est le mot saxon corrompu Torn-Tail. Le coupable était soumis à la confiscation de son fief et à une servitude perpétuelle.

gleterre sur des prétextes plus légitimes et plus nationaux que les seules volontés de la cour de Rome, Philippe réveilla les anciennes prétentions de Louis, son fils, qui faisait valoir, ainsi que nous le verrons plus tard, les droits de Blanche de Castille sa femme, petite-fille de Henri II; il paraît même que ce fut entièrement en sa faveur que se fit l'expédition; voici ce qu'on trouve dans une charte contemporaine : « Moi Louis, fils aîné de Philippe, roi de France, promets, si je puis me faire élire roi d'Angleterre, que je ne recevrai l'hommage des vassaux qu'après leur avoir imposé le serment qu'ils ne causeront jamais aucun préjudice ni à mon père ni à son royaume. Je m'engage à ne rien lui demander sur sa propre succession, jusqu'à sa mort, seulement ce qui me revient de ma défunte mère; je ratifierai les dons que le roi pourra faire des terres conquises au comte de Flandres, pour l'engager à son service; je ferai aussi sa volonté sur la restitution des fiefs du royaume d'Angleterre à ceux qui nous donneront secours. Si Jean est pris, ou ses biens et terres seulement, mon père en disposera ainsi qu'il le voudra; il pourra aussi répartir tous les fiefs qui ne sont pas du domaine de la couronne[1]. »

[1] Cartul de l'abbé de Camps, t. II, Traité de paix et d'alliance, 5e Art. du Cartulaire.

La flotte française se composait de dix-sept cents barques, ou pour me servir de la poésie classique de Guillaume-le-Breton, « elle trouvait à peine assez de place pour voguer : l'Océan semble trop étroit pour tant de navires ; les vents du midi manquent de souffle pour faire glisser à la fois tant de voiles dispersées sur les ondes ! Si vous voulez les embrasser toutes sous un même nombre, vous auriez à ajouter 514 bâtimens aux navires de l'Argolide que le vent de l'est retint long-temps dans l'Aulide, lorsque Neptune arrêtait la marche des Pélages pour prévenir la chute de la ville de Troie qu'il avait lui-même élevée [1].»

De son côté le roi Jean ne négligeait aucun moyen de défense. Il écrivait à ses justiciers.

« Jean, roi des Anglais : au reçu des présentes, vous vous entendrez avec les gardes des cinq ports, afin de faire armer tous les navires qui s'y trouvent et qui pourront porter six chevaux et plus : vous sommerez les maîtres de ces barques de les faire réunir à Portsmouth montées par de bons marins, le dimanche après Pâques [2]. »

Il écrivit aussi à tous ses vicomtes : « Jean, roi des Anglais ; sommez ou faites sommer de bonne manière tous les hommes libres qui nous doivent

[1] Guill. le Breton. Chant IX.

[2] Rymer, Fœder., t. I., ad ann. 1212.

hommage ligc, ou sont tenus envers nous par les liens de la féodalité, de se tenir prêts avec leurs armes, chevaux de bataille, et de se rassembler à Douvres dans les solennités de Pâques; faites aussi disposer toutes les subsistances nécessaires à l'armée; vous nous manderez quels seront les récalcitrans, afin que nous ayons à les punir. Donné au nouveau Temple le troisième jour de mars [1]. »

A la suite de ces convocations féodales, une multitude de chevaliers, d'hommes d'armes, se réunirent à Douvres; car la peine honteuse de félonie ou du *culvertage* était aussi prononcée comme en France contre les retardataires. Des sommes immenses furent levées sur les monastères; on imposa 40,000 liv. aux Cisterciens, 100,000 liv. aux autres moines. Les murmures furent grands.

Jean choisit parmi cette foule de vassaux soixante mille hommes bien armés, bien montés, avec lesquels il devait attendre la flotte de France. Mais il ne pouvait compter sur leur fidélité incertaine; ils n'avaient obéi que pour éviter la confiscation, et il était à craindre que, lorsque le gonfanon de France approcherait, tous ou presque tous n'abandonnassent leur roi pour passer dans les rangs des envahisseurs. Alors, par les conseils singuliers de l'évêque de Norwich son plus intime ami, ce

[1] Rymer, fœdera, t. I. ad ann. 1212.

clerc docile qu'il voulait élever au siége suprême de Cantorbéry, Jean se décida à un hommage féodal capable d'étonner ce siècle pieux.

Il y avait alors une puissance grande et forte, celle des Musulmans. Les Sarrasins d'Afrique, maîtres d'une partie de l'Espagne, menaçaient tout le midi de l'Europe, et malgré les croisades chevaleresques contre la domination des Maures, les frontières de la France n'étaient pas même à l'abri de leurs incursions. Mahomet al Nesser (ou le défenseur), qui avait pris le titre accoutumé d'émir Al-Moumenin, portait la gloire de son nom même dans les états chrétiens. Il était tout à la fois souverain des côtes d'Afrique et des belles cités moresques d'Espagne. On parlait de sa loyauté et de ses prodigieux exploits dans tous les les castels. Jean ne sachant plus à quel saint se vouer, résolut d'invoquer un tel auxiliaire. Il confia une mission secrète à Thomas Hardington, à Rolffitz-Nicolas chevalier, et à un clerc de Londres nommé Robert, pour qu'ils eussent à se rendre auprès du prince sarrasin, et dire que s'il voulait secourir le roi anglais et le prendre sous sa protection, il lui offrait d'abord tribut et s'engageait à le reconnaître pour son supérieur; enfin il s'obligeait à se faire mahométan lui et l'évêque de Norwich, afin de se débarasser du pape et des maudits cardinaux et légats.

Les envoyés secrets partirent de Londres et se rendirent à Cordoue [1]. Ils furent introduits dans le palais du prince maure. A la première porte, ils virent des soldats le glaive nu; ils la traversèrent en saluant. Dans la seconde enceinte, ils trouvèrent des gardes d'un aspect plus noble. Enfin, dans la trosième, ils aperçurent une espèce de lit, gardé par des guerriers à l'aspect féroce. Sur un signe du roi sarrasin, leurs rangs s'ouvri-

[1] Nous empruntons ce récit extraordinaire à Mathieu Paris, le chroniqueur le plus exact de la vieille histoire nationale d'Angleterre; il déclare le tenir d'un des trois envoyés à qui Jean avait donné une abbaye comme récompense de son zèle; toutefois j'ai dû vérifier dans les chroniques musulmanes si quelque chose pouvait faire douter de l'exactitude de ce récit; mon savant ami, M. Reinaud, m'a communiqué une histoire arabe manuscrite de Maroc, existant à la bibliothèque du roi; on trouve en effet dans cette chronique, qu'à l'époque dont parle Mathieu Paris, le prince qui régnait sur Maroc et le midi de l'Espagne s'appelait Mohammed Al-Nasser-Lidin-Allah (le défenseur de la religion divine), et que dans les années 607, 608, et 609 de l'hégire (1210, 1211 et 1212 de J. C.) il se trouvait en Espagne où il put recevoir l'ambassade anglaise. C'est le même Al-Nasser sur lequel les chrétiens gagnèrent la fameuse bataille de Naves de Tolosa, où selon la chronique de St.-Denis : « Mohamet senfui maz et confus à petite compagnie. » Cardone met cette bataille l'an 607 de l'hégire, 1210 de J.-C.

rent, et les envoyés, accueillis avec bienveillance, exposèrent l'objet de leur mission, et donnèrent les chartes écrites de la main du roi Jean, qui furent traduites par des interprètes. Le visage du prince maure était grave, ses traits nobles et doux; après un peu de réflexion, il rendit l'écrit royal aux Anglais, et leur dit : « Il y a quelques instans que je lisais un livre d'un sage grec qui fut chrétien, nommé Paul, dont les paroles et les actes me plaisent infiniment; mais ce que je ne peux souffrir en lui, c'est que, né dans la loi juive, il ait ainsi abandonné la foi de ses pères, pour en adopter une nouvelle [1], et je pense cela de votre roi d'Angleterre, qui renonçant à la religion dans laquelle il est né, se plie et se ramollit comme la cire. Je sais que le Dieu tout puissant n'ignore rien, et si j'étais né sans religion, j'adopterais peut-être celle du Christ. »

« Mais dites-moi, qu'est-ce que ce roi d'Angleterre, et quelle est la force et la richesse de son royaume? » Alors le petit clerc, le plus rusé des envoyés, prenant la parole, répondit : « Notre roi est né d'illustres aïeux; la terre qu'il gouverne est féconde en gras pâturages, en forêts, et en mines; notre nation est puissante et belle. Ellle possède

[1] Unum tamen de ipso mihi displicet, quod in lege sub qua natus erat non stetit. Math. Paris, ad ann. 1213.

les sciences et trois langues ; le gallois, le latin et le français. Instruits dans tous les arts, les Anglais connaissent la mécanique, et spécialement la navigation. Ils ont mérité le titre de rois des insulaires.

« Ah! ah! dit l'infidèle en souriant; mais je n'aurais jamais pensé que le prince d'un si beau royaume, qui possède tant de sujets dévoués, voulût descendre jusqu'à changer sa liberté contre un tribut, et qu'il consentît ainsi à devenir malheureux et soumis, d'indépendant et heureux qu'il est aujourd'hui. Il faut qu'il soit malade, quel âge a-t-il? »

— « Mais cinquante ans ; fort de toute sa personne, il a toutes les conditions pour la fatigue.

— « Ah! je le vois, l'activité de la jeunesse l'abandonne et ses membres se refroidissent. L'homme de cinquante ans commence à mourir, celui de soixante est tout-à-fait mort. »

Après un court silence, le roi sarrasin reprit la parole : « Votre roi n'est plus rien, mais un roitelet s'affaiblissant et vieillissant, je ne m'inquiète pas de lui, et il est indigne de s'unir à moi. »

Jetant ensuite des regards couroucés sur les envoyés, il leur dit : « Ne revenez plus en ma présence ; que vos yeux ne voient jamais ma face. L'infamie de votre maître exhale déjà une odeur fétide [1]. »

[1] Infamia domini vestri fœtorem exhalat teterrimum.

Les envoyés se retirèrent en silence, le rouge au visage ; mais le Sarrasin ayant remarqué le petit clerc qui, tout noir et contrefait, avait un bras plus long que l'autre et les doigts irréguliers, la face judaïque, la tonsure et l'habit clérical, pensa qu'un si vilain homme n'avait pu être choisi que pour sa finesse et son intelligence, il l'envoya donc chercher de nouveau et l'interrogeant secrètement lui demanda : « Ton roi a-t-il de bonnes mœurs? a-t-il la force génératrice? a-t-il eu des enfans [1]? Si tu mens je n'aurai plus de confiance aux gens de ton espèce. » Alors Robert, sous le serment de la foi chrétienne, déclara que Jean d'Angleterre était plutôt un tyran qu'un roi, qu'on le considérait comme un oppresseur des siens, un protecteur des étrangers, un lion pour ses sujets, un agneau pour les Poitevins et tous ceux qui ne sortaient pas de la race Anglaise ; que par sa lâcheté il avait perdu la Normandie, et d'autres terres de son royaume ; que Jean avait très peu procréé et que ses enfans étaient faibles ; enfin qu'il avait séduit une foule de femmes nubiles appartenant à de nobles familles.

« Et pourquoi, dit alors le roi Sarrasin, les Anglais permettent-ils que ce misérable règne sur eux? ils sont donc efféminés et serviles [2]?

[1] Potens esse in vigenerativa? Math. Paris, ad ann. 1213.

[2] Quare permittant miseri Anglici talem super se re-

» Non, répondit le petit clerc, mais ils sont très-patiens jusqu'à ce qu'ils soient poussés à bout. Alors, semblables au lion ou à l'éléphant qui se sent blessé, ils secouent le joug de leur oppression.

» Je blâme cette faiblesse, répondit le Sarrasin; il faut en finir avec le lâche. »

Cette conversation se prolongea long-tems encore, puis le roi Sarrasin congédia tous les envoyés, mais il ne fit de présent qu'à Robert. Tous trois revinrent en Angleterre rendre compte de leur mission. Jean fut très mécontent de son résultat; il comptait beaucoup, ainsi que l'évêque de Norvich, pour avoir des secours du Maure, sur l'offre qu'ils avaient faite tous deux de se soumettre à la la loi musulmane.

Ce qu'avait dit le clerc rusé sur l'esprit du baronnage d'Angleterre était vrai; une révolte générale se préparait sur tous les points du royaume, et les soixante mille hommes d'armes réunis à Portsmouth n'étaient pas à l'abri de la contagion séditieuse. N'ayant pas réussi auprès de Mahomet-al-Nesser, Jean, de désespoir, se tourna vers le pape qu'il avait si profondément offensé.

Le légat Pandolphe n'était point l'ennemi personnel du prince anglais, qui souvent lui avait prodigué les livres sterlings; il avouait même

gnare et dominari? Vere effeminati sunt et serviles. Ibid.

pour Jean une véritable affection que les dernières violences envers le clergé n'avaient point entièrement effacée. Quelques jours après le retour des envoyés, au moment même où le roi était très-disposé à toute espèce de soumission afin de se délivrer de la peur que lui faisaient ses barons et les Français de Philippe-Auguste, deux templiers se présentèrent à lui : « Seigneur, lui dirent-ils, voilà que nous sommes envoyés par le diacre Pandolphe qui désire avoir une conférence pour le bien du royaume d'Angleterre. Il veut te proposer certaines conditions de paix qui pourront te réconcilier avec l'Église romaine et te rendre la protection de Dieu. — Je consens, dit Jean, à tout ce que vous imposerez, que Pandolphe vienne ; » et en effet il ne tarda point ; le légat et le roi se virent à Douvres.

« Tu sais, dit le cardinal, que le roi de France a dans la Seine une flotte considérable, et qu'il se propose de débarquer en Angleterre pour exécuter la sentence du pape qui te déclare déchu de la couronne [1]. Tu sais encore qu'il a auprès de lui tous les évêques et tous les clercs que tu as violem-

[1] Ecce rex Francorum potentissimus in ostio Sequanæ fluminis cum innumera navium multitudine et maximo militum equitum que numero ad hoc spectat... a regno te violenter depellat. Math. Paris, ad ann. 1213.

ment expulsés d'Angleterre ; le roi de France se vante d'ailleurs de tenir les chartes de la plupart de tes grands vassaux qui lui jurent féauté [1]. pour un temps, ce qui lui donne toute confiance dans son expédition. Consulte-toi donc, examine si dans cette extrémité il n'est pas dans tes intérêts de venir à pénitence et d'apaiser Dieu que tu as offensé. Vois s'il ne conviendrait pas de te mettre sous la protection du pape. »

En entendant ces paroles, Jean fut troublé ; il sentit bien le péril menaçant. Cette flotte du roi de France prête à toucher le rivage d'Angleterre, la trahison des grands possesseurs de fiefs, qui n'attendaient peut-être que ce débarquement pour passer sous les gonfanons français, le mécontentement général provoqué par la privation des cérémonies religieuses, tout cela excitait en lui de vives craintes ; il prêta une extrême attention aux offres du légat Pandolphe, et à la fin jura sur l'évangile la formule suivante de traité : « Jean, roi d'Angleterre, à tous ceux qui verront ces lettres : Faisons savoir qu'en présence des barons dont les noms suivent, Guillaume, comte de Sarisbury, Renaud, comte de Boulogne, Guillaume de

[1] Jactat se, proter ea, idem Rex chartas habere omnium fere Angliæ magnatum de fidelitate et subjectione. Ibid.

Warwick, nous avons sur notre ame et conscience promis d'observer les conditions ci-après :

» Nous jurons d'obéir aux ordres du pape ou de son légat en tous les points pour lesquels nous sommes excommuniés. En conséquence nous rendons notre affection et tous leurs priviléges aux vénérables hommes : Étienne, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, évêque de Londres, Eustache, évêque d'Ély, Egidius, évêque de Heresford, aux prieur et moines de Cantorbéry, et à tous les clercs ou laïques que nous avons lésés dans leurs personnes ou dans leurs biens; nous les recevons en nos bonnes grâces, de telle sorte que dans l'avenir nous ne puissions plus leur porter préjudice.

» Que si par hasard il était fait quelque violence par nous et nos barons aux églises, ce que Dieu nous préserve, nous abandonnerions immédiatement le droit régalien de garde et protection qui appartient à notre couronne; il passerait au pape.

» Nous nous obligeons à restituer aux églises tous les priviléges dont elles étaient investies avant l'interdit, et de plus nous paierons comme indemnité huit mille livres sterlings qui seront réparties de la manière suivante : deux mille cinq cents livres pour l'archevêque de Cantorbéry et mille livres pour les bons moines, sept cent cin-

quante pour l'évêque de Londres, une même somme pour tous les prélats renvoyés [1]. »

Cette première charte fut suivie d'une seconde dont le caractère était plus singulier; elle changeait les rapports religieux entre le roi et le pontife en de véritables liens féodaux; Jean, en un mot, donnait son royaume au pape qui le lui rendait comme fief à charge de service et d'hommage comme entre suzerain et vassal.

« Vous saurez, disait Jean à ses fidèles, vous saurez que nous avons profondément offensé notre sainte mère l'église, et qu'il nous sera bien difficile d'attirer sur nous la miséricorde de Dieu; nous avons donc le désir de nous humilier. C'est pourquoi, sans y être contraint, de notre propre et spontanée volonté, de l'aveu de nos barons et hauts-justiciers, nous donnons et conférons à Dieu, aux Saints Apôtres, Pierre et Paul, à notre mère l'Église et au pape Innocent III, le royaume d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits et dépendances, afin de gagner l'indulgence de nos péchés; ainsi donc nous ne tiendrons ces terres que comme fiefs et sous l'hommage-lige; et, pour constater cette soumission, nous nous engageons à payer, sur nos propres revenus, mille marcs sterlings au pape notre sei-

[1] Rymer Fœdera, t. I, ad ann. 1213.

neur. Afin que tout ceci soit stable, la présente charte a été scellée de notre scel et de ceux de nos fidèles. [1] »

Cet acte fut remis par le roi au légat, et immédiatement après, celui-ci se plaçant sur le trône comme suzerain, le roi Jean un genou en terre, mettant ses mains dans celles du prêtre romain, selon la coutume du vasselage, s'exprima en ces termes :

« Moi Jean, par la grâce de Dieu, roi des Anglais, d'aujourd'hui et à l'avenir je serai le fidèle du Seigneur, de son église, du souverain pontife Innocent III et de ses successeurs catholiques ; je ne souffrirai qu'il leur soit fait le moindre mal; si j'apprends que quelque chose se trame contre mon suzerain, je le révèlerai à lui ou aux siens; je suivrai les avis qu'il me communiquera ou par lui-même ou par ses légats. Enfin je défendrai tous les domaines de Saint-Pierre et spécialement ce

[1] Voici le texte de cette partie de la charte : « Conferimus et libere concedimus Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, et sanctæ Romanæ ecclesiæ et Domino papæ Innocent. ejusque catholicis successoribus, totum regnum Angliæ et totum regnum Hyberniæ cum omni jure et pertinenciis suis, pro remissione omnium peccatorum nostrorum. Exinde fecimus et juravimus homagium ligium in præsentia Pandulphi, etc. Rimer Fœdera, t. I, 1213.

royaume qui m'est confié. Que Dieu me soit en aide et son Saint-Évangile [1]. »

Cette scène singulière d'un hommage militaire fait à un cardinal pour le pape se passa en présence de tous les grands d'Angleterre. D'imminens changemens s'étaient donc opérés dans l'esprit du régime des fiefs, depuis cette époque de la conquête où la tenure féodale était le symbole d'un service militaire, jusqu'à cette ère toute nouvelle où les rois se résignaient à faire hommage à l'église de la suzeraineté que leur égaux leur avaient déléguée !

Le roi se vengea de toutes ces humiliations sur le pauvre ermite Pierre qui lui avait prédit sa décadence; il le fit attacher à la queue d'un cheval fougueux et traîner dans les champs. Le petit Pierre, comme on le nommait, paya bien cher ainsi son indiscrète prophétie; un fils qu'il avait à Londres fut pendu par l'ordre du roi.

Le légat Pandolphe, après avoir foulé sous ses

[1] Le texte de cette formule de serment est ainsi conçu: « Ego Johannes Dei gratia Angliæ et Hyberniæ Dominus, ab hac hora et postea fidelis ero Deo, et beato Petro et ecclesiæ romanæ et meo Domino Innocent. et ejus successoribus. Non ero in facto, in dicto vel consensu ut vitam perdant, vel membra, vel mala captione; consilium quod mihi crediderint, per se vel per nuncios suos seu litteras suas, secretum tenebo, et eorum damnum nulli pandam me sciente, etc. Rimer Fœdera, t., I. ibid.

pieds, comme pour ajouter au spectacle, l'argent que le roi lui donna, n'en fit pas moins secrètement des sacs de huit mille livres sterlings, puis il se hâta de passer sur le continent [1], et d'aller annoncer à Philippe-Auguste la réconciliation de Jean avec l'Église de Rome. L'expédition de Boulogne devenait dès ce moment sans objet; car Philippe, ministre de la vengeance d'Innocent, devait remettre l'épée dans le fourreau, dès qu'une satisfaction avait été donnée au pape. Pandolphe vint, à Boulogne, déclarer au roi de France et à ses barons, qu'il ne pouvait plus rien tenter contre un royaume devenu le patrimoine de l'Église. Philippe-Auguste, tout bouillant de colère, s'écria : « J'arme des flottes, je réunis mes barons, voilà que j'ai dépensé plus de soixante mille livres d'argent pour cette expédition, et l'on m'interdit de la faire ! Je la poursuivrai contre le pape même. » Tous ses barons partagèrent son avis, excepté Ferrand ou Fernand, comte de Flandres, qui écouta les paroles du légat avec bienveillance. « Cette guerre que nous allons faire, dit-il au roi, est injuste; c'est bien assez déjà que tu occupes mal à propos les fiefs de Jean en France. » A ces mots, Philippe ne put plus tenir sa colère : « Sors de ma cour, traître et perfide

[1] Math. Paris, ad 1213.

comte, s'écria-t-il; par tous les saints, ou la Flandre appartiendra à la France, ou la France à la Flandre. » Le comte Ferrand se retira [1].

Ceci devint le sujet d'une nouvelle guerre.

[1] Per sanctos Franciæ : vel Francia erit Flandria vel Flandria Francia. Math. Paris, ad annum 1213.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

Succession de la Flandre. — Héritières du comté. — Villes libres. — Prétendans divers à la main de Jeanne. — Enguerrand de Coucy. — Barons d'Angleterre. — Le comte Ferrand. — Son mariage. — Difficultés pour le faire reconnaître. — Traité avec Philippe de France. — Alliance de la Flandre et de l'Angleterre. — Expédition du roi contre Ferrand. — Départ de la flotte. — Description des villes de Flandre. — La flotte d'Angleterre part de Portsmouth. — Destruction d'une grande partie de celle de France. — Lille. — Cassel. — Tournay. — Débarquement des Anglais. — Évacuation de la Flandre.

1202—1213.

On se souvient des merveilleux résultats de la croisade cotre Constantinople. Un comte de Flandres se revêtit de la pourpre des Césars. Dans le droit coutumier cette élection ne le privait point de ses fiefs de France. C'est ainsi que l'empereur

d'Allemagne possédait des terres dans la Provence et le Dauphiné, sans que son titre nouveau touchât en rien au patrimoine féodal. Le comté de Flandre était donc resté dans les mains de Baudouin, empereur de Constantinople. A sa mort il passa à ses deux filles légitimes, Jeanne et Marie. Ces jeunes damoiselles étaient ainsi les plus riches héritières du royaume de France [1].

La Flandre, en effet, comprenait ces puissantes cités que leur industrie et leur commerce élevaient au-dessus de toutes les villes les plus opulentes même du midi des Gaules Cette riche province était devenue comme une nouvelle Italie, et Anvers semblait la Venise du nord. Quoique les citoyens eussent leur magistrat, leurs élections particulières, cependant ils avaient toujours été dévoués à leur comte, et les hommes d'armes, les archers des villes, marchaient sous leur bannière féodale, à côté des barons et des chevaliers possédant fiefs. Les héritières de Flandre, Jeanne surtout, l'aînée, était vivement recherchée par tous les puissans seigneurs de la féodalité.

A la mort de Baudouin, la jeune comtesse était passée sous la garde féodale du roi de France, d'après la coutume que la tutelle des enfans en

[1] Ægid. de Roye, Annales belgic., ad ann. 1202 et seqq. Bucel, Annal. gal-fland, p. 254.

minorité appartenait au suzerain dans l'ordre hiérarchique de la tenure. Philippe voulait donner l'héritière d'un si puissant fief à quelqu'un de ses nobles les plus dévoués, de ces serviteurs de sa race qui pussent neutraliser l'importance féodale de la Flandre.

Enguerrand III, sire de Coucy, veuf de Mahaud de Saxe, se mit sur les rangs pour obtenir la comtesse Jeanne. Le roi lui prêta son appui, et un traité préliminaire fut secrètement conclu afin d'assurer les rapports respectifs de la France et du nouveau feudataire.

On arrêta que Philippe accorderait au sire de Coucy l'aîné des héritières de Flandre, pourvu, cependant, que le noble sire obtînt le consentement du comte de Namur et des autres barons, par des chartes appuyées de leur scel féodal; que si, avant la Saint-Martin suivante, ce consentement n'était pas acquis, le roi ne serait plus obligé de tenir sa parole; le sire de Coucy s'engageait en outre, si le mariage s'effectuait, à payer au roi cinquante mille livres parisis, savoir : trente mille, lorsque la damoiselle lui serait remise entre ses mains, et vingt mille un an après la consommation par corps et chair. De plus, il devait obtenir le serment d'allégeance de tous les barons, villes et communes de Flandre, en faveur du roi, leur suzerain; que, pour la plus jeune des

comtesses, elle ne se marierait qu'avec le consentement et l'autorisation expresse de Philippe, et c'est sur sa dot que le sire de Coucy devait se rembourser des cinquante mille livres qu'il avançait; que si le consentement des villes et des barons n'était point acquis, les damoiselles resteraient libres d'épouser qui leur serait désigné par le roi [1]. »

Ce qu'on avait prévu arriva, les communes de Flandre ne voulurent point entendre parler du sire de Coucy; elles avaient leur opinion arrêtée, et les intérêts de leur commerce appelaient un prince ou un baron anglais, car c'était avec l'Angleterre que ces villes étaient principalement en rapport. Toutes les transactions commerciales de la Flandre avaient alors pour but et pour objet l'Angleterre; c'était à Londres, dans les riches et commerçantes cités qui bordaient le littoral, dans les cours plénières de Henri II, de Richard, que se consommait la plus grande quantité de marchandises manufacturées aux ateliers de Lille et de Tournay. Le mariage de l'héritière du comté avec un haut baron anglais pouvait donner une nouvelle force à ces liens naturels de l'intérêt; mais ce projet devait trouver de l'opposition en Philippe-Auguste qui ne pouvait permettre l'u-

[1] Duchesne, hist. de Guines, aux preuv. p. 360.

nion d'un fief si puissant à la cause de l'Angleterre; aussi n'en parlait-on que comme d'une intention d'avenir, et surtout comme un moyen d'éloigner Enguerrand de Coucy, trop commensal de la couronne de France [1].

Dans ces circonstances, la comtesse Mahaut ou Mathilde, douairière de Flandre et veuve du comte Baudouin, songea à un tiers projet qui pouvait concilier les deux partis : Mathilde était fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal; elle fit venir auprès d'elle son neveu Ferdinand ou Fernand, fils de Sancho Ier, son frère, et bientôt elle proposa le jeune prince pour époux à l'héritière de Flandre.

Fernand [2] était trop étranger aux intérêts politiques actuellement en jeu pour exciter aucune répugnance prononcée; le roi de France ne pouvait le repousser comme plus porté pour les intérêts de l'Angleterre; les communes de Flandre ne pouvaient dire qu'il était trop dévoué à la cause de Philippe-Auguste. S'il n'y avait aucun motif particulier d'appeler ce choix, il n'y en avait pas non plus de le désaprouver.

Le roi de France n'éleva point de difficulté

[1] Meyer, Annal-Fland. Bucelle, Annal.Fland., p. 254. Duchesne, Preuves de l'hist. de Guines, p. 359.

[2] Par abréviation, Ferrand.

contre ce mariage ; il fut solennellement célébré dans l'année 1211 [1] ; mais il restait une formalité importante, celle de l'hommage et de l'investiture. Il était d'usage que le suzerain fît payer, par quelque concession de terre, l'octroi fictif qu'il faisait du fief à chaque mutation ; et, à cette occasion, le roi prétendit la restitution à son domaine des villes d'Aire et de Saint-Omer cédées aux comtes de Flandres par le traité de Péronne.

On a vu que, dans les premières guerres des comtes de Flandres contre le roi, un traité solennel avait consacré cette cession de deux villes importantes de la frontière. Philippe avait été obligé de signer ces stipulations par suite des invasions menaçantes du roi d'Angleterre. Il désirait donc obtenir leur rétrocession comme prix de l'investiture concédée au nouveau comte.

Il s'y prit, le roi Philippe, d'une manière toute violente ; il invita Fernand et sa femme à Péronne ; il fit fermer les portes dès qu'ils furent entrés, et les contraignit à signer, en faveur de la France, l'abandon des villes indiquées ; la comtesse scella la charte, mais Fernand parvint à se sauver à travers champs. Il se présenta devant Lille, Courtray, Ypres, Bruges ; il s'y fit reconnaître pour

[1] Ex chron. Canonic-Laud. Duchesne, preuv. de l'hist. de la maison de Guines, p. 359.

leur droit-sire. De là il se rendit à Gand, mais les bourgeois hissèrent les ponts, attendu qu'il n'était pas accompagné de la dame de Flandre sa femme, l'unique seigneur qu'ils pussent recevoir; Fernand répondit avec quelque fierté à ce refus, mais bien lui en prit de s'enfuir en toute hâte; les bourgeois mirent contre lui des archers en campagne, et si le comte n'avait pas rompu le pont de Courtray, il serait tombé dans leurs mains et ils lui auraient fait un mauvais parti [1].

Fernand arriva donc à Douai tout essoufflé et plein de frayeur; ce que la violence n'avait pu obtenir, la situation du comte le commanda; s'il n'avait ni l'appui des cités, ni celui de son suzerain, sur quoi pouvait-il compter pour occuper paisiblement la Flandre? Fernand sentit donc sa position : il céda à perpétuité les villes d'Aire et de Saint-Omer au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et celui-ci à son tour renonça à toutes ses prétentions sur le comté. En conséquence de ce traité, Fernand fut reconnu grand tenancier pour la Flandre, reçut l'investiture de la main du roi et lui fit hommage de ses terres [2].

[1] Bucel, Annal. Fland., p. 252, 2e part.

[2] Galland, preuv. des droits du roi sur la Flandre, p 145. — Trésor des chartes du Roi, article Flandr., sect., act. 1 et 7, Invent. des chartes, vol. 15, p. 993.

Mais cette nécessité, il la subit avec douleur, et quoiqu'il suivît le gonfanon du roi de France, son affection et son intérêt le portaient vers l'Angleterre et l'Empire, avec lesquels des traités secrets le liaient depuis quelques années.

Philippe n'avait pas eu grande confiance dans les promesses de Fernand; il avait obtenu les chartes des principaux châtelains de Flandre, le sire de Gand, et de Nesle, par lesquelles ils s'engageaient à servir le roi, même contre le comte leur droit seigneur [1]; on sent bien que tout cela n'était pas capable d'entretenir de bons rapports d'intelligence entre le suzerain et son nouveau vassal.

La sortie violente de Philippe-Auguste contre Fernand, dans le camp de Boulogne, venait donc d'une conviction intime que ce comte était le secret allié de l'Angleterre; elle suffit dans ces âmes bouillantes et chevaleresques pour amener une complète rupture. Les Flamands quittèrent le gonfanon de France, et se retirèrent dans leurs villes fortifiées.

L'expédition d'Angleterre étant tout-à-fait interdite par les injonctions du pape, le roi Philippe résolut de porter toutes ses forces sur la Flandre,

[1] Trésor des chartes du Roi, article Flandres, 2e sac. act 2, Invent. des chartes du roi, ve 15, p. 994.

pour se venger de ces alliances cachées dont il soupçonnait l'existence. La flotte, composée de dix-sept cents barques, portant environ quinze mille lances, prit la mer, se dirigeant vers le Nord. C'était pour la première fois, depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume, qu'une si nombreuse flotte quittait les ports de France; la navigation était peu connue, les marins peu expérimentés; aussi les navires longeaient le rivage et ne s'écartaient pas des côtes. Sur chacun d'eux était un petit nombre d'hommes d'armes, leurs chevaux sanglés, comme ils le sont encore aujourd'hui, lorsqu'ils traversent les mers; quelques pirates de la Normandie et de la Bretagne, qui s'étaient fait une habitude des périls de la navigation, allaient en tête : le roi de France en avait pris un grand nombre à sa solde.

La première station maritime fut à Calais; on vint ensuite débarquer les chevaliers à Gravelines, en longeant toujours le rivage. Le roi prit possession de cette cité et de ses riches dépendances, qu'il inféoda au prince Louis, son fils. « Les navires, sillonnant les flots de la mer, parcoururent successivement les lieux où elle ronge les rivages blanchâtres du pays des Blavotins, ceux où la Flandre se prolonge en plaines marécageuses, et ceux où l'Isengrin, puissant à la guerre, armé de son glaive et de sa lance, parcourt la terre, com-

battant sans cesse, et ceux encore où les habitans de Furnes, environnés d'un golfe, labourent seuls les champs, et où le Belge montre maintenant ses pénates en ruine, sa maison à demi-renversée, monumens de son antique puissance; ces lieux où le peuple Nervien, grand par ses armes, livra de fréquentes batailles, le Nervien, que toutes les forces de Rome ne purent subjuguer entièrement, ni contraindre à payer un tribut fixe. En ces lieux habite le Belge, inventeur du charriot de guerre, appelé Corvins, selon que l'atteste Lucain, puissant par ses richesses et par ses armes, et par ses forces, jadis grand ennemi des Romains, et tellement illustre dans le monde entier, que la Gaule reçut autrefois le nom de Belgique. Partant de ces lieux, la flotte entra joyeusement dans le port qui a reçu le nom de *Dam* [1], port tellement vaste et si bien abrité, qu'il pouvait contenir dans son enceinte tous nos navires. Là, est une belle cité baignée par des eaux qui coulent doucement, fière d'un sol fertile et du voisinage de la mer, et de l'agrément de sa situation [2]. »

« On trouva à Dam des richesses apportées par

[1] Dan, Damme. (Voyez l'index géographique à la fin de cette histoire.)

[2] Guill. le Breton, chant IX.

des navires de toutes les parties du monde, des masses d'argent non encore travaillées, et de ce métal qui brille de rouge, les tissus des Phéniciens, des Sères (Chinois) et de ceux que les Cyclades produisent [1]; des pelleteries variées qu'envoie la Hongrie, de véritables grains destinés à la teinture en écarlate, des radeaux chargés des vins que fournissent la Gascogne, ou La Rochelle, des fers ou des métaux, des draperies et d'autres marchandises que l'Angleterre ainsi que la Flandre avaient déposées en ces lieux pour les envoyer de là dans les diverses terres. L'avide pirate Savari, et les hommes qui formaient sa troupe brutale, secondés en tout point par le routier Eudoc et par ses compagnons, enlèvent toutes ces richesses aux habitans de ces lieux, sans égard pour la convention conclue avec eux, ne craignant point de violer la foi promise et de méconnaître leur serment; ces péchés amenèrent sans doute le désastre de notre flotte. »

Ce ne furent point les péchés des Français, mais les traités d'alliances entre le comte de Flandres et le roi d'Angleterre, qui préparèrent la destruction des barques sur le rivage. Dès que Jean eut appris que les vassaux de Philippe avaient ga-

[1] Stamina Phœnicum, Serum, Cycladumque labores.
Ibid.

gné la mer et qu'ils se dirigeaient vers le nord, il fit hâter les préparatifs pour le départ de ses hommes réunis à Portsmouth[1]. Les barons furent sommés de rester sous les armes, et comme la plupart des causes de dissentions intérieures étaient momentanément appaisées par l'hommage à la cour de Rome, les possesseurs de fiefs, les chevaliers et les marins des cinq ports ne firent aucune difficulté pour se mettre en mer; le roi Jean fit venir auprès de lui le comte de Sarisbury, et lui confia la conduite de sa flotte qui ne se composait que de cinq cents navires et de sept cents chevaliers[2], sans y comprendre les écuyers et varlets d'armes. Le comte cingla vers les rivages de la Flandre, afin de joindre les Français.

La navigation en Angleterre avait fait plus de progrès que sur le continent : des flottes nombreuses parcouraient non-seulement l'Océan, mais passaient le détroit, et coupaient en tous sens la Méditerranée; ainsi, durant la croisade, Philippe fut obligé de traverser l'Italie et de louer des barques à Gênes, tandis que des vaisseaux anglais partirent de Portsmouth et devaient prendre Richard à Marseille; plus de vingt mille ouvriers

[1] Math. Paris, ann. 1213.

[2] Cum navibus quingentis et militibus septingentis. Math. Paris, ad ann. 1212.

s'occupaient dans les cinq ports de la construction des navires, de leurs manœuvres, du transport des marchandises; en France on ne voyait que quelques pêcheurs plonger dans la Seine et les pirates qui habitaient et désolaient les rochers de la Neustrie et de la Bretagne.

Il ne fut point difficile aux Anglais de suivre les traces de l'armée navale de Philippe. Ce prince était déjà débarqué, et sa flotte s'abritait dans le port de Dam ou sur les rivages qui l'avoisinent. Au moment où le gonfanon anglais fut aperçu, un grand nombre de matelots et de chevaliers étaient descendus à terre et se livraient au pillage et à la débauche dans la ville. Le comte de Sarisbury commanda la bataille, et ses habiles marins jetant des câbles avec adresse, se rendirent maîtres de trois cents navires français chargés de vin, de blé et d'armes; plus de cent autres, qui s'étaient échoués sur le rivage, furent brûlés après qu'on leur eut enlevé tout ce qu'ils transportaient [1]. Dans ce désastre, Philippe-Auguste et ses barons perdirent leurs brillans et joyeux équipages [2].

[1] Il paraît que la multitude des navires français avait arrêté un moment le courage des Anglais : Ubi tantam navium multitudinem stupefacti intuentes.. Math. Paris, 1213.

[2] Et in brevi, nautis subjugatis, funibus navium præscissis, trecentas ex eis, frumento, vino, farina, armis ac rebus aliis onustas, versus Angliam Neptuno committunt.

Le roi était alors entré dans les terres de Flandre, et ses troupes se dispersaient de tout côté dans la campagne « semblables aux sauterelles qui se chargent de dépouilles et se plaisent à enlever le butin [1] ». Cassel, fortifié et comme suspendu sur la crête d'une montagne, s'était rendu au gonfanon de France; Ypres avait suivi cet exemple. L'armée royale dirigea sa course jusqu'à Bruges, qui se soumit ainsi que les villages qui tout autour l'environnent.

« Le roi faisait le siége de Gand, peuplé de bourgeois orgueilleux de leurs priviléges; déjà les machines de guerre étaient préparées et allaient bientôt, de leurs coups redoublés, abattre les hautes tours et les murailles, lorsqu'un messager tout haletant s'approche et lui dit : « Sire roi, le comte de Sarisbury et le comte de Boulogne arrivent d'Angleterre sur de longs radeaux et fortes galères [2]. Ils sont tout-à-coup débarqués près de nous, au point où les flots de la mer viennent se briser sur le rivage de Dam. Les habitans du pays se sont réunis à eux et à Ferrand, leur droit sire, et tous ensemble serrent de près nos navires imprudem-

[1] More locustarum, quæ, terræ plana tegentes.....
Guill.-le-Breton, chant IX.

[2] ..... Subito ratibus longisque galeris.
Ibid.

ment disposés sur une trop vaste plage, et qu'il aurait été plus prudent d'abriter dans le port. »

« Ils ne m'échapperont pas, » dit Philippe en faisant sonner les trompettes; » mais voici venir un nouveau messager. « Qu'avez-vous de nouveau, maître Pierre? » celui-ci pouvait à peine trouver une parole, tant la course l'avait épuisé; puis il s'écrie : « Il n'est plus d'espoir! le comte de Sarisbury [1] s'est emparé de quatre cents navires, et aucune issue n'est ouverte pour que le reste de notre flotte puisse échapper si elle voulait s'avancer en pleine mer. »

« Qu'est devenu le vaisseau royal? »

« Hélas! il n'est point en sûreté, car au milieu des autres il manque de défenseur, et pourra être facilement enlevé. »

« Et mes tonneaux d'argent! »

« Guillaume-le-Petit n'a aucun moyen de les protéger. Les Poitevins qui combattent sous nos bannières mettent plus de soin à piller le port de Dam qu'à garder tes vaisseaux [2]. Le seul homme qui se comporte vaillamment est le brave Robert de Poissy, qui, avec une poignée d'hommes d'armes, défend les portes de la ville. Sire roi, bien-

[1] Jam quadringentas sibi sublegere carenas. *Ibid.*

[2] Quæ modo Damitis rapuerunt, fœdere fracto.,
Cura majori tua quam et navalia servant. *Ibid.*

tôt même ils seront forcés de tout abandonner, si tu ne te hâtes de venir. »

En achevant ces paroles, le messager remet au roi des chartes scellées de Robert de Poissy où tous les faits se trouvaient complètement confirmés par le témoignage des chevaliers.

« Que tous les saints de France damnent cette pauvre chevalerie, dit Philippe, car elle a couru au pillage quand il y avait quelque gloire à acquérir. Allons donc empêcher nos affaires de tomber en désordre. Je ne tiens pas tellement à triompher des Gantois, que j'expose, pour continuer ce siége, mes compagnons sur le rivage.

» Comment faire? il n'est pas facile de traverser la Flandre en toute hâte avec mes chevaliers bardés de fer; qui veut donc conduire les archers et les hommes d'armes vêtus à la légère? »

« Moi, sire roi, dit Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et j'accepte cette entreprise comme un beau présent [1]. »

Le comte prend cinq cents nobles hommes, et, marchant nuit et jour, arrive au secours des marins de la flotte et des chevaliers enfermés dans le port de Dam.

A la tête des barons anglais, et comme leur plus noble soutien, se trouvait alors le sire de Bou-

[1] Guill.-le-Breton, chant IX.

logne. Renaud de Dammartin, qui portait ce titre, avait été un des feudataires de la cour de France le plus attachés à Philippe-Auguste. On le voyait sans cesse à ses côtés dans les cours plénières, à la chasse, dans les tournois; pauvre de fortune, mais riche de vaillance, il avait épousé Ide de Flandre, comtesse de Boulogne, et avait ainsi acquis de nombreuses possessions féodales. Le comte était devenu un grand réjoui et dépenseur d'argent, de sorte que ses revenus ne suffisaient pas au luxe de sa cour. Ide, sa femme, était un peu vieille et fanée, et le sire comte prenait ses ébats avec quatre ou cinq jeunes damoiselles qu'il avait réunies selon les us des Sarasins, dans son beau castel de Boulogne. La comtesse avait porté ses plaintes au roi contre les infidélités de son mari, et Philippe avait hasardé quelque remontrance fort mal reçue [1].

[1] On peut voir le portrait que fait du comte Renaud la chronique de St.-Denis : « Et volontiers grevait les églises, de quoi il advenait qu'il était presque toujours excommunié; les orphelins et les veuves mettait à pauvreté, toujours estait en haine vers ses nobles voisins, et leur destruisait leur maison et leur forteresse et bien qu'il eût noble dame espousée par cui il tenait la comté de Boulogne, il ne se tenait oncque à elle, ainsi menait après lui concubines apertement. Chroniq. St.-Denis dans D. Brial, recueil des historiens de France, t. XVII, p. 399.

Un soir, il advint que la fille de Renaud ayant atteint sa douzième année, le roi dit : « Beau cousin, je voudrais marier monsieur Philippe, mon fils, avec votre fille, et le comté de Boulogne viendra à leurs enfans. » — « Ah ! sire roi, répondit le comte, vous voulez encore manger ce comté et le transmettre en votre lignage. » Cette réponse déplut singulièrement au suzerain.

Voici quelle fut la cause de la rupture [1]. Le

[1] Pour toute cette époque et surtout pour la bataille de Bouvine nous n'allons plus trouver que Guillaume le Breton, la chronique de St.-Denis et Mathieu Paris. On m'a reproché d'avoir trop souvent emprunté mes récits au poète biographe du roi; cette observation suppose qu'on ne connaît pas toute l'importance historique de ce poème; Guillaume le Breton est plein de détails très-précieux sur les évènemens qu'il raconte; il suivait le roi et fut présent à toutes les guerres entreprises. *Ego Willemus natione Armoricus, officio prebyster, quipro maxima parte non solum his sed et præcedentibus ejusdem regis operibus interfui et ea propriis oculis aspexi.* (Guill.-le-Breton, préface des hist. de France de D. Brial, t. XVII, pag. 3). On affirme que Guillaume le Breton n'a point de couleur locale parce qu'il emploie souvent les formes et les mots de la poésie grecque et latine; mais ces images empruntées à Virgile, ces comparaisons faites avec les souvenirs d'Homère se ressentent vivement des impressions d'un témoin oculaire, et ne sont que de légers placages à travers lesquels percent toujours les émotions contemporaines; une foule de détails de mœurs chevale-

comte venait encore de succéder au sire de Dammartin son père, à ses domaines et à ses serfs, de sorte qu'il était devenu l'un des plus opulens barons de la cour, ce qui avait ajouté à ses hautaines prétentions ; il lui survint alors un différend avec l'évêque de Beauvais, le grand ferrailleur d'estoc et de taille. L'évêque avait fait élever un château fort, garni de hautes tourelles qui menaçaient les fiefs de la comtesse de Clermont [1] ; or, cette dame était une de celles qu'affectionnait le sire de Boulogne, et avec son caractère, il n'était pas difficile de deviner ce qu'il adviendrait. Sans dire aucun motif, le comte fit raser le château construit par l'évêque, qui n'était pas d'humeur à se laisser violenter sans se défendre. A son tour il fit détruire, par ses vassaux, un château que le comte

resques ne se trouvent même que dans ce poète ; je préfère souvent le faire parler lui-même que de défigurer ce témoignage tout vivant. Ses récits nous font connaître tantôt une tradition populaire, tantôt une opinion physique, tantôt une coutume, une loi, un fait important de la vie militaire ou privée des barons : et l'on voudrait négliger de tels documens !

[1] Reginaldus comes Boloniæ diruit quamdam fortericiam novam quam Philippus Belvacensis episc. erexerat in agro Belvacensi pro eo quod videbatur posse damna facere comitissæ Clarimontis quæ erat cognata ejusdem comitis. Hist. en prose de Guillaume-le-Breton. D. Brial. hist. de France, t. XVII, p. 86.

possédait dans la forêt de Halmes. On en vint en jugement devant la cour des pairs, et le roi donna gain de cause à l'évêque. C'est alors que le comte de Boulogne fit fortifier toutes ses villes et bourgs comme s'il se fût préparé à la guerre. Le roi Philippe dit à ses hommes : « Eh quoi! Renaud fait mettre en défense ses châteaux ; je vais lui en demander la clef. » Et il envahit aussitôt les terres du comte! Il assiégea et prit Mortain, Dammartin, d'Aumale, Lillebone et Domfront. « Rendez-lui ses fiefs, lui dirent les barons. — Oh! non sans doute, répondit Philippe, à moins que Renaud ne consente à comparaître devant ses pairs. » Comme le comte soupçonnait qu'on voulait s'emparer de sa personne, et le jeter en cul de basse-fosse, il s'en alla en toute hâte auprès du roi d'Angleterre [1] qui se trouvait alors avec la flotte du comte de Sarisbury débarquant dans la Flandre.

Les chevaliers détachés avec Pierre Mauclerc

[1] Renaud fut l'ame de la confédération qui succomba dans les champs de Bouvine. « Renaud (dit la chronique de St.-Denis) passa outre en Angleterre vers le roi Jean qui grant signe d'amour lui fist et lui promit grant terre et dons au-delà de la mer afin qu'ils pussent avoir le roi de France desconfit, et li estait d'avis que li Français ne pourrait durer. Dm. Brial, t. XVII, p. 399. On trouve un acte d'hommage fait par le comte de Boulogne à Jean, roi d'Angleterre, Rymer, t. I, p. 50, 2e édit.

(*le mauvais clerc*), duc des Bretons, étaient arrivés à Dam, mais en petit nombre; ils n'avaient osé se mesurer avec les hommes d'Angleterre. On était resté en présence, sans vouloir, ni d'un côté, ni d'un autre, engager la bataille.

Le second jour, l'épaisse poussière qui s'élevait sur la route, annonça que le roi Philippe arrivait en toute hâte, avec sa pesante chevalerie. Lorsque les Anglais eurent aperçu ces hauts cimiers, ces forêts épaisses de lances, ils s'enfuirent à toute jambe. A un signal donné, voilà que les chevaliers de France se précipitent la lance baissée. Le duc de Bourgogne, le vaillant sire des Barres, le prince Louis, fils du roi, tendent la bride à leurs nobles coursiers, et fondent sur la chevalerie anglaise qui fuyait dans toutes les directions. Mais des trappes, répandues çà et là dans la campagne, rendaient la marche difficile, et ils ne purent atteindre d'abord qu'un petit nombre d'hommes.

Cependant, la terreur régnait toujours parmi les Anglais, courant pêle et mêle sur le rivage. Ils ne parvinrent pas à se sauver; leurs vaisseaux avaient gagné le large, ce qui fut cause que de riches hommes, des servans d'armes, tombèrent dans les mains des Français [1]. Le seigneur Gau-

[1] Dumque catervatim subeunt navalia, multi
Morte cadunt, multi capiuntur...
Guill.-le-Breton, chant IX.

tier de Formescelle et le comte de Boulogne lui-même furent pris tandis qu'ils cherchaient à se sauver sur une fragile chaloupe.

Mais, voilà qu'au moment où le comte baissait son épée, quelques-uns de ses parens et de ses amis qui se trouvaient dans le camp de France, dirent entre eux : « Or ça qu'allons-nous faire ? le sire de Boulogne est notre allié, le roi lui en veut ; peut-être va-t-il le jeter au fond de quelque vieille tour ; mieux vaut encore le sauver [1]. » — « Vous avez raison, dirent les chevaliers qui étaient réunis ; il faut le déguiser, afin qu'il puisse sortir du camp sans être vu. » On le dépouilla donc de toutes les marques qui auraient pu le faire reconnaître ; et, ainsi travesti, on le cacha parmi une troupe de chevaliers ; (ce qui indique que quelques intelligences existaient déjà entre les barons du roi et ceux qui s'étaient alliés avec ses ennemis.) Quand le comte se fut ainsi éloigné, Philippe apprit ce qu'avaient fait ses vassaux ; il trouva dans le camp le cheval de bataille du comte, son bouclier, son casque

[1] Formesellarum dominus Galterus, et ipse
Bolonides capitur; sed caris cognitus idem,
Cognatisque suis: ipsi qui jure timebant
Ne Rex pro culpæ merito jam puniat ipsum.
Exutus notis insignibus, atque maniplis
Immixtus, ne notus item capiatur ab ullo,
Cum damno sinitur multorum liber abire. *Ibid.*

resplendissant auquel étaient attachées des lames de baleines formant comme deux aigrettes, et il fut facile de reconnaître qu'il était échappé [1].

Le rivage ainsi débarassé des Anglais, on songea à poursuivre l'expédition contre la Flandre. Le roi fit assembler les barons, et leur dit :

« Vous savez ce qui nous avait engagé à nous embarquer pour les rivages d'Angleterre; c'était le zèle pour l'église romaine, le désir d'exécuter les ordres du pape. Le légat Pandolphe a ramené le royaume de Jean à la foi catholique; nous ne pouvons rien entreprendre contre lui, mais la Flandre est ici; nous n'avons plus d'argent, trouvons-en dans ces riches cités. »

« Soit fait ainsi! » dirent les barons à haute voix; et tous brandirent leurs lances.

« Vous savez que j'ai dans la main soixante ôtages de la ville de Bruges, et autant d'Ypres; eh bien! que ces deux cités payent d'abord ce qu'on nous a enlevé sur la flotte [2]; les bourgeois sont opulens, et nous ne les écorcherons pas en demandant si peu de chose. Quant à ma flotte, je l'aban-

[1] Cujus equum, cujus clypeum, galeamque nitentem,
Balænæque jubas ceu cornua bina gerentem,
Quum jam victores post pugnam in castra redissent,
Vidit et agnovit Rex atque exercitus omnis.

[2] Damna carinarum mihi quas, Ferande, tulisti
Brugia restituet... *Ibid.*

donne ; il est impossible de la sauver ; les Anglais tiennent la mer, et nos matelots ne la connaissant pas assez : je veux voir mes barques dans l'Océan, aujourd'hui même, consumées par les flammes. Les bourgeois de Flandre m'en indemniseront encore. »

Tandis que des tourbillons de feu annonçaient la destruction des navires français dans le petit port de Dam, Philippe et ses chevaliers se remettaient en route pour dompter les bourgeois. Après deux journées de marche, les barons hissèrent encore une fois leurs gonfanons en face des hautes tours de Gand. Les citoyens, abandonnés de leur comte, se soumirent aux mêmes conditions qu'Ypres et Bruges : un chevalier du nom d'Arnould livra le château d'Oudenarde ; « Courtray qui parle une langue barbare [1] » fit aussi sa soumission au roi.

« A la suite de trois jours de siége seulement, Lille, abaissant sa tête, fut enfin forcée d'ouvrir ses portes. Après l'avoir bien fortifiée, le roi y plaça de nombreux chevaliers et des hommes d'armes qui furent commandés par Hugues d'Ath, pour la défendre contre les ennemis du voisinage. Il était à craindre en effet, qu'après le départ du roi, Fernand ne revînt, tout à coup, et que les

[1] Guill.-le-Breton, chant VI.

bourgeois ne reçussent avec empressement leur naturel seigneur; Philippe fit élever le plus promptement possible une nouvelle tour dans le bourg voisin nommé Darnel, afin que ses gens pussent y demeurer en sûreté et protéger sa conquête [1].

» Parti de Lille, le roi s'empara le quatrième jour de la ville de Douai [2], et l'affranchissant des lois de Fernand, se l'appropria et la soumit à sa domination. Ainsi la Flandre se repentit en recevant un juste châtiment du glaive royal, et reconnut, à ses propres dépens, qu'il n'est pas permis d'ouvrir son sein à des traîtres, expiant ainsi les dons que le roi Jean avait faits au comte. »

Le système féodal ne permettait pas de longs services militaires. Après la prise de Lille, les barons se dirent entre eux : « Il nous faut retourner dans nos fiefs, voici qu'arrive le temps d'hiver : nous ne pouvons rester sous les armes; car, malgré les royales largesses, nous appauvrissons nos domaines. » Or, les hommes de France ayant obtenu licence de quitter le camp, s'en revinrent chacun chez eux, et il ne resta autour du roi que quelques sergens d'armes et routiers, troupes stipendiées pour garder les tours.

Pendant que les hommes de France et le roi lui

[1] *Ibid.*

[2] Obtinet hinc abiens sub quarta luce Duacum. T. III.

même retournaient dans leurs castels, les comtes de Flandre et de Boulogne recevaient des subsides de Jean d'Angleterre. Les confédérés s'étaient réunis sur les terres de Guillequin, comte de Hollande, qui leur fournit un secours de cinq mille soldats, chevaliers sans culture et forts de leur ignorance [1]. C'est à la tête de cette chevalerie que le comte de Flandre chercha à reconquérir ses états. La chose ne fut point difficile, les Flamands étaient dévoués à leur sire et détestaient l'occupation des Français.

Lille, la première, donna le signal de la révolte. Le comte Fernand était à peine arrivé devant ses murs qu'elle arbora ses couleurs municipales unies à celles de son droit seigneur. Les hommes d'armes de France qui gardaient la ville pour le roi, se réfugièrent dans la haute citadelle, où, bientôt assiégés, ils furent forcés de se rendre.

« A cette nouvelle Philippe part de son château de Vincennes. Sa chevalerie est peu nombreuse, mais vaillante. C'est Lille qui doit supporter les premiers coups de sa vengeance. Les Français tombent à l'improviste sur cette partie de l'enceinte qui fait face au levant; ils brisent les bar-

[1] Immemores modo se victos, quum, classe relicta,
Littus in Hollandum levibus fugere phaselis,
Et Guilliquinum comitem sibi consociarunt. *Ibid.*

rières de fer, font rouler les portes sur leurs gonds; et avant même que les habitans aient monté sur les remparts, ils pénètrent dans la ville, et répandent les flammes autour d'eux. Les maisons garnies de tours, et pleines de marchandises, sont abattues, et bientôt les étincelles volent au loin; tout ce qu'il y a de beau dans l'enceinte des remparts se trouve en un instant anéanti par la violence de l'incendie.

» En même temps que les maisons périssent, avec ceux à qui l'infirmité de l'âge, ou les faiblesses du corps refusent les moyens d'échapper au danger, les bourgeois qui peuvent se sauver, fuyant à pied ou à l'aide d'un cheval vigoureux, évitent la double fureur des flammes et de l'ennemi, s'élancent le cœur rempli d'épouvante à travers les broussailles et en rase campagne, hors de tous les sentiers, se croyant toujours près des portes fatales, n'osant tourner la tête en arrière, soit pour ne pas tomber, soit pour ne pas perdre un seul mouvement de leurs pieds. Aucun lieu ne leur paraît un asile sûr; ils imaginent sans cesse qu'ils vont être tués ou faits prisonniers; au moindre bruit qui se fait entendre derrière eux, tout leur sang se retire au fond de leur cœur.

» La fortune vint cependant au secours des vaincus, plus que n'eût pu faire la fuite. La terre, humide, toute couverte de joncs, de marais, et ca-

chant des entrailles puantes sous une plaine fangeuse, s'évaporait par l'effet d'une chaleur intérieure, et changeant l'atmosphère en nuit épaisse, exhalait des brouillards formés d'un mélange de chaleur et de liquide, de sorte que personne ne pouvait distinguer ce qu'il avait devant, derrière ou à côté de lui [1]. Les Français ne poursuivirent les fuyards, que tant qu'ils purent s'avancer guidés par les lueurs de l'incendie; le soleil ne pouvait luire à travers les brouillards. Les chevaliers tuèrent cependant un grand nombre d'hommes, et firent encore plus de prisonniers, que le roi vendit à tout acheteur, pour être à jamais serfs, les marquant du fer brûlant de la servitude. Ainsi périt tout entière la ville de Lille, réservée pour une déplorable destruction; car ce que la flamme ne put dévorer dans son enceinte, fut renversé par les instrumens de guerre. La tour même, que le roi avait construite pour maintenir les habitans dans l'obéissance, fut démolie. »

Après cette grande ruine de la plus noble des cités de Flandre, le roi vint abattre les murailles

[1] Humida nam tellus, carecto fœta palustri,
Et viscosa tegens limoso viscera plano,
Interiore sinu subeunte calore vaporans, etc.

Voilà une des opinions physiques du temps; c'est pour toutes ces notions variées du moyen âge que Guillaume-le-Breton nous paraît précieux.

de Cassel, qui avait aussi menacé de se réunir à Ferrand. Tournay fut soumise par le comte de Saint-Paul, mais l'arrivée de la grande armée des confédérés, qui allait bientôt s'arrêter dans les plaines de Bouvine, força Philippe d'abandonner ses conquêtes et de songer à une prompte retraite.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XV.

(Pages 1 à 23.)

Situation de l'empire grec après la conquête des Francs. — Caractère d'Alexis. — Le séjour des pélerins se prolonge. — Mort de Montmorency. — Inimitiés des Grecs et des Latins. — Les chevaliers demandent l'exécution des traités. — Retards qu'elle éprouve. — Nouvelle révolution à Bysance. — Second siége de Constantinople par les barons de France. — Ils s'emparent de la ville. — Massacres. — Destruction des monumens. — Les reliques. — Partage du butin. — Élection d'un empereur franc. — Le comte Baudouin de Hainaut est revêtu de la pourpre impériale.

CHAPITRE XVI.

(Pages 24 à 50.)

1200—1205.

Situation féodale de Jean, roi d'Angleterre. — Traité avec Philippe-Auguste. — Opposition du pape. — Ses affections pour l'empereur Othon. — Mariage de Louis de France et de Blanche de Castille. — Charte sur les tournois. — Hommage d'Arthur de Bretagne. — Voyage de Jean à Paris. — Visite à Saint-Denis. — Enlèvement d'Isabelle, comtesse d'Angoulême. — Appel du roi Jean le ravisseur en la cour féodale. — Arthur dans l'Anjou et le Poitou. — Siége de Mirabeau, soutenu par la reine Éléonore. — Jean s'empare d'Arthur et de tous les défenseurs de sa cause. — Dure captivité du prince breton. — Sa mort tragique. — Cour des barons. — Sommation au roi Jean. — Sa condamnation, et confiscation des fiefs anglais. — Conquête de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou.

CHAPITRE XVII.

(Pages 51 à 77.)

1204—1206.

Préparatifs de guerre contre l'Anglais. — Opposition du légat. — Ligue des barons contre le pape. — Cour

féodale pour juger le roi Jean. — Confiscation des fiefs. — Siége de la Roche-Gaillard. — Pirates bretons. — Surprise du camp des barons de France. — Le château est entouré. — Famine. — Prise de la Roche-Gaillard. — Le roi s'empare de Falaise, de Caen, de Bayeux, de Coutances et de Lisieux. — Capitulation de Rouen. — Charte de privilége concédée aux bourgeois. — Réunion de la Normandie à la couronne. — Conquête du Poitou et de l'Anjou.

CHAPITRE XVIII.

(Pages 78 à 103.)

1200—1206.

Résultats de la réunion des provinces anglaises. — Normandie. — Son territoire. — Baronnages et fiefs. — Coutumes normandes. — Actes qui suivent la réunion. — Ordonnances et jugemens de l'Échiquier. — Territoire de l'Anjou. — Coutumes. — Le Poitou. — Coutumes. — Sénéchaux établis dans les terres réunies. — Hommage-lige de la Bretagne. — Considérations générales sur l'état du domaine de France.

CHAPITRE XIX.

(Pages 104 à 138.)

1147—1206.

Naissance et progrès de l'hérésie des Albigeois. — Situation féodale de la Langue-doc. — Ses mœurs et cou-

tumes aux XIIe et XIIIe siècles. — Le clergé. — L'évêque de Toulouse. — Opinions religieuses. — Ariens. — Succession des doctrines gnostiques. — Bulgares. — Patarini. — Bons-hommes. — Premiers symptômes d'hérésie dans la Langue-doc. — Ses développemens chez les nobles, les bourgeois et les serfs. — Efforts impuissans du clergé. — La cour de Rome. — Lettre d'Innocent III. — Première idée d'une croisade.

CHAPITRE XX.

(Pages 139 à 175.)

1206—1209.

Situation de Philippe-Auguste lors de la prédication de la croisade contre les Albigeois. — Débarquement du roi Jean sur le continent. — Guerre dans le Poitou. — Confiscation du fief d'Auvergne. — Seigneurs qui prennent la croix contre les hérétiques. — Marche des Francs contre les Provençaux. — Le Comte de Montfort. — Le Duc de Bourgogne. — Le Comte de Nevers. — Le Comte de Saint-Pol. — Le Comte de Bar-sur-Seine. — Dénombrement de l'armée des Croisés. — Effroi du Comte de Toulouse. — Son abjuration. — Prise de Béziers, Carcassonne. — Élection du Comte de Montfort.

CHAPITRE XXI.

(Pages 176 à 214.)

1209—1212.

Pensées de Philippe-Auguste en apprenant l'élection de Montfort. — Droit féodal. — Le comte Raymond

prend en main la cause des Provençaux hérétiques. — Conquêtes des Francs. — Les ducs de Bourgogne et de Nevers se retirent. — Ligue contre le comte de Toulouse. — Le comte à la cour de France. — Soumission des villes de la Langue-doc à Montfort. — Mort du vicomte de Béziers. — Refus des supérieurs de recevoir l'hommage. — Voyage du comte de Toulouse à Rome, en Allemagne, et en France. — Son retour dans la Langue-doc. — Exploits de Montfort. — Excommunications. — Guerres et nouvelles batailles. — Les Francs envahissent les terres de Toulouse. — Hommages. — Montfort est attaqué dans Castelnaudari. — Soumission de la Provence aux barons francs. — Nouveau règlement de police pour les terres de la conquête.

CHAPITRE XXII.

(Pages 215 à 250.)

1205—1214.

Rapports de Philippe-Auguste avec l'Angleterre. — Double élection d'un archevêque de Cantorbéry. — Le pape choisit de sa propre autorité. — Le roi Jean ne veut pas reconnaître ce choix. — Fureur du roi contre les religieux de Cantorbéry. — Il chasse évêques, clercs, et prend les biens des églises. — Interdit. — Les Anglais affranchis du serment de fidélité. — L'Angleterre est donnée au roi de France. — Philippe-Auguste se prépare à une expédition. — Jean invoque l'appui des Sarrasins. — Il veut leur faire hommage. — Refus. — Il recourt au pape. — L'angleterre fief de l'Église ro-

maine. — Foi et hommage du roi Jean dans les mains du légat. — Philippe-Auguste est sommé de se désister de son expédition contre l'Angleterre — Mécontentement du roi. — Rupture avec le comte de Flandres.

CHAPITRE XXIII.

(Pages 251 à 279.)

1202—1213.

Succession de la Flandre. — Héritières du comté. — Villes libres. — Prétendans divers à la main de Jeanne. — Enguerrand de Coucy — Barons d'Angleterre. — Le comte Ferrand. — Son mariage. — Difficultés pour le faire reconnaître. — Traité avec Philippe de France. — Alliance de la Flandre et de l'Angleterre. — Expédition du roi contre Ferrand. — Départ de la flotte. — Description des villes de Flandre. — La flotte d'Angleterre part de Portsmouth. — Destruction d'une grande partie de celle de France. — Lille. — Cassel. — Tournay. — Débarquement des Anglais. — Évacuation de la Flandre.

VA1 1537448

Digitized by Google

Digitized by Google

142 5 25

Digitized by Google